

SAC-210827

ANNEXE 1

Transcription de la 262^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 27 août 2021

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Président d'assemblée : Bonjour à tous et à toutes et bienvenue à cette 262^{ième} session de la réunion du Sénat académique de l'Université de Moncton. J'espère que tout le monde a passé de bonnes vacances et on va se souhaiter une année universitaire un peu plus normale. Nous avons une réunion assez remplie puis on va essayer d'être le plus expéditif tout en laissant les choses se dérouler normalement. En premier lieu, L'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié entre les Wolastoqiyik (Malécites) et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1725. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Wolastoqiyik (Malécites) et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Pour la réunion d'aujourd'hui, les scrutatrices seront Hanane Ghouilli et Janice Comeau. Une personne s'est excusée pour la réunion d'aujourd'hui dont la personne de Lacina Coulibaly. Nous avons deux pauses de prévues de dix minutes en avant-midi soit à 9 h 50 et à 11 h 15. La pause pour le dîner est prévue de 12 h 30 à 13 h 30. Une pause de 15 minutes est prévue en après-midi à 15 h et l'heure de clôture prévue est de 16 h 30.

1.1 Bienvenue aux nouveaux membres

Président d'assemblée : Au point 1.1, nous voulons souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Sénat, premièrement le doyen par intérim de la Faculté de droit, M. Serge Roussel, les professeurs et professeures de l'UMCM, madame Lyne Chantal Boudreau, M. Salah-Eddine El Adlouni, et M. Denis Lajoie. Et plusieurs personnes ont renouvelé leur mandat au niveau du corps professoral, il s'agit de M. Étienne Dako de l'UMCM, Hamel Kaouche de l'UMCE, Julien Massicotte de l'UMCE, Gervais Mbarga de l'UMCM, Nathalie Parent de l'UMCM et Mme Céline Surette de l'UMCM. Nous avons également, une nouvelle invitée autour de la table dans la personne de Mme Pascale Paulin, directrice de la direction des communications.

1.2 Rappel des éléments de procédures pour les réunions à distance

Président d'assemblée : Le point 1.2, rappel des éléments de procédure pour les réunions à distance. Je vais laisser Mme Ghouilli prendre la parole pour vous expliquer.

Ghouilli : Merci monsieur Jean-François. Le droit de parole donc cette fois-ci il doit être demandé par l'option lever la main. Donc lorsque vous demandez la parole, vous levez la main et vous attendez votre tour. Si vous changez d'idée entre-temps, vous cliquez sur lever la main à nouveau pour baisser la main et annuler cette demande. Donc suite à ça, monsieur le président, Jean-François Richard, il va voir les demandes et il va vous accorder le droit de parole en respectant l'ordre des arrivées des demandes. Donc pendant le droit de parole, vous n'avez pas besoin d'ouvrir votre caméra, vous pouvez juste parler dans votre micro. En ce qui concerne le vote donc nous allons afficher les membres non-votants pour qu'ils ne prennent pas part au vote et afin de faciliter le processus de vote, gardez votre courriel d'ouvert dans le navigateur web. Donc vous allez sur le navigateur web et vous ouvrez votre courriel de l'université. Si vous avez un autre courriel qui est comme hotmail ou bien live, déconnectez-vous de ce courriel pendant la réunion parce que sinon, ça va déranger l'accès au vote. Donc à chaque fois qu'il y a un vote, je l'envoie comme d'habitude, j'envoie le lien dans la conversation. Je crois cette fois-ci ça va être limité à une minute. Une fois que monsieur le président annonce la fin du vote, moi j'affiche les résultats. Donc pour la conversation aussi, elle est réservée seulement pour proposer, appuyer une résolution, pour afficher les liens du vote Forms et les résultats ou bien afficher les instructions techniques. En ce qui concerne l'aide technique, ce n'est pas moi donc vous allez appeler M. Michel Couture par téléphone donc c'est le 858-4341. Donc ça va aller plus vite pour vous avec le téléphone parce que sinon, c'est trop difficile pour lui de voir son courriel et le clavardage, mais ça reste toujours des possibilités de conversation. Merci et bonne réunion.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je veux juste ajouter qu'on a quand même un horaire assez chargé puis on aura quand même plusieurs votes donc on peut comme Mme Ghouilli l'a expliqué, on va essayer d'être le plus expéditif possible dans le vote Forms surtout afin de sauver un peu de temps parce que dans le passé, on prenait quand même presque cinq minutes pour un vote Forms donc on va essayer d'être un petit peu plus expéditif pour essayer de rendre la réunion un petit peu plus courte, pas pour l'écourter de façon par exprès, mais plutôt pour essayer justement s'y tenir à l'ordre du jour et essayer de rendre la réunion le plus expéditif possible. Merci.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Le point numéro 2, constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Alors monsieur le président, l'avis de convocation accompagné d'un ordre du jour a été envoyé le 17 août 2021. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Vous avez remarqué que les documents ont été envoyés dix jours avant la réunion. Merci.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci. Le point numéro 3, vérification du droit de présence.

Secrétaire générale : Alors on va demander aux gens d'ouvrir la caméra afin de permettre à notre technicien, Michel Couture, de prendre une photo et nous allons pouvoir confirmer le droit de présence à partir de ça. Ça va prendre quelques instants. Alors merci beaucoup, on me signale que tout est en ordre. Si vous allez à votre grande galerie dans vos options, vous allez pouvoir voir les gens. Alors bonne réunion tout le monde.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Merci. Le point numéro 4, correspondance. Nous avons pas reçu de correspondance.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Le point numéro 5, adoption de l'ordre du jour. Donc vous avez un projet d'ordre du jour, ça nous prendrait un proposeur et un appuyeur pour l'ordre du jour. Proposé par le sénateur Thibault et appuyé par le sénateur Dako.

Secrétaire générale : Monsieur le président si vous me le permettez, on aurait une petite modification à apporter à l'ordre du jour. Entre les points 5 et 6, on va avoir un point qui va être numéro 5.01 COVID-19 et finalement c'est le point 16.1 qui va être présenté immédiatement en raison de la nature du dossier.

Président d'assemblée : Merci. Donc pour ce vote ça va être à mai levée donc si vous êtes contre la proposition, tout simplement l'indiquer dans le fil de conversation. Je ne vois pas de désistement, merci beaucoup.

5.01 COVID-19

Président d'assemblée : Le point 5.01, COVID-19, c'est un point d'information et je demanderais à la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, Mme Elizabeth Dawes, de présenter le point.

Dawes : Merci. On m'a demandé de faire une mise à jour sur la question de la COVID puisque le dossier évolue assez rapidement. J'ai fait une présentation le 18 août et déjà, on a eu pas mal de changements. J'ai trois diapos à vous présenter. Alors on va commencer avec la phase verte qui a été annoncée à la fin juillet. La Loi sur la santé publique ça reste en vigueur bien sûr alors ce qui a changé c'est l'arrêté obligatoire qui a pris fin. Pendant l'arrêté obligatoire, on avait les mêmes règles pour tout le monde qui étaient imposées, mais maintenant on revient au système où chaque employeur a la responsabilité d'évaluer les risques dans son milieu de travail et de prendre les mesures appropriées. Donc ceci se fait en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail. Les universités et les collèges ont été proactifs à cet égard, on avait déjà prévu une période de transition pour gérer le risque pendant la période de la rentrée. L'université avait prévu la date du 24 septembre et cette date est maintenue dans les campus du nord, mais dans la zone 1 dans la région de Moncton puisque la grappe de cas se répand, on a prolongé la date jusqu'au 15 octobre. Donc ça c'était la situation où on était quand j'ai fait ma présentation le 18. On passe au 19 août, on a eu une annonce du gouvernement qui a changé un peu les choses. Là la vaccination obligatoire de tous les employés du gouvernement provincial et à l'intérieur d'une période d'à peu près 48 heures, toutes les universités ont adopté une politique de double vaccination ou de tests rapides obligatoires et on a la date du 15 octobre comme pour la période de transition où on demandera à tous les membres de la communauté universitaire d'être doublement vaccinés. Donc puisque ça vient d'être annoncé, les modalités ne sont pas encore approuvées donc on s'attend à annoncer plus de détails prochainement. On a des rencontres à ce sujet et on a une rencontre de l'équipe décisionnelle la semaine prochaine. Il y a des détails qui s'en viennent, mais ça reste à déterminer toutes les modalités. Un autre élément important c'est la discussion que la santé publique est en train d'avoir actuellement avec le gouvernement sur la possibilité de réimposer certaines mesures. Dans notre dernière rencontre avec la santé publique, ils ont mentionné ce qui se passe en Colombie-Britannique et au Québec et ils sont en train de considérer les possibilités pour le Nouveau-Brunswick. Ils ont dit que rien ne serait annoncé cette semaine, mais on verra dans les prochains jours, les prochaines semaines si on va réimposer certaines mesures. Alors on continue. Alors pour les consignes pour la session d'automne, on a une page web du VRAEAP, ça c'est le bureau du vice-rectorat adjoint. Si vous tapez sur le site de l'université, cet acronyme appelé vice-rectorat adjoint, vous arrivez sur cette page et c'est là que vous avez toutes les consignes, tous les documents qui concernent les consignes pour la session d'automne. On a tous les formulaires pour les plans opérationnels, toutes les notes de service qui concernent la COVID, des documents de la santé publique, de Travail Sécuritaire NB, des documents concernant les tests rapides. Il y a beaucoup d'informations qui sont affichées sur cette page et j'ai souligné que les consignes sont révisées régulièrement parce que comme vous savez, la pandémie évolue rapidement donc on a constamment besoin de faire des mises à jour. Alors si vous n'êtes pas certains d'avoir la bonne version, là vous allez sur la page web et vous allez trouver la version à jour. Donc pour les étudiantes et étudiants, les consignes pour les cours seront déposés dans CLIC. Le GTA qui fait partie de la DGT sont en train de placer les consignes, mais on peut également les trouver sur cette page web. Alors pour les cours théoriques, ça c'était les cours qui étaient offerts à distance l'année passée et sur le campus de Moncton, on a quelques consignes que je voulais

mentionner. D'abord, de respecter la distanciation, on maximise l'utilisation de l'espace dans les locaux donc on a réduit la capacité et la capacité en général ça revient à environ 50 %. On doit conserver la même place tout au long de la session. Le service d'entretien est en train de numéroter les places et les étudiantes et étudiants pourront choisir leur place, mais devront conserver cette place tout au long de la session. Le port du masque sera obligatoire, ça c'est pour la période de transition avec la date du 15 octobre et on verra par la suite si cette date doit changer. On demande de réduire les déplacements en salle de classe alors on ne veut pas trop d'activités comme d'habitude on ferait où on demande aux étudiants de se déplacer ou de changer de place, ce sont des choses à éviter dans le contexte actuel. Et la distribution de documents se fait très bien dans CLIC, on peut également envoyer par courriel, mais tous les étudiants ont accès à CLIC et c'est une façon efficace de partager les documents dans le contexte de la pandémie. Donc on fait une exception pour les évaluations écrites qui peuvent toujours se faire sur papier avec les 72 heures d'attente avant de les manipuler, mais on peut aussi faire des évaluations dans CLIC comme on avait fait l'année passée. Alors ça c'est tout ce que j'avais à vous partager et on verra s'il y aura des questions. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes, on pourra peut-être se garder quelques minutes pour des questions de clarification, mais oublions pas que c'est un point d'information. On peut prendre quelques interventions. Je vois deux mains levées, mais je peux pas voir les noms. Alain Lavoie en premier lieu.

Lavoie : Moi ça serait surtout un commentaire concernant les consignes sur le site web. Nous à la FÉÉCUM, on reçoit beaucoup de commentaires justement qui disent que ces informations-là sont difficiles à être accessibles donc je sais pas si il y aurait une façon de divulguer ou partager ces informations-là d'une façon meilleure pour les personnes étudiantes. C'était juste mon commentaire.

Dawes : D'accord. On a prévu une séance le 2 septembre pour partager les consignes sur les cours. C'est une session qui va être présidée par Yves Laforge et on va communiquer plus d'informations à ce sujet prochainement. Donc je pense que cette session va aider avec la compréhension des consignes.

Président d'assemblée : Mme Parent.

Parent : Oui bonjour. Moi c'est juste pour avoir un peu plus d'éclaircissement concernant la vaccination obligatoire. Est-ce qu'on a des informations à ce sujet-là?

Dawes : Alors la vaccination obligatoire, on est en train d'évaluer ce qui seront les modalités. On a pas tous les détails, mais ça va être obligatoire pour tous les employés, toute la population étudiante, tout le monde qui vient sur le campus pour travailler, pour étudier et ainsi de suite.

Recteur et vice-chancelier : Si je peux me permettre un commentaire monsieur le président, ils parlent aussi d'une recommandation de la vaccination ou d'un dépistage fréquent obligatoire. Il n'y a pas d'obligation à la vaccination, ça c'est un droit individuel, par contre on supporte la recommandation de la santé publique et du gouvernement de favoriser ou d'optimiser la vaccination, c'est pour ça qu'il va y avoir des cliniques de vaccination sur les campus et le choix de dépistage rapide fréquent et les modalités évidemment comme c'est tout récent, vont être précisées en début de la semaine prochaine.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres interventions? Vous m'excuserez, j'ai un problème technique avec mon Teams et je vois des mains levées et je vois pas les noms donc ça va me prendre un peu de coordination avec mes collègues autour de moi. Tout de suite je ne vois aucune main levée donc je remercie Mme Dawes.

Dawes : Merci.

6. Adoption du procès-verbal SAC-210507

Président d'assemblée : Le point numéro 6, adoption du procès-verbal de la dernière réunion, soit la réunion du mois de mai. C'est une décision à prendre. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui propose le procès-verbal? Proposé par la sénatrice Kaouche et appuyé par la sénatrice Albert. Est-ce qu'il y aurait des modifications à apporter au procès-verbal? J'en vois pas donc si vous êtes prêts pour le vote, on va procéder à main levée encore une fois. Si vous désistez tout simplement, l'indiquer dans le fil de conversation. Personne manifeste son désaccord donc adopté.

7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-210507

7.1 Groupe de travail portant sur la qualité de la langue française

Président d'assemblée : Le point 7, affaires découlant du procès-verbal de la réunion du mois de mai. Le point 7.1, groupe de travail portant sur la qualité de la langue française, on a une décision à prendre. Je vais laisser le sénateur Mbarga présenter la situation.

Mbarga : Merci monsieur le président, bonjour à toutes et bonjour à tous, bon retour des vacances. Donc agissant en vertu d'une recommandation du Sénat académique du 7 mai 2021, le recteur de l'Université de Moncton a tenu une réunion de concertation le 17 août pour mettre sur pied un comité ad hoc sur la qualité de la langue française à l'Université de Moncton et notamment déterminer le mandat de ce comité et voir également à sa composition. Alors sur le mandat, les participants à cette réunion ont insisté sur la nécessité d'un mandat qui soit pertinent. Compte tenu de l'importance de la question, il fallait inclure le plus de

ressources compétentes possibles à la définition de ce mandat. Et suite à la composition du comité, les participants ont envisagé quelques hypothèses allant d'une composition très très restreinte à une composition large chaque fois avec des ressources à la fois des ressources universitaires et des ressources extra-universitaires. Et donc en fin de compte après les débats s'est imposé aux participants de suggérer l'organisation d'une journée de réflexion qui aura l'avantage à la fois d'engager la communication et la sensibilisation sur la question d'impliquer l'université, mais d'impliquer la communauté si on peut dire la communauté civile, la communauté universitaire, mais la communauté civile également. Et aussi de pouvoir extraire ___ de force d'un mandat pertinent comme nous l'avons mentionné au début et d'une composition donc du comité à la mesure du mandat. C'est pour cela que le groupe de travail a proposé la recommandation suivante : que le Conseil de la langue française soit mandaté pour organiser une journée de réflexion avec la communauté universitaire et civile des trois campus, une journée devant aboutir à une proposition de mandat du comité ad hoc ainsi que concernant la composition de ce mandat. Je soumetts donc cette recommandation au Sénat académique et je vous remercie.

Président d'assemblée : Dans cette situation on a besoin d'un appuyeur donc est-ce que sénateur Dako vous appuyez?

Dako : Oui.

Président d'assemblée : Appuyé par le sénateur Dako. Parole au sénateur Thibault.

Thibault : Bonjour à tous. Je voulais simplement appuyer la proposition; j'avais pas de commentaire particulier à faire. Merci.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y aurait des commentaires ou questions par rapport à la proposition?

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Alors en présentant sa proposition, le sénateur Mbarga a ajouté à la fin de cette phrase que vous avez devant vous « ainsi que la composition de ce comité ». Alors il y aurait la proposition de mandat et la proposition de composition de comité. Peut-être qu'on peut confirmer avec le sénateur Mbarga.

Mbarga : Oui, je confirme le mandat et la composition du comité puisque la composition du comité va découler un peu du mandat qui sera défini. Si le mandat est restreint, peut-être qu'on pourra avoir droit à un comité plus restreint. Si le mandat est plus large, on pourrait solliciter un groupe de travail un peu plus large également. Merci.

Président d'assemblée : Sénatrice Albert.

Albert : Bonjour. Ma préoccupation est plus en terme de l'échéancier qu'on se donne pour faire cette journée de réflexion-là alors je me demande si ça serait utile de prévoir un échéancier avant lequel cette journée de réflexion-là devrait être organisée ou si on peut au moins avoir une idée parce que je veux dire on a vidé la question d'un comité et de son mandat à la suite d'une journée de réflexion, mais ça pourrait avoir lieu l'année prochaine ou l'année d'après si on fixe pas un échéancier qui nous apparaisse à l'ensemble du Sénat raisonnable. Alors ma préoccupation est lieu à l'échéancier de cette première étape de l'important chantier.

Président d'assemblée : Merci.

Mbarga : Est-ce que je peux réagir?

Président d'assemblée : Oui.

Mbarga : Merci monsieur le président. L'une des préoccupations du groupe de travail avait été que cette journée de réflexion puisse se tenir en présentiel, ça serait peut-être une plus grande possibilité pour ce groupe de travail-là. Donc je pense que si on fixe un échéancier, on devrait peut-être tenir compte de cette donnée-là. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Droit de parole à Mme Gaudet.

Gaudet : Bonjour tout le monde. Ma préoccupation aussi allait dans le sens de celle de Mme Albert et j'avais une autre question. Est-ce que lors de vos discussions au comité que vous avez discuté un peu du paramètre, des objectifs à atteindre ou est-ce que vous avez une idée déjà ou est-ce que ça été abordé quels genres d'activités qu'on aurait et qu'est-ce qu'on vise par cette activité?

Mbarga : Précisément, c'est ce qui faisait un peu l'objet du mandat de ce groupe de travail à savoir réfléchir un peu sur le mandat parce qu'on s'est posé beaucoup de questions, on est arrivé à la conclusion qui est proposée à savoir solliciter tout le monde de telle manière qu'on puisse avoir une vue peut-être plus large de ce qu'on devrait faire parce qu'il y avait plusieurs méthodologies qui pouvaient s'imposer, mais on a préféré peut-être revenir à une journée de réflexion qui a l'avantage aussi de sensibiliser la communauté et de nous permettre d'avoir une idée claire de ce que la communauté désire.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres interventions? Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Comme tout le monde l'avait souligné lors de la discussion qui avait eu lieu au dernier Sénat sur cette question-là qui est excessivement importante et qu'il y a plusieurs éléments associés à ça en terme de la qualité de la langue française au niveau de la communauté non seulement étudiante, mais de l'ensemble des membres de la communauté universitaire que ce soit au niveau des employés, au niveau des professeurs de même que tout ce qui touche la formation des enseignants dans le milieu scolaire, l'idée est de réunir à la fois les experts leaders dans le domaine de

l'éducation, dans le domaine linguistique, les chercheurs dans le domaine pour faire rapidement un tour d'horizon sur éventuellement les meilleures pratiques, etc. Donc l'idée est de mandater le Comité sur la qualité de la langue française en la soutenant davantage pour organiser cette réunion. Je suis sensible aux commentaires de l'agenda. L'objectif vraiment c'est de tenir cette journée de réflexion-là si possible au cours du prochain semestre puisque si on veut faire avancer le dossier, évidemment, une fois la journée de réflexion bâtir le comité et d'entamer les travaux. Donc c'est l'objectif. Vous savez tout comme moi qu'on est dans une période très instable sur le plan de la pandémie. On avait exprimé le vœu que ça soit en présentiel, mais l'alternative sera en ligne et donc c'est l'échéancier, on peut l'ajouter à la recommandation de tenir la journée de réflexion au cours du semestre cet automne.

Président d'assemblée : C'est noté. Est-ce qu'on veut relire la proposition?

Secrétaire générale : Alors si vous voulez je peux relire. Que le Conseil de la langue française soit mandaté pour organiser une journée de réflexion avec la communauté universitaire et civile des trois campus, journée devant aboutir à une proposition de mandat du comité ad hoc et de la composition du comité et de tenir la journée de réflexion au cours du semestre d'automne.

Président d'assemblée : Merci, ça va? Donc s'il y a pas d'autres questions, on va procéder au vote. Ça va être notre premier vote Forms de la journée.

Ghouilli : Excusez-moi monsieur le président, on est en train d'ajuster le Forms en fonction des changements.

Président d'assemblée : On va se donner un peu plus de temps pour ce premier vote Forms, mais par la suite on essaiera de s'y tenir à une minute ou 75 secondes pour procéder au vote pour les votes qui suivront durant la journée.

Ghouilli : Le lien est prêt à être utiliser donc je vais le lancer. Monsieur le président, il y a une main levée de Mme Jeanne d'Arc Gaudet.

Gaudet : J'ai peut-être pas fermé la dernière fois, excusez-moi.

Président d'assemblée : Pas de problème. Juste un rappel, lorsqu'on a posé une question et on a fini, juste d'enlever la main.

Gaudet : Merci monsieur le président.

Ghouilli : Jusqu'à date, il y a 38 personnes qui ont réussi à voter. Est-ce que le nombre est bon?

Dako : Moi j'ai pas reçu alors je sais pas...

Ghouilli : Ouvrez le fil de conversation s'il-vous-plaît. Ne vous limitez pas à l'écran de la vidéo, vous pouvez voir l'autre écran de Teams et cliquer sur la réunion dans la conversation. Vous devriez voir la même chose donc les liens sont plus clairs. 39 personnes qui ont voté. Et je viens d'atteindre 40 personnes. On termine le vote.

Président d'assemblée : Donc 40 oui, 0 non donc c'est adopté. Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions concernant le procès-verbal de la réunion du mois de mai 2021? Donc merci beaucoup.

7.2 Autres

8.0 Rapports annuels des comités permanents du Sénat académique

8.1 Comité d'appel du Sénat académique

Président d'assemblée : Le point 8, rapports annuels des comités permanents du Sénat académique. Le point 8.1, le comité d'appel du Sénat académique, un point d'information. J'invite madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Merci monsieur le président. Bonjour tout le monde, alors chaque année on a l'habitude présenter les rapports annuels à la réunion de ___ cette année. Donc on va commencer avec le rapport annuel du Comité d'appel du Sénat académique et je vous invite à aller à la page 1 au tableau présenté. Alors c'est nouveau dans ce rapport-ci. L'an dernier on nous avait demandés justement de préciser...

Ghouilli : Mme Castonguay, il y a une perturbation au niveau de votre headset.

Secrétaire générale : Est-ce que ça va? Ça va, vous m'entendez?

Président d'assemblée : Très peu.

Ghouilli : S'il y a un écran supplémentaire de Teams qui est ouvert, vous pouvez le fermer. Gardez juste deux écrans de Teams.

Secrétaire générale : Est-ce que c'est mieux?

Ghouilli : Il y a un petit décalage. Michel, vous pouvez redémarrer son Teams vite vite? C'est la solution la plus rapide.

Secrétaire générale : Est-ce que c'est mieux?

Ghouilli : Continuez à parler.

Secrétaire générale : Merci beaucoup. Je vais tenter de parler plus fort. Alors voici le tableau qui est présenté à la page 1. On précise dans le tableau l'origine du grief de l'étudiant par rapport à la faculté, la période dont l'appel a eu lieu, la nature ou l'objet de la demande et s'il y a eu audience ou non. On précise également s'il y a eu des documents déposés ou des appels qui ont peut-être commencé, mais que finalement n'ont pas abouti en audience. Alors entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 mai 2021, le secrétariat général a traité il faut lire six dossiers. Deux dossiers ont fait l'objet d'une audience alors trois dossiers provenant de la Faculté de droit, un des sciences, un de l'ingénierie, un de la Faculté des arts et des sciences sociales et au niveau de la nature des demandes, on a examiné une révision d'un refus d'admission à un programme, la révision d'une note trois fois et la fraude par rapport à la révision d'une décision portant sur la sanction. Il y a eu deux griefs qui ont abouti en audience, les audiences ont eu lieu le 26 août 2020 et le 27 août 2020 en mode virtuelle, c'était une première, et dans les deux cas, le Comité d'appel a maintenu la décision de la Faculté de droit. Toutefois dans un on a offert à l'étudiante la possibilité de faire une reprise d'examen en raison de la nature de ce cours-là qui est un cours obligatoire et les conséquences de ce cours-là. Alors je rappelle rapidement les attributions du Comité d'appel, c'est en vertu de l'Article 43 des Statuts et Règlements. Un étudiant peut déposer un dépôt d'appel et le comité examine, juge, sanctionne tout grief qui est présenté par un étudiant qui a certainement utilisé des voies normales de recours, habituellement le dossier est présenté à la faculté d'abord, et qui estime toujours avoir été traité injustement dans ses droits. Alors on peut aussi examiner la question d'admission ou de réadmission à un programme. Les membres du Comité d'appel du Sénat académique, il y a plusieurs personnes qui peuvent être interpellées au cours de l'année. Vous avez la liste ici, 22 personnes et à ces 22 personnes-là, on dit un grand merci beaucoup. Tous les gens ont travaillé en mode virtuelle, c'était réellement nouveau pour tout le monde et puis on a pu compter réellement sur tout le monde tout au long de l'année donc un grand merci. Une petite note sur la présidence, le Dr Denis Prud'homme a présidé les deux audiences. Il a essentiellement remplacé la présidente suppléante, Mme Robichaud, qui n'était pas disponible à ce moment-là et donc pour lui aussi c'était une première et ça s'est très bien déroulé. Un petit résumé des audiences fait partie du rapport et puis je vais pas aller dans les détails, je reviens sur le fait qu'une personne a contesté le refus de la Faculté de droit de l'admettre au programme de juris doctor et puis dans une deuxième cas, c'était une personne qui contestait la note obtenue dans un cours et pour des raisons spécifiques, le comité a permis une reprise. Alors je vais m'arrêter là. Encore une fois, merci à tous les gens qui ont été impliqués dans les activités du Comité d'appel cette année.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale. Est-ce qu'il y aurait des questions? Je vous rappelle c'est des points d'information donc il n'y a pas d'objet de débat ou quoi que ce soit, mais si il y aurait des questions. Merci beaucoup.

8.2 Comité d'attestation d'études

Président d'assemblée : Le point numéro 8.2, Le Comité d'attestation d'études. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors merci beaucoup monsieur le président. Alors sur DiliTrust, vous avez deux documents, il y a une première version, une version qui a été corrigée en raison d'un petit accrochage, une mauvaise donnée, un pourcentage qui devait être réparé. Alors je vais travailler avec la version corrigée. Le rapport annuel du Comité d'attestation d'études s'étend sur la période du 18 juin 2020 au 1^{er} juin 2021 et encore une fois, il y a plusieurs personnes qui sont impliquées dans ce comité-ci, 14 personnes et à toutes ces personnes-là, merci beaucoup. C'est un comité qui se réunit quand même plusieurs fois dans l'année, neuf fois. Ce n'est pas toujours très long comme un Sénat académique, mais c'est quand même tellement important pour nos étudiantes et étudiants au niveau de leur dossier académique d'avoir des réponses rapides et ce fut le cas tout au long de l'année. L'étude des dossiers sanction des diplômés, le comité a sanctionné 982 diplômés au cours des réunions de l'année universitaire et puis on a eu quelques activités plus précises, notamment la révision des lignes directrices pour la sélection des médailles d'or et d'argent du gouverneur général. Alors il y a de plus en plus d'égalité chez nos étudiantes et étudiants qui ont le 4.3 de moyenne tant au baccalauréat qu'à la maîtrise et il fallait faire des choix qui sont parfois difficiles et on a vraiment examiné de très très près les lignes directrices pour se donner un modèle de travail qui ressemble un peu à ce qui se fait ailleurs dans d'autres universités qui sont prises avec les mêmes situations et je pense que le dossier est beaucoup mieux renforcé et je pense qu'on a eu des résultats intéressants. Alors le comité a étudié quelques dossiers irréguliers, c'est tout à fait courant ce genre de situation-là au cours de l'année surtout avec la pandémie COVID-19. Il y avait des cours qui ne pouvaient pas être offerts et il y a eu des permissions à savoir qu'on pourrait remplacer ces cours-là par d'autres pour permettre aux étudiants de terminer leur programme. Plusieurs tableaux font partie du rapport, ces données seront versées sur le site web, mais j'aimerais attirer votre attention sur le tableau 2 qui est un nouveau tableau qui nous présente la répartition des finissantes et des finissants avec une moyenne supérieure ou égale à 4,0 et comme vous pouvez le constater, on a un pourcentage assez élevé de gens qui terminent avec une excellente moyenne académique. Au niveau du baccalauréat, on a un pourcentage de 14,1 % et puis au niveau du doctorat, on a un pourcentage de 64,3 et à la maîtrise, on a un pourcentage de 53,9. Alors bravo à tous nos étudiants. Et puis je vais présenter un petit peu plus loin dans les tableaux les diplômés par programme et par campus. Alors on a des programmes qui nous donnent vraiment un nombre plus élevé d'étudiants et c'est juste pour un rappel, ce n'est une

comparaison, mais un rappel qu'on a des programmes qui sont très sollicités. Alors comptabilité, finances, le baccalauréat en travail social, le baccalauréat la majeure en criminologie, le diplôme des sciences de la santé, le B.A.-B. Éd. primaire, la maîtrise en éducation enseignement ressource, le baccalauréat en science infirmière, le baccalauréat en science kinésiologie, alors ces programmes-là vraiment ont un nombre plus élevé de finissants et donc c'est pour information seulement. Encore merci beaucoup à tous les membres de notre comité, beau travail tout au long de l'année surtout en temps de pandémie.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait des questions pour la secrétaire générale? Sénatrice Albert.

Albert : Rapidement, mais je veux simplement indiquer que j'apprécie beaucoup le nouveau tableau 2 qui est présenté et je ferais juste le commentaire, l'observation suivante : on aurait fait ce tableau-là il y a quelques années quand on avait un autre système d'évaluation, grille d'évaluation ou grille d'annotation je veux dire, qu'on aurait assisté à quelque chose d'un peu moins je dirais important en terme de personnes ayant une moyenne au-dessus de 4 puisque le A+ n'est plus accordé pour des moyennes de 95 à 100, mais bien de 90 à 100 maintenant alors ça ça doit faire une différence j'imagine dans cette évaluation-là. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Ashrit. Sénateur Ashrit est-ce que vous êtes là? Peut-être une question de micro. Donc on va continuer. Sénatrice Clarisse

Clarisse : Merci monsieur le président. Je voulais juste faire un commentaire sur le fait que pour moi il est pas étonnant que les moyennes au-dessus de 4 soient supérieures à la maîtrise et au doctorat puisque souvent ces programmes-là puisent parmi les meilleurs étudiants du baccalauréat ou des premiers cycles donc c'est assez logique de voir une progression et je félicite tous les étudiantes et les étudiants pour maintenir une moyenne quasiment impeccable donc félicitations à tous les étudiantes et les étudiants. J'espère voir encore de si bons résultats dans les années qui suivent.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Levesque.

Levesque : Merci monsieur le président. Tout simplement un petit commentaire pour dire merci pour le beau travail. J'avais amené le point l'an dernier qu'on avait des zéros un peu partout et je demandais si c'était possible de marquer « SO sans objet » pour les programmes qu'on était pas en mesure d'offrir au campus du nord fait que ça dresse un meilleur portrait. Ça été modifié, ça été changé puis c'est bien apprécié. Merci.

8.3 Comité des programmes du Sénat académique

Président d'assemblée : Merci. On passe au point 8.3, Comité des programmes du Sénat académique. Je cède la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Gilles Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Donc vous avez reçu le rapport annuel du Comité des programmes du Sénat. Rapidement si vous regardez à la section 1, vous avez les attributs et les attributions du comité. Ensuite à la section 2, on a la composition donc merci également à tous les membres qui ont travaillé fort au Comité des programmes pendant cette année. Vous avez la liste des membres à la section 2. Le CPR s'est réuni à 13 reprises en 2020-2021. Toutes les réunions ont été sous forme virtuelle. Le CPR a traité une quarantaine de dossiers avec une cinquantaine de documents. On constate que 32 de ces dossiers-là ont été complétés puis les autres vont se poursuivre en 2021-2022. Donc à partir de la page 2, vous avez les tableaux qui indiquent tous les dossiers qui sont traités ou qui ont été traités au Comité des programmes et ceux et celles qui sont complétés ou qui n'ont pas été complétés encore. À la page 6, vous avez une liste des décisions principales qui ont été prises par le CPR. Comme vous le savez tous dans les attributions du CPR, il y a un certain nombre de fonctions que la décision finale est faite au CPR que ça soit par exemple la création, l'abolition de cours, changements à des cours, des choses comme ça donc vous avez la liste aux pages 6 et 7. Peut-être la particularité cette année ça été l'adoption ou le traitement de résolutions liées à la COVID-19. Comme vous le savez, on a adopté une façon de faire un peu cette année, souvent les questions de nature académique ont été étudiées au niveau de la RVD et ensuite apportées au CPR pour une décision ou une recommandation qui ensuite était apportée soit à l'équipe décisionnelle et dans certains cas, les dossiers ont été apportés au Sénat académique également. Vous avez la liste des résolutions qui ont été prises cette année par le CPR relatif à la COVID aux pages 7 et 8 donc voilà. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y aurait des questions pour le vice-recteur? Merci beaucoup M. Roy.

8.4 Conseil de la langue française

Président d'assemblée : Le point 8.4, le Conseil de la langue française, je cède la parole au sénateur Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. Le Conseil de la langue française comme le monde entier a vécu sous le stress de la pandémie au cours de l'année 2021, mais il s'est quand même réuni à cinq reprises et on ressent le stress dans les activités déployées qui sont assez réduites cette année et qui sont rapidement présentées dans le rapport notamment en deuxième partie puisque la première partie rappelle le mandat et les attributions du conseil. Alors dans ces activités, on peut mentionner la liste des manuels qui a été reçue cette année sans qu'on ait à la demander. Je tiens à le noter parce que dans les années précédentes, on avait

souvent à aller auprès du VRER pour solliciter, pour demander la liste et cette année elle nous a été spontanément et normalement fournie. Je voudrais remercier le VRER pour cela. Il y a également les activités communautaires, il y en a deux essentiellement. Il y a la grande dictée qui n'a pas pu avoir lieu pour des raisons évidentes et il y a eu la chronique linguistique qui cette année a connu très curieusement un succès très éclatant parce que nous avons eu des demandes des personnes qui partaient de l'université et qui voulaient rester sur notre liste d'expédition. Donc cette activité qui est faite à partir de notre constituante d'Edmundston a été très très très appréciée et il reste une autre activité à faire cette année. Nous avons également eu des saisies notamment du vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR sur l'objet que nous avons mentionné dans le rapport. On doit aussi mentionner pour cette année le renouvellement des mandats des membres, un membre sénateur étudiant et deux membres non-sénateurs du campus de Moncton et du campus d'Edmundston. Enfin cette année pour les perspectives, le conseil compte reprendre progressivement ses activités, notamment ses activités communautaires normales et compte également s'impliquer ainsi que donner la recommandation de tout à l'heure, s'impliquer dans le dossier sur la qualité de la langue. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier tous ceux qui ont soutenu les activités du conseil et remercier particulièrement aussi les membres du conseil qui se trouvent dans les constituantes et les membres étudiants. Je vous remercie monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'on a des questions pour M. Mbarga? J'en vois pas, merci beaucoup.

9. Rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Président d'assemblée : Le point 9, rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Je cède la parole à M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Je vais tenter de partager mon écran. Je vous demanderais de me laisser savoir si vous le voyez. Vous le voyez monsieur le président, oui?

Président d'assemblée : Oui.

VRER : Parfait, excellent, merci. Donc il me fait vraiment plaisir de vous présenter le rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Ce rapport est dans le fond assemblé de différents rapports qu'on reçoit des facultés, des chaires de recherche, des centres de recherche et ainsi de suite. Ça permet de voir un aperçu des activités qui ont eu lieu pendant la dernière année. Ma présentation va être répartie comme suit donc elle va suivre un peu le même format que le rapport comme tel donc je vais parler des activités relatives à l'enseignement, des activités relatives à la recherche, gestion stratégique de l'effectif étudiant et certains services et bureaux rattachés au VRER. Je vais également quand même prendre quelques minutes pour parler de l'impact de la COVID sur nos activités en 2020-2021 et je terminerai avec les objectifs prioritaires pour l'année qui vient de commencer. En ce qui concerne l'enseignement au niveau des inscriptions, au niveau de l'effectif étudiant, on remarque cette dernière année on a eu une autre augmentation des inscriptions à temps complet donc une augmentation de l'ordre de 1,4 %. Comme on voit, ça fait quelques années consécutives qu'on remarque des augmentations. Ça été un peu surprenant, je dois vous dire qu'on était un peu inquiet avec la COVID de voir quelles allaient être nos inscriptions, mais comme vous le verrez un petit peu tout à l'heure, nos inscriptions au niveau des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick cette année ont été quand même assez exceptionnelles. Donc on peut regarder les inscriptions par faculté également. Vous avez au tableau les inscriptions par faculté. On peut voir quand même qu'il y a eu des augmentations assez importantes au niveau du campus de Shippagan. Faculté des sciences de l'éducation encore une fois donc ça fait quelques années qu'on constate des augmentations à la Faculté des sciences de l'éducation, on avait remarqué quand même des baisses pendant plusieurs années donc ici c'est des bonnes nouvelles. On constate également qu'il y a une pénurie d'enseignants et d'enseignantes dans les écoles au Nouveau-Brunswick. Également ce qui est intéressant c'est au niveau des cycles supérieurs. Si vous regardez dans la ligne de la FESR, le chiffre entre parenthèses c'est tous nos programmes de cycles supérieurs tandis que le chiffre 19 c'est les inscriptions dans les programmes qui sont gérés par la FESR soit la maîtrise en études de l'environnement et la maîtrise en foresterie. On voit ici quand même une augmentation de 3,7 % dans nos inscriptions aux cycles supérieurs. En terme de la provenance de nos étudiants, on constate que comme les années précédentes, on a environ 70 % de nos étudiants et étudiantes qui nous proviennent du Nouveau-Brunswick. Ensuite on a environ 2 % des autres provinces atlantiques, 3,7 % du Québec, 2 % des autres provinces canadiennes et une vingtaine de pour-cent de l'international. Donc on a divisé ça un petit peu différemment cette année, on va parler de résidents permanents. Dans le passé on regroupait les catégories de résidents permanents et étudiants internationaux, c'est pour ça qu'au lieu d'avoir 22-23 %, on est à 19,8 donc on a divisé cette catégorie-là en deux. En terme d'évolution des étudiants ou des inscriptions des étudiants provenant de l'international, on constate une baisse en 2020-2021. Je pense que tout le monde connaît les raisons associées à cette baisse-là. Évidemment, la COVID-19 a eu un impact assez significatif sur nos étudiantes et étudiants internationaux donc y'en a quand même plusieurs qui ont eu de la difficulté soit à avoir des permis d'étude ou même se rendre au Canada donc on constate une baisse d'environ 4 % sur l'ensemble du réseau. En terme de provenance, le Mali c'est notre pays pour lequel on a le plus d'effectif provenant de l'international suivi de près du Maroc et de la Côte d'Ivoire. En terme de population étudiante comme vous le savez, elle est surtout concentrée à la Faculté d'administration et à la Faculté d'ingénierie. Dans les années par le passé, l'année passée par exemple, on avait 46 % à la Faculté d'administration. La dernière année ça descendu sensiblement donc à 42 % notamment pour les raisons que

j'ai évoquées tout à l'heure et à la Faculté d'ingénierie, on est passé de 41 % à 38 %. Au niveau des cycles supérieurs je l'ai mentionné tout à l'heure, on voit quand même une belle progression depuis un certain nombre d'années. J'ai affiché ici les trois dernières années donc une augmentation de 2,7 % en 2018-2019, 3,1 % en 19-20 et 3,7 en 2020-2021. On pourrait attribuer ceci à je dirais l'augmentation du nombre de programmes de cycles supérieurs qu'on a adopté aux instances ces dernières années, on peut penser au doctorat en science appliquée, doctorat en science physique, maîtrise en science sociale et ainsi de suite, maîtrise multidisciplinaire en santé. On a développé au fil des dernières années un certain nombre de programmes intéressants qui attirent un bon nombre d'étudiants donc ce sont des bonnes nouvelles. En terme d'inscriptions à temps partiel, c'est la formation continue. On voit à cette figure que le nombre d'inscriptions a augmenté cette dernière année. On l'avait mentionné l'année passée au printemps, on a eu beaucoup d'étudiants des écoles secondaires qui se sont inscrits l'an dernier à la session printemps-été par exemple et à la figure on constate également qu'on a eu une augmentation importante du nombre de cours qui est offert en ligne, c'est normal et une baisse dans les cours donnés en présentiel donc je pense qu'il y a pas de surprise là. Pour le volet crédité, on parle ici de 211 cours qui ont été offerts à temps partiel donc au 1^{er} en 2^e cycle. Même sur la figure on le voit, ceci correspond à environ 3 500 inscriptions. La formation continue c'est pas seulement l'offre de formation créditée, c'est également l'offre de perfectionnement professionnel donc on a toutes sortes d'activités, des formations. On a tout près de 1 200 personnes qui ont participé à différentes formations dans le cadre de perfectionnement professionnel. Dans plusieurs cas, c'est des formations qui sont faites sur mesure avec un partenaire donc ça peut être par exemple le réseau de santé Vitalité qui veut un programme de formation pour des employés. Ça touche un large éventail de thématiques, ça peut aller de la gestion Lean Six Sigma à comment traiter des cas de ressources humaines et ainsi de suite donc c'est très bien. Il y a également la composante formation linguistique qui est offert par la formation continue. Il y a eu quand même quelques initiatives intéressantes. La formation continue s'est lancée dans l'organisation avec les facultés partenaires des camps pour des jeunes pendant la saison estivale ou même dans le temps du congé de mars donc c'est des initiatives qu'ils pensent continuer dans les prochaines années. Je vais peut-être parler de deux nouveautés ou deux initiatives tout à fait spéciales. La première c'est le Centre de leadership Frank McKenna à l'alumni. Le Centre de leadership Frank McKenna à l'alumni a été créé grâce à des dons dans la campagne de financement Évolution. On a reçu deux dons de un million de dollars de Frank McKenna et de l'alumni. Ce fonds a permis de mettre sur pied le centre de leadership. C'est un centre qui s'inscrit dans nos initiatives de développer toute la question d'expériences étudiantes, apprentissage expérientiel, ainsi de suite. C'est un centre qui va permettre aux étudiantes et étudiants d'avoir de la formation qui porte sur différentes thématiques comme le leadership, l'innovation sociale, l'écoresponsabilité, l'engagement citoyen et l'entrepreneuriat juste pour vous donner quelques exemples. On a eu la première cohorte en 2020-2021. C'est certain que ça s'est tout fait à distance sous forme virtuelle. Notre première cohorte était composée de 24 étudiantes et étudiants provenant des trois campus. On a même un sénateur, M. Alain Lavoie, qui a participé dans cette première cohorte donc je suis certain qu'il pourrait vous partager ses expériences. Le centre a organisé une série de conférences, webinaires, tables rondes, ainsi de suite pour la cohorte et comme j'ai mentionné tout à l'heure, ça tout été livré en mode virtuelle. Donc à la conférence d'ouverture au mois d'octobre, on a eu un mot de bienvenue de l'Honorable Frank McKenna. On a eu une conférence d'ouverture également puis on a eu au mois d'avril une activité de clôture pour la cohorte 20-21 et on avait l'ambassadeur du Canada au Sénégal qui est venu qui est un ancien de l'Université de Moncton qui est venu faire une conférence. L'autre élément que j'aurais aimé de discuter très brièvement c'est toutes nos initiatives reliées à l'autochtonisation de l'université. Donc comme vous le savez, l'Université de Moncton a une volonté de répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada. On a fait quand même un important exercice d'état des lieux donc l'exercice avait été fait je pense en 2019 puis elle a été mise à jour cette année donc ça été effectué en grande partie par la RVD et l'ensemble de documents qui comportent une quarantaine de pages a été produit par la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales. Comme vous le savez sûrement, l'université a signé cette dernière année des déclarations d'engagement envers les peuples autochtones. Notre engagement c'est de préparer et mettre en œuvre un plan d'action pour les cinq prochaines années qui reposent sur cinq grandes orientations donc on avait fait la présentation ici au Sénat l'année passée. Je vais terminer sur ce point avec juste un petit exemple que j'ai trouvé merveilleux cette dernière année. C'est une initiative qui a été mise de l'avant par le Comité de réflexion sur l'autochtonisation de l'Université de Moncton en collaboration avec l'ABPUM. C'était une série de six conférences midi qui étaient sous format virtuel puis qui a été organisé puis qui portait sur différentes thématiques. J'aimerais féliciter les organisateurs pour cette initiative, je suis certain qu'il y en a plusieurs d'entre vous qui étaient présents et c'était quand même des activités qui étaient assez bien fréquentées. Je vais vous laisser le soin de regarder mon rapport pour d'autres éléments. J'ai mis quand même des réalisations, des données sur les effectifs professoraux, les sabbatiques et ainsi de suite donc vous pouvez consulter le rapport pour plus de détails. En ce qui concerne la recherche, au niveau du financement on a observé une légère augmentation cette dernière année comparativement aux années passées. Ce qui est quand même intéressant c'est si on regarde au niveau des facultés, on a eu quand même des succès assez intéressants au niveau je dirais surtout des autres sources de financement soit par de la recherche collaborative par exemple. Sur le tableau on a le financement des grands conseils, mais également de d'autres sources. Par exemple, la Faculté d'ingénierie en 2019 allait chercher 345 000 dollars de d'autres sources et cette année, ils ont réussi à aller chercher 773 000 dollars de sources autres que les grands conseils. J'ai donné quelques exemples, Faculté d'éducation également a eu des belles augmentations au niveau du financement de d'autres sources et l'UMCS et l'UMCE. Si on regarde sur l'ensemble de la figure, le graphique, on voit entre 2013 et 2020, on a quand même une augmentation de financement de l'ordre de 50 %

sur huit ans donc c'est tout à fait exceptionnel donc j'aimerais de féliciter le travail effectué notamment par nos chercheurs, mais également la FESR pour leur engagement envers nos chercheurs. Si vous regardez le tableau encore une fois, vous allez constater que la Faculté des sciences va chercher juste au-dessus de la moitié de notre financement total qu'on reçoit donc félicitations, bravo aux membres de la Faculté des sciences. Puis dans l'autre tableau, j'ai quelques augmentations que j'ai mentionnées tout à l'heure. Je dirais que dans les dernières années on a mis beaucoup d'efforts à diversifier nos sources de financement, notamment le FINB et MITAC donc on réussit quand même à aller chercher des bonnes subventions de la part de ces organismes-là. Des concours internes comme vous le savez, à chaque année la FESR organise une série de concours internes, le concours régulier il y a l'aide à la diffusion, il y a un programme pour les nouveaux membres du corps professoral, ainsi de suite. Juste pour en terme de chiffres, la FESR a accordé cette année 150 subventions sur l'ensemble du réseau qui représente environ 300 000 dollars. En terme de diffusion, on constate une baisse cette année d'environ 16 %. Ceci je crois qu'il faut le prendre un peu avec un grain de sel dans le sens que dans les rapports que j'ai reçus des facultés, souvent on demande aux professeurs de soumettre leur liste de publication. Il y en a pour différentes raisons qui le font pas donc c'est peut-être des chiffres je dirais plutôt approximatifs. La FESR travaille présentement sur une base de données qui va permettre de mieux apprécier l'ampleur des travaux collectifs de nos membres de la communauté universitaire. Donc c'est ça, une baisse de 16 % puis à titre indicatif, j'ai mis le tableau qui est dans le rapport également par rapport aux facultés. Il y a l'effet COVID aussi qui a peut-être entré en jeu cette année. Comme vous le savez, les profs ont mis beaucoup d'emphase sur la composante enseignement de leur charge de travail donc ça peut-être eu un effet au niveau de la diffusion des résultats également. Je vous réfère encore une fois à mon rapport, il y a quand même une section qui parle des chaires, instituts et centres de recherche. Il y a peut-être quelques petits faits saillants que j'aimerais de mentionner. On a créé en 2020-2021 une nouvelle chaire de recherche en santé sur le cannabis thérapeutique. Le concours et le poste est ouvert présentement donc on devrait être en mesure de le combler dans les prochains mois. Il y a un autre point que j'ai trouvé quand même assez exceptionnel cette année dans le cadre des journées des études supérieures. À chaque année, la FESR organise un colloque pour les jeunes chercheurs et cette année, ça été fait sur mode virtuelle et le colloque a duré toute la semaine dans le sens que les étudiantes et les étudiants devaient s'enregistrer. J'oublie le nombre de visionnements, mais quand même ça été assez exceptionnel puis ils ont terminé le colloque avec un gala à la fin de la semaine puis également ça été un succès à mon avis. Il y avait beaucoup de personnes puis je pense que ça quand même démontré qu'est-ce qu'on est capable de faire lorsqu'on s'y met même dans des modes alternatives de fonctionnement. Peut-être une autre petite note, j'imagine que vous avez suivi ça au niveau des infos au niveau du campus, au niveau de l'université. C'est quand même intéressant, ça fait quelques années que l'Université de Moncton grimpe au classement des 50 meilleures universités de recherche au pays. L'an passé on s'était classé au 44^{ième} rang et cette dernière année, on est monté au 41^{ième} rang donc c'est très bien. J'aimerais également souligner en passant le travail de BSI. Le BSI comme vous le savez, c'est un organe que nous avons qui est associé avec la FESR qui est là justement pour appuyer nos chercheurs et nos chercheuses dans leurs activités de recherche collaborative avec les communautés et l'industrie. Cette année encore une fois, ils ont travaillé fort à finaliser le Centre d'intelligence artificielle pour l'énergie donc c'est une initiative d'une valeur de 3,1 millions. Ils ont travaillé également à la création de la chaire que j'ai mentionnée sur le cannabis thérapeutique et ils ont également travaillé à développer une entente de partenariat avec un institut de recherche appliqué au Maroc donc c'est quelques exemples. En terme d'activités relatives à la gestion stratégique de l'effectif étudiant encore une fois cette année, on a réussi à aller chercher un pourcentage très important des élèves qui terminent leurs études dans les écoles francophones du Nouveau-Brunswick. C'est notre population je dirais cible. Comme vous le savez, on a environ 70 % de nos étudiants qui nous proviennent du Nouveau-Brunswick. Cette année encore, on a eu un taux de participation de 34,2 %, ça veut dire que 34,2 % des élèves qui terminent leurs études secondaires s'inscrivent à l'Université de Moncton. Si vous regardez l'ensemble des élèves qui terminent le secondaire, il y en a qui vont au collège, il y en a qui vont directement sur marché du travail, il y en a qui vont aller dans d'autres universités, mais quand même c'est un taux qui est très élevé. Peut-être une petite remarque ici, j'ai mentionné tout à l'heure qu'on avait eu beaucoup de succès au niveau des écoles francophones du Nouveau-Brunswick. À chaque année, le bureau de recrutement étudiant se fixe des cibles, des objectifs. Les objectifs que vous voyez ici avaient été fixés juste avant la COVID donc ils avaient fixé au courant de l'année 19-20 donc pour 2020-2021 puis on constate que d'après le nombre de finissants, ainsi de suite, il y avait eu un objectif de 645 élèves du secondaire puis finalement on a eu 736. C'est presque une centaine d'étudiants de plus donc 91 étudiants de plus. C'est comme j'ai mentionné ce qui a fait un petit plus de mal ou du tort cette année ça été au niveau de l'international. Si vous regardez de l'international, on avait -138 total donc -132 à l'automne et -6 à l'hiver comparativement aux objectifs qui avaient été fixés. Bourses et aide financière, on a donné des bourses à 1 567 étudiantes et étudiants. Ça totalise un montant de l'ordre 4,9 millions de dollars donc c'est +12 % comparativement aux années précédentes. également dans mon rapport, j'ai quand même parlé de certains détails sur tout ce qui touche l'expérience étudiante. Ça peut être aux services qui sont offerts à nos étudiantes et étudiants donc là également, je vous invite à lire mon rapport pour plus de détails et également lire le rapport de la gestion stratégique de l'effectif étudiant. Pour les services et bureaux rattachés au VRER, il y a quand même les bibliothèques Champlain Michel Bastarache, Centre d'études acadiennes, le Musée acadien, la Galerie d'art Louise et Ruben Cohen, le registrariat, la revue de l'U de M et le SACE. C'est des regroupements, des entités qui relèvent du bureau du VRER. Là également, je vous invite à lire le rapport puis j'ai également parlé un peu de l'effet de la pandémie sur chacune de ces entités-là. Je vais quand même passer maintenant aux impacts de la COVID-19 sur les activités académiques. Comme vous le savez dès la fin avril 2020, l'université s'est

mise à planifier pour l'année 2020-2021. Si vous retournez il y a 15 ou 16 mois, vous allez vous souvenir qu'on était vraiment dans l'incertitude donc on avait évoqué à ce moment-là un plan B. C'était un plan qui misait surtout sur des apprentissages à distance. On a pris le mois d'avril et mai pour planifier et préparer cette mise en application-là donc tous les programmes ont été offerts cette dernière année. Puis comme vous le savez, l'approche on a opté pour une diversité des modes d'enseignement. Par exemple à l'UMCM, il y a environ 80 % des activités qui étaient à distance puis à l'UMCM c'était les activités qui étaient en présentiel, c'était seulement dans le cadre des programmes qui ont des composantes pratiques donc on peut penser aux sciences expérimentales, aux beaux-arts, certaines disciplines en santé par exemple. Pour les campus d'Edmundston et Shippagan, ils ont opté pour des approches un peu plus hybrides. Je dirais que le campus de Shippagan c'est le campus où il y a eu le plus d'activités en présentiel et Edmundston également, mais Edmundston était plutôt en mode hybride. Puis comme vous le savez avec les nombreux changements de phases qu'on a eus cette année, le campus d'Edmundston a fait la majorité de son semestre à distance, le semestre d'hiver. On a fait des plans de contingence en cas d'éclosions et de fermetures et comme j'ai mentionné, on a été obligé de s'en servir à plusieurs reprises surtout au campus de Moncton et d'Edmundston. On a travaillé fort avec la santé publique, chaque décision qu'on a prise au courant de l'année était basée sur des recommandations de la santé publique. Il y a eu des rencontres hebdomadaires avec la sécurité publique, santé publique, le Ministère d'éducation postsecondaire formation et travail et les établissements d'enseignement postsecondaire. Ça c'était des réunions à toutes les semaines. On avait notre vice-adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales qui a participé et également notre vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, Edgar Robichaud, qui participait à ces rencontres-là. Comme vous le savez, si on a réussi à passer au travers de la dernière année ça été grâce à la mobilisation de toute la communauté universitaire. On a eu une excellente collaboration et entraide entre toutes les parties prenantes donc le corps professoral, les étudiantes, les étudiants, les services d'appui pédagogique et technologique, le SACE. Ce sont tous des groupes qui ont travaillé fort pour s'assurer que notre année universitaire soit une réussite tant au niveau académique, mais également au niveau de l'expérience étudiante. Je veux dire on s'en cache pas, ça pas été toujours facile pour notre corps professoral, nos étudiantes et nos étudiants, mais je pense que dans l'ensemble, on s'en est quand même assez bien tiré. Je l'ai mentionné à plusieurs reprises, les questions de nature académique ont été typiquement traitées à la RVD. J'aimerais de mentionner quand même un comité en particulier donc c'est le Comité sur les plans opérationnels académiques. C'est un comité qui était présidé par Elizabeth Dawes et il y avait comme membres Jean-François Thibault, Gabriel Cormier, Mathieu LeBlanc, Pierre Junior Morin et Frédéric Huppé-Gourgues. 01 :27 :24 C'est un comité qui a travaillé très très fort la dernière année. Vous le savez vos unités vous avez soumis des plans opérationnels. Ce comité-là a évalué 365 plans opérationnels dans la dernière année, 111 demandes d'activités, 20 plans de poursuite des fonctions critiques en phase de confinement et 68 procès-verbaux donc ça été un travail colossal donc j'aimerais au nom de l'université remercier ce comité-là de façon tout à fait spéciale. Également, je l'ai mentionné lorsque j'ai présenté le rapport annuel du Comité des programmes, le Comité des programmes s'est penché sur plusieurs questions, l'équipe décisionnelle également et le Sénat académique. Avec nos plans opérationnels en place comme je l'ai mentionné, on a été obligé de naviguer à travers différentes transitions de phases. Si vous retournez à la fin du mois de septembre l'année passée dans la région de Moncton, on est passé de jaune à orange, on est allé en rouge à quelques reprises également. L'UMCE phase rouge à l'hiver pour une grande partie de l'hiver. Nos équipes ont su naviguer dans ces phases-là de façon très compétente. Si vous regardez pour voir comment efficaces nos plans opérationnels étaient, on a pas eu de cas de transmission sur nos campus donc c'est à mon avis tout un accomplissement. Puis encore une fois, je pense qu'il y a des belles histoires d'innovation au niveau de la livraison des cours, des activités et ainsi de suite. Même si on était en mode virtuelle, il y a quand même des belles choses qui se sont faites sur nos trois campus. C'est certain qu'on a eu une période d'ajustement je dirais surtout au premier semestre. On a eu de la rétroaction de la part des étudiants, des étudiantes, du corps professoral puis je dois dire qu'avec la RVD et les différentes instances, on a pour la plupart réussi à trouver des solutions pour chaque problématique qui a été soulevée. Donc merci encore aux étudiantes et étudiants et à notre corps professoral pour justement ajuster les façons de faire tout au long comme j'ai dit surtout le premier semestre. Donc encore une fois, une excellente collaboration de tous les membres de la communauté universitaire. En ce qui concerne la recherche, je dirais que l'effet de la pandémie a surtout eu des effets au tout début donc à la mi-mars, à la mi-mai 2020. J'en avais parlé dans mon rapport annuel l'année passée, je dirais que c'est surtout là qu'on a vu l'impact de la pandémie que ça soit sur les activités de recherche et sur les études supérieures puis on avait priorisé les activités de recherche lorsqu'on a réouvert nos campus au mois de mai, par exemple l'accès aux laboratoires. Pendant la dernière année, je dirais peut-être le plus gros impact c'était au niveau des restrictions liées aux voyages. On a plusieurs membres du corps professoral qui avaient des projets de sabbatique ou des projets de collaboration avec d'autres universités soit nationales ou internationales, des conférences, ainsi de suite donc on a été certainement limité en raison. Faut aussi réaliser que ça eu un impact sur les étudiants et les étudiantes qui auraient voulu s'inscrire dans nos programmes de cycles supérieurs provenant de l'international, ça aussi ça eu un impact. Pour la gestion stratégique de l'effectif étudiant, je dirais que la plupart de nos services ont continué à être offerts, mais à distance. Je dirais que peut-être l'endroit où on a eu le plus grand impact c'était au niveau de la mobilité étudiante. L'université avait suspendu la mobilité étudiante pour l'année et je dois dire que le bureau de recrutement étudiant a dû innover également dans leur façon d'aller chercher les jeunes dans les écoles parce que les déplacements dans les écoles étaient très limités cette dernière année et comme vous le savez, on fait l'inscription en milieu scolaire maintenant donc ils ont été obligés d'ajuster leur méthode de fonctionnement. Il y a peut-être une initiative que je trouve importante de mentionner, c'est que le bureau de recrutement étudiant

réseau a réussi à aller chercher un financement de Patrimoine canadien de 230 000 dollars pour faire une plateforme virtuelle étudiante et étudiant d'un jour. Si jamais que vous avez la chance de voir la plateforme, c'est quand même très bien fait. Finalement, service de psychologie et de santé. Comme vous pouvez l'imaginer, on a une partie de notre population étudiante qui a eu besoin d'un certain appui et notre service était là pour eux. Je dois dire que le service et surtout sa directrice, Mme Sophie LeBlanc, ont travaillé énormément fort dans le développement des cas d'éclosion, des plans en cas de développement d'éclosion et également sur l'approbation des plans d'auto-isolément pour nos étudiantes et étudiants qui provenaient soit de d'autres provinces ou de l'international. Également, les autres services bibliothèques donc la plupart des services ont été offerts à distance, mais comme par exemple les bibliothèques ont été ouvertes pour une grande partie de l'année avec le service de location de locaux par exemple qu'ils ont pu faire. Le Musée acadien, Galerie d'art Louise et Ruben Cohen après une fermeture au printemps 2020, ces services-là, ces entités-là ont ouvert au courant de l'été. Le registrariat a joué un rôle de premier plan dans nos initiatives via la COVID. Ils ont planifié, ils étaient aux premiers plans au niveau de la planification, au niveau de l'opérationnalisation des actions par exemple les modifications aux dates de calendrier, les horaires de cours et d'examens, lorsqu'on a passé à un système de notation succès non-succès, ainsi de suite. Le registrariat a été très actif cette dernière année donc j'aimerais de remercier Mme Wheaton et son équipe pour leur travail. En terminant, j'aimerais prendre le temps de remercier vraiment tous les groupes qui ont fait en sorte qu'on a réussi quand même assez bien à se tirer l'épingle du jeu cette dernière année donc les corps professoraux, vraiment vous avez toute mon admiration. J'ai été témoin du travail que vous avez fait puis vraiment merci beaucoup pour les efforts que vous avez mis en place, je le sais que ça pas toujours été facile. Les unités académiques, le service d'appui technologie et pédagogie, les représentants étudiants; j'ai vu Alain aller au niveau de la RVD, on se parlait régulièrement également pour savoir comment ça allait, s'il y avait des problématiques, s'il y avait des choses qu'on devait ajuster. Les services aux étudiants, le personnel non-enseignant de l'université, les membres de la RVD, RDD, membres du Sénat et du Comité des programmes. Je dois quand même faire un merci tout à fait spécial à la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, Elizabeth Dawes. Comme vous l'avez constaté en début de rencontre, Elizabeth a été vraiment notre pierre angulaire cette dernière année pour nous guider, nous ajuster en cours de route dans cette pandémie assez qu'on a de façon humoristique changé son titre de poste à vice-rectrice adjointe aux éclosions et aux affaires pandémiques. Donc un gros gros merci Elizabeth pour tous les efforts et tout ce que tu as fait pour l'université cette dernière année. Je pense que tout le monde va réaliser du travail qui a été effectué. Ma dernière acétate c'est les objectifs prioritaires pour 2020-2021. Ils sont essentiellement des projections de celles de l'année dernière. Comme vous le savez avec COVID, on a pas réussi à faire tout ce qu'on voulait faire donc je pense que c'est l'histoire de l'année 2020-2021. Il reste quelques petites miettes liées à la planification académique donc certaines actions à prendre notamment en terme de programmation. Je dirais que mon projet prioritaire pour cette année ça serait de remettre le projet d'amélioration des processus liés à la création, la modification et l'abolition des programmes au premier plan. Préparer un terrain donc comme vous le savez, on a un exercice de planification stratégique qui est en cours donc évidemment en parallèle, il y aura un exercice de planification académique qui va se faire. L'actualisation de l'axe environnement, ce dossier-là avance tranquillement, mais sûrement. Thématique de l'innovation sociale, encore une fois le développement de la recherche appliquée donc on voit des belles percées ces dernières années notamment avec le BSI. Puis finalement faire adopter par les instances un nouveau plan stratégique pour la gestion de l'effectif étudiant. Évidemment comme vous le savez tous, faudra s'ajuster aux défis que COVID va nous présenter cette année, espérons que ça sera pas de la même ampleur que la dernière année. Voilà monsieur le président, je suis prêt à répondre des question si vous en avez. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Roy, merci pour ce rapport. Je pense qu'avant de prendre des questions à ce moment ici, on va prendre notre pause qui était à l'horaire. Il est 10 h 08 donc on peut peut-être prendre une pause jusqu'à on va dire à 10 h 20 puis ensuite on pourra procéder aux questions à ce moment-là. Donc on prend une pause et on revient à 10 h 20.

PAUSE

Président d'assemblée : Nous sommes de retour pour faire suite au rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Merci encore M. Roy pour votre rapport détaillé. À ce moment ici, on pourrait prendre des questions et des interventions pour le vice-recteur. En premier lieu, Mme Gaudet.

Gaudet : Merci beaucoup monsieur le président. D'abord, je trouve vraiment impressionnant le rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Malgré tous les défis qui se sont présentés de la COVID-19 cette année, je trouve que l'université a fait un travail magistral et puis je voudrais remercier tout le monde pour tout ce travail-là parce que c'est impressionnant. La deuxième chose c'est une question dirigée au vice-recteur. Parmi vos objectifs prioritaires 2021-2022, on peut penser que la qualité de la langue française doit être parmi ces objectifs pour cette année-là parce qu'on était en train de créer un comité puis je crois qu'il s'agit d'une priorité. Alors j'aimerais ça vous entendre là-dessus.

VRER : Vous avez tout à fait raison puis on a vu le point ce matin puis la discussion qu'on a eue au mois de mai sur cette question-là. Je suis tout à fait d'accord. Je l'ai peut-être pas mis explicitement dans mon rapport, mais effectivement, cette question-là va faire l'objet d'un chantier assez important j'ai l'impression dans la prochaine année. Donc tout à fait Jeanne d'Arc, je suis d'accord avec vous.

Gaudet : Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Ensuite Mme Harrison.

Harrison : Bonjour. J'ai un bravo, une question puis une recommandation. Bravo de ton rapport par rapport à tout le travail que l'équipe de recrutement fait. Comme vous le savez, la pénurie en science infirmière est vraiment incroyable dans les milieux tout de suite puis on essaie vraiment fort pour atteindre nos contingentements bien qu'on va parler de ça un petit peu plus loin, un gros défi de financement fait que je voulais juste reconnaître le travail ardu que cette équipe-là fait. Deuxième commentaire, lorsque vous avez parlé des défis au niveau de la publication, notre faculté figurait parmi les gens que les publications ont diminué puis moi personnellement à l'École des sciences infirmières, j'ai beaucoup de collègues qui sont aux études doctorales ou aux études de la maîtrise puis lorsqu'on fait leur évaluation annuelle, on essaie de tenir compte de cette dernière année qui a été difficile soit au niveau le suivi dans leurs études, l'accès à des milieux pour faire leur collecte. Je souhaite que c'est la même chose qui va arriver au niveau des demandes de promotions et permanences qui va avoir une certaine ouverture, une certaine flexibilité à ce niveau-là. Puis ma dernière chose pour vous c'est quand vous avez présenté les effectifs au niveau étudiant, vous parlez beaucoup selon le genre, il y a X pour-cent de femmes, X pour-cent d'hommes puis dernièrement à l'école réseau, on a créé un groupe de travail sur la diversité, l'équité et l'inclusion puis je suis beaucoup plus sensible à ce sujet-là puis je me demandais est-ce que les étudiants s'auto-identifient parce que vous avez juste parlé de femmes et hommes, mais il y a pas de changement, il y a pas d'autres classifications et je me demandais si que c'est de quoi que vous avez pensé à ou même nous autres on va faire un sondage chez-nous avec nos étudiants puis le corps professoral puis peut-être c'est de quoi que vous prévoyez faire aussi pour mieux connaître comment est-ce que les gens s'identifient. C'est ça qu'était mon bravo, ma question puis ma recommandation.

VRER : Merci beaucoup Suzanne puis je peux te confirmer, puis je veux pas mettre la registraire sur le spot, mais dans nos données je pense depuis peut-être deux ans Stéphanie, on a une autre case, il y a homme, femme puis j'oublie le libellé Stéphanie si tu peux m'aider avec ça.

Wheaton : Tout à fait. Ça fait depuis trois ans maintenant qu'à partir de la demande d'admission les candidats s'auto-identifient donc l'identification du genre n'est pas obligatoire pour soumettre une demande. Dans les options malheureusement, tout ce qu'on a présentement c'est masculin, féminin ou bien je préfère ne pas m'identifier, mais on travaille avec la DGT pour revoir les options qui vont être rendues disponibles à la fois dans la demande d'admission, mais aussi pour l'ensemble de la communauté universitaire. Donc lorsqu'on va être capable d'apporter ces modifications-là même au niveau du personnel, on pourra reconnaître une plus grande diversité au niveau des genres.

VRER : Merci Stéphanie et merci Suzanne pour tes questions et commentaires.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Surette.

Surette : Merci monsieur le vice-recteur pour un rapport qui est très positif qui montre vraiment comment notre université est capable de relever des défis puis les beaux succès qu'on a. J'ai trois commentaires, le premier concerne l'impact de la COVID sur la recherche et du même coup, le nombre de publications qui est un peu plus bas en 2020 qu'il était en 2019. Je pense qu'il est vraiment important de prendre en compte que la COVID a eu des impacts qui sont diversifiés selon les domaines selon nos rôles dans la société et il y a des études qui ont été publiées cette année qui montrent clairement que les femmes ont publié moins en 2020 et on peut s'attendre à la même chose en 2021. Les raisons sont multiples, mais une des grandes raisons c'est à cause des rôles que les femmes ont tendance à jouer à la maison. On a vécu une année qui a été particulièrement difficile pour les enfants aussi avec l'école qui était parfois à la maison, parfois à l'école, les garderies qui fermaient plus tôt. Moi j'ai des collègues qui devaient partir du travail systématiquement à 3 h 30 parce que les garderies fermaient plus tôt. Donc ça ça joue sur la capacité de recherche. Ça fait que t'ajoutes ces contraintes personnelles familiales-là à toute l'augmentation de la tâche qu'on a eue dans toutes les sphères, je peux parler en tant que directrice de département que ça pas arrêté donc la recherche a nécessairement eu besoin d'être mise en petit peu sur le réchaud malheureusement. Et quand qu'on pense aux charges d'enseignement puis il y a des collègues qui avaient des gros groupes qui avaient besoin de gérer des consultations à en plus finir, la correction était aussi beaucoup plus difficile avec tout en ligne et pas sur papier donc je pense qu'il y a beaucoup d'éléments qui font en sorte que cette composante recherche-là est nécessairement impactée et va l'être pour plusieurs années. Ce qui s'est passé cette année bien peut avoir des répercussions pour les prochaines années et je pense qu'il faut vraiment prendre ça en compte quand qu'on va faire le bilan pour 2021 puis 2022 et de reconnaître cette diversité-là. Il y a des collègues qui vont s'en être très bien sortis, ils vont avoir publié plus parce qu'ils avaient plus de temps ça fait que ça va varier énormément, mais c'est clair qu'il y a un rôle s'il va y avoir une différence entre hommes et femmes ou entre jeunes parents aussi. Mon deuxième point concerne toute la question de notre transition vers les cours en ligne qui nous a amenés à développer des outils de cours virtuels puis peut-être c'est une recommandation ou une proposition que je fais à l'université de réfléchir à comment on pourrait transformer certaines de nos salles de classe sur le campus pour pouvoir offrir l'hybride parce que ça ça nous permettrait d'améliorer les collaborations entre les trois campus. Je pense qu'il y a de ces outils-là qu'on a réussi à maîtriser cette année qui peuvent être utilisés pour améliorer aussi comment on collabore entre nous. Ça c'est juste un petit commentaire. Mon dernier commentaire concerne les objectifs prioritaires puis en particulier celui de l'axe environnement. Je pouvais pas intervenir sans en parler. J'aimerais soulever que cet été, le ___ a produit un nouveau rapport qui est affectueusement appelé le rapport « Code Red ». C'est pas drôle, mais la réalité est

qu'on a une dizaine d'années pour prendre des actions qu'on a malheureusement pas encore pris de façon assez sérieuse au niveau planétaire et je pense que les universités ont un rôle extrêmement important dans cette prise d'action-là et j'aimerais nous voir comme université vraiment prendre ça au sérieux, de regarder comment on offre nos formations, comment on peut améliorer la formation autour des changements climatiques parce que ça va affecter toutes les formations. On peut penser en santé par exemple nos intervenants en santé vont devoir pouvoir réagir à tous les impacts sur la santé que les changements climatiques vont avoir. Fait qu'au-delà des grands axes environnement, je pense qu'on devrait vraiment se pencher sur la question des changements climatiques puis je le lance comme ça juste pour qu'on l'ait à l'esprit. Je sais qu'on va avoir une discussion sur la planification stratégique plus tard et au cours de l'année, mais pour moi, je pense que c'est vraiment important de se poser comme des chefs de file dans ces enjeux-là. Merci.

VRER : Merci beaucoup Céline, je suis entièrement d'accord avec toi sur les trois points. C'est certain qu'il faudra, en tout cas, je suis du même avis puis il faudra certainement se pencher. Je suis très sensible à la question des jeunes parents, des femmes et tout ça donc il faudra voir comment on incorpore cette problématique-là dans nos procédures promotions et permanences par exemple, nos demandes de subvention et ainsi de suite donc je suis tout à fait sensible à ça. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. J'ai trois demandes d'intervention, une quatrième et je sais que le recteur voudra prendre la parole également. Je vous rappelle que c'est un point d'information donc on va prendre les interventions, les quatre prochaines puis je vais laisser monsieur le recteur clore ce point. M. Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Merci M. Roy pour l'excellent rapport et peut-être que je suis trop proche de la sénatrice Surette parce qu'il y a beaucoup de points qui rejoignent ce qu'elle a dit, mais je vais le répéter. Je suis content d'apprendre qu'il y a une réflexion pour l'évaluation tant de l'enseignement que de la recherche vis-à-vis l'impact de la COVID que ce n'est pas malheureusement restreint à quelques mois durant lesquels on avait pas accès à nos laboratoires de recherche. Il y a des effets qui sont beaucoup long terme. Peut-être une question plus rapide aussi c'est sur comme vous avez dit les voyages à l'international sont interdits si j'entends bien. Ils étaient interdits donc ça repoussé beaucoup de collaboration à l'international et ils ont été mis sur le gèle. Est-ce qu'il y a une lueur d'espoir pour que ça reprenne, pas ce semestre-ci, mais au semestre prochain?

VRER : Je l'espère Olivier. Finalement, nous on se base sur les recommandations du fédéral puis on vérifie régulièrement. Peut-être la dernière fois que j'ai vérifié c'est peut-être une semaine passée puis c'est encore des restrictions, ils parlent des voyages non-essentiels. Comment on qualifie non-essentiel, c'est peut-être une question, mais. On se fie beaucoup sur les consignes du gouvernement fédéral et on met à jour nos politiques ou nos règles comme par exemple cet été avec l'ouverture des frontières à l'intérieur du Canada donc on a ajouté nos pratiques, mais j'espère qu'à l'international que dans les prochaines semaines, prochains mois que ça va évoluer également quoiqu'on voit la quatrième vague faire surface à différents endroits sur la planète. Vraiment je peux pas te dire Olivier, mais je peux quand même t'assurer qu'on suit le dossier de près.

Clarisse : J'en doute pas, c'était pas mon point, mais c'est juste dire aussi que l'absence de pouvoir collaborer à l'international ça met aussi les choses en gèle et ça limite...

VRER : Entièrement d'accord.

Clarisse : ...les professeurs ici des projets. Et le dernier point, j'ai vraiment hâte de voir l'axe environnement s'épanouir concrètement entre les trois campus parce que je pense qu'il y a une synergie à développer. On va parler tantôt je pense de la gestion des zones côtières du programme de gestion qui est un très bon programme avec des recommandations qui vont dans ce sens-là. Donc j'espère vraiment voir l'opérationnalisation de ce projet dans l'année prochaine ou l'année d'ensuite.

VRER : Merci Olivier.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. J'aimerais tout d'abord dire vraiment félicitations au VRER pour son rapport, je trouve que le rapport était clair, très humain et puis je veux féliciter les membres de la communauté universitaire pour le travail qui a été fait parce que malgré la pandémie, je crois qu'il y a eu énormément de travail qui a été effectué et ça c'est un bravo très très fort pour toute la communauté. Je rejoins pratiquement la sénatrice Surette pour le point qu'elle a souligné, mais je voudrait ajouter quelque chose surtout en ce qui concerne l'impact de la pandémie surtout pour non seulement les voyages à l'extérieur, mais pour les congrès qui ont été annulés à plusieurs niveaux et étant donné que les gens pouvaient pas se déplacer pour participer à ces congrès-là, ça endommagé plus ou moins la participation puis la publication qui devraient suivre. Donc je peux comprendre qu'il y a eu légèrement une baisse, mais ça devrait énormément s'améliorer. Un point que je voulais apporter ici c'est surtout le point au niveau de science infirmière. On remarque que notre province a énormément de problèmes dans le domaine de la santé et je crois que l'Université de Moncton veut mettre un accent là-dessus pour essayer de produire suffisamment d'infirmières pour notre circuit parce que même ce matin en écoutant les nouvelles, on voit qu'il y a une pénurie majeure et je crois que ce volet-là il faudra peut-être le considérer. C'est vraiment le point que je voulais amener ici pour dire qu'on devrait jouer le rôle de leadership dans ce domaine ici et d'appuyer suffisamment l'École de science infirmière pour aller un peu plus de l'avant. Merci.

VRER : Merci Étienne. Justement on travaille fort avec l'école pour développer des nouvelles initiatives pour le recrutement en science infirmière. On a dans la dernière année comme vous le savez, on a passé ça au Sénat l'an passé la nouvelle passerelle par exemple. Donc ça c'est un succès, toutes les places sont occupées dans la passerelle présentement donc on réussit à aller chercher 25 nouvelles inscriptions provenant des rangs des infirmières auxiliaires puis on a également en collaboration avec le réseau de santé Vitalité, on a soumis un projet à la province pour faire du recrutement à l'international qu'on irait recruter. On les forme ici à l'Université de Moncton sur nos trois campus et ensuite, Vitalité est là pour faciliter l'intégration au marché du travail et il y a toutes les questions d'immigration là-dedans, évidemment. Donc on travaille avec la province avec le réseau de santé Vitalité pour développer ce projet-là. Il y a d'autres projets aussi, Suzanne pourrait certainement en parler au niveau par exemple d'un programme accéléré, comment qu'on ferait pour aller chercher les étudiants qui ont fait le DSS puis au lieu de recommencer en 1^{ère} année en science infirmière. Il y a toutes sortes de choses qu'on est en train de travailler puis on va parler du contingentement tout à l'heure. Dans le fond les solutions, faut penser à des solutions qui sont outside the box dans le sens que si vous regardez les proportions d'étudiants qu'on va chercher au niveau des écoles secondaires francophones, on a vu les chiffres tout à l'heure, 700-750 élèves qui nous proviennent à chaque année, bien il y en a 130-125 de ces élèves-là qui vont en science infirmière qui est de l'ordre de 18 %. Je pense pas que c'est pensable qu'on puisse aller chercher beaucoup plus d'étudiants de nos écoles francophones secondaires pour aller dans ce programme-là. Je veux dire ils vont chercher presque 20 % de nos étudiants déjà, c'est pas tout le monde qui veut faire ce métier-là puis c'est normal donc je crois qu'il faut développer nos marchés. On va y arriver, mais on travaille en collaboration avec l'école pour trouver des solutions.

Dako : Il y a juste un petit aspect que j'avais oublié de ce côté-là. J'ai cru comprendre que pour l'international la mise à niveau est donnée par le collège communautaire. On pourrait tu pas faire une genre de passerelle dans notre école, dans notre université parce que pour la mise à niveau déjà qui sont déjà infirmiers ou infirmières ailleurs qui arrivent, c'est le collège communautaire qui fait la mise à niveau, il me semble que...

VRER : C'est drôle que tu mentionnes ça Étienne parce que je l'ai appris lundi matin. J'avais justement une rencontre avec des gens de Vitalité puis ça on pourrait questionner Suzanne là-dessus. Moi je suis tout à fait d'accord qu'on devrait le faire nous ici, mais il y a l'ordre professionnel qui rentre en jeu là-dedans. La reconnaissance des diplômes et ainsi de suite ça relève de l'ordre professionnel, mais je suis tout à fait d'accord avec toi. On est prêt à collaborer avec l'ordre, on est prêt à collaborer avec Vitalité pour faire cette mise à niveau-là ici tout à fait. Je sais pas si Suzanne t'aurais de quoi à rajouter?

Wheaton : Merci pour ton intérêt puis ton souci de l'avoir verbalisé Étienne parce que je pense pas que le public réalise vraiment l'impact de la pénurie. Si que vous avez eu quelqu'un dans votre famille qui a été hospitalisé dernièrement, pendant la pause ma fille qui vient de graduer au mois de mai en nursing pas écrit son examen encore se prépare pour le fameux examen NPLEX, elle dit maman, mes deux derniers relais ils risquaient que j'allais être la seule infirmière aux vétérans. J'ai dit bien quoi, tu peux pas, t'es pas encore infirmière immatriculée. Puis là on parle de cet examen-là aussi puis on a des bonnes étudiantes qui ont gradué de chez-nous qui ont pas pu passer l'examen puis ils ont travaillé deux ans puis ils ont perdu leur permis de pratique puis ils avaient une pratique exemplaire. Moi je pense vraiment que notre association devrait peut-être un peu comme le moratoire sur la pêche de morue, il devrait y avoir un moratoire sur cet examen-là pendant la pandémie puis que si tu reçois ton bacc d'un programme qu'a une approbation provinciale et un agrément national, ça devrait être assez, mais il y a personne qui m'écoute donc qu'est-ce tu veux. Mais merci Étienne puis oui on travaille très fort pour trouver d'autres solutions pour augmenter notre effectif.

Président d'assemblée : Merci. Je prends deux autres interventions puis ensuite je vais céder la parole au recteur. Je vous rappelle que nous sommes dans un point d'information. Sénatrice Levesque.

Levesque, M. : Je voudrais appuyer tout ce que les collègues ont dit. Merci monsieur le président, merci beaucoup monsieur le vice-recteur. J'aimerais juste que dans les réflexions puis peut-être que ça se retrouvera dans le plan stratégique, mais il faudrait à un moment donné pas avoir peur de dire que les choses ont changé et que la pédagogie va changer puis la définition du monde universitaire va changer. J'espère que ce sera considéré, je voudrais pas juste qu'on ait passé à travers de ça sans faire une mini réflexion, mais du moins regarder parce que vous l'avez bien dit, il y a des choses extraordinaires qui se sont faites, mais le monde a changé. Merci.

VRER : Entièrement d'accord Monique. Merci.

Président d'assemblée : Sénatrice Ungureau.

Ungureau : Bonjour, merci beaucoup monsieur le VRER pour le rapport et pour avoir souligné tous les problèmes qu'on a dû passer. Merci aussi beaucoup à la sénatrice Surette qui a bien voulu souligner les problèmes qu'on a tous passés en tant que professeurs. J'aimerais aussi ajouter à cela qu'on a dû passer de nombreuses heures de formation pour bien comprendre comment enseigner en ligne pour les évaluations en ligne et tout ça ce qui a fait en effet la conclusion que la recherche n'a pas pu être à la hauteur pour certaines d'entre nous, pas pour tout le monde. J'aimerais aussi que la FESR prenne ça en considération et qu'on en parle à l'adhésion et au renouvellement de mandat. Merci.

VRER : C'est noté, merci beaucoup.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Je voulais tout simplement me joindre au vice-recteur académique et à la recherche pour remercier l'ensemble des membres de la communauté universitaire qui inclut tous les gens qui ont travaillé dans les différents services. Si ça été bien dans le domaine de l'académique, je pense c'est grâce aussi à notre général et à nos généraux dans chacun de nos campus, nos vice-recteurs qui ont su calmement essayer d'adresser un-à-un les différents défis qu'on avait et donc avec toutes leurs équipes académiques et aussi des services. Donc un gros bravo à tout le monde, je pense que c'est bon de se taper dans le dos quand le travail a été bien fait. Évidemment, on est encore un peu dans les eaux troubles. Comme je le mentionne souvent, on peut considérer le COVID comme étant notre ennemi commun et souvent on doit s'adapter au fur et à mesure et donc c'est pas une question de lenteur de prise de décision, mais c'est de prendre le temps de bien prendre les données et d'avoir une discussion avant de pouvoir émettre de nouvelles recommandations. Donc merci et félicitations à tous les membres de la communauté universitaire sur nos trois campus. Toute la question de l'évaluation du rendement, ça touche pas uniquement les professeurs, ça touche l'ensemble des membres de la communauté. C'est une littérature que je suis depuis le début de la pandémie puisque cette question-là n'affecte pas juste l'Université de Moncton, mais toutes les universités sur la planète. Et donc on va entamer des discussions particulièrement lors de réunions bipartites entre autres puis aux différents syndicats pour identifier les meilleures pratiques qu'on pourrait mettre en place pour tenir compte des éléments que vous avez soulevés qui sont très réels et on devrait avoir des modifications tout au moins lancer les grandes lignes directrices avant les prochaines rondes d'évaluation de dossiers. Merci pour avoir soulevé ces points-là et donc encore une fois, bravo Gilles pour l'excellent travail, Mado, Sid, Lynne, secrétaire générale, et tous les vice-recteurs, Francis, Elizabeth, Pierrette, Yves et excusez-moi si j'en passe, mais je pense que tous ont joué un rôle très important cette année puis on doit rester malheureusement sur le qui-vive encore pour espérons-le, pas trop longtemps. Alors bonne année académique, j'en profite également pour vous souhaiter une bonne année académique. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le recteur. Je vais céder la parole à la secrétaire générale pour une modification à l'ordre du jour.

Secrétaire générale : Merci monsieur le président. Pendant la réunion à un moment donné, on nous a fait part qu'au point 11.4, il y a une problématique au niveau de la documentation. Alors après avoir examiné ça pendant la pause, on vous suggère de retirer le point 11.4 de l'ordre du jour. On a examiné les délais et on pense qu'on est correct si on reporte ça à la prochaine réunion du Sénat académique. Ça permettra au Comité des programmes de revoir le dossier à la lumière des nouveaux documents.

Président d'assemblée : Merci donc on va enlever le point 11.4 à l'ordre du jour.

Secrétaire générale : Monsieur le président, je pense qu'on peut le faire à l'amiable à moins que, c'est quand même une modification à l'ordre du jour.

Président d'assemblée : Les gens on est d'accord d'enlever ce point-là, on le fait à l'amiable. On va laisser le Comité des programmes faire le travail nécessaire à regarder les documents en question.

Secrétaire générale : Merci.

Président d'assemblée : Merci.

10. Rapport du Comité conjoint de la planification

10.1 Évaluation des programmes

10.1.1 Baccalauréat en développement durable et zone côtière

Président d'assemblée : On revient au point 10, rapport du Comité conjoint de la planification, le point 10.1, évaluation des programmes, 10.1.1, baccalauréat en développement durable et zone côtière. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Je vais juste aller chercher mes notes. Nous avons trois évaluations de programmes ce matin à regarder ensembles. Le premier il s'agit du baccalauréat en développement durable et zone côtière. Vous avez dans le document à la fin de la dernière page vous avez les recommandations du Comité conjoint de la planification. Je vais peut-être présenter le dossier puis ensuite je ferai la proposition de l'adoption des recommandations. Le programme de baccalauréat en développement durable et zone côtière, c'est un programme qui est offert par notre campus de Shippagan. C'est un programme de 120 crédits dont 60 crédits dans la discipline principale, 30 crédits dans les disciplines connexes et 30 crédits de formation générale et cours au choix. Ce baccalauréat est un des deux programmes exclusifs terminaux au campus de Shippagan. Le programme figure parmi la liste des programmes prioritaires dans l'exercice de planification académique de 2016, mais il figure également dans la liste des programmes nécessitant une attention particulière notamment en raison de sa fragilité en raison des faibles inscriptions. Donc la procédure habituelle a été utilisée pour effectuer l'évaluation. L'équipe d'évaluation était composée du professeur Mario Levesque de l'Université Mount Allison et de la professeure Louise Vandelac de l'UQAM. La visite a eu lieu les 20 et 21 février, 2020 et l'équipe a soumis son rapport à la fin mars 2020. Vous avez ce rapport-là à la page 30 de votre dossier. On constate qu'il s'agit de la première évaluation du programme depuis son lancement en 2007 donc ça faisait quand même une bonne douzaine d'années que le programme était en marche. Suivant la réception du rapport, les réactions des membres du comité académique du programme et du doyen des études de l'UMCS ont été sollicités en tenant compte du rapport d'évaluation et de la rétroaction ou les commentaires de la part de l'unité et du doyen. L'avis du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche est

présenté à la page 85. L'évaluation pour le programme est dans son ensemble positive. Pour ce qui est des forces, on mentionne entre autres que le programme offre une souplesse et un attrait pour les personnes intéressées à la fois aux sciences naturelles et aux sciences humaines. Les évaluateurs ont constaté le dévouement et l'accessibilité du corps professoral. Ils constatent également une grande cohésion de l'équipe donc ils disent que c'est en fait une des forces du programme. On note l'appui du doyen de l'UMCS à toute l'équipe, le leadership du coordonnateur et le dynamisme de ses membres ainsi que la proximité avec les étudiants donc ça contribue largement à la qualité du climat d'études et de travail. Les méthodes d'enseignement sont très diversifiées et conformes aux résultats d'apprentissage souhaités, constatent pratiquement chaque cours comprend une composante de terrain donc ce qui permet aux étudiantes et étudiants de combiner les connaissances théoriques avec du travail de terrain et notamment avec des rencontres avec les acteurs locaux dans le domaine. Tout ça c'est possible dans le fond grâce au nombre limité d'étudiantes et d'étudiants dans le programme. Les évaluateurs notent que dans une perspective que l'on voudra augmenter le nombre d'inscriptions, il serait important de veiller à ce que les acquis de cette composante expérientielle ne soient pas perdus. Dans ce sens, l'équipe a souligné qu'ils ont été impressionnés par la qualité de l'environnement d'apprentissage et de l'équipement disponible notamment pour le travail de terrain et l'organisation des laboratoires. Donc les salles de classe et les technologies informatiques associées sont à jour et bien adaptées pour l'enseignement. Pour ce qui est des éléments à améliorer, on note justement le faible nombre d'inscriptions donc question de « viabilité », j'utilise le terme entre guillemets et des conséquences qui en découlent notamment bien que les étudiants disposent de toutes les ressources matérielles requises, ils ont pas accès à tous les cours disponibles souhaités dans leur domaine d'intérêt à cause du nombre limité d'étudiants, il y a des cours qui sont rarement dispensés. Donc la stimulation intellectuelle ainsi que les capacités d'apprentissage interdisciplinaires et intersectorielles peuvent en souffrir justement parce qu'ils sont en-dessous d'un certain ratio profs-étudiants. Les évaluateurs ont l'impression que le BDDZC se caractérise surtout et je cite « par son appréhension globale et intégrée des dynamiques biophysiques, socioéconomiques et culturelles en zone côtière pour soutenir la vitalité de la Péninsule acadienne et son avenir ». C'est un programme qui a un prisme d'analyse assez localisé. Les évaluateurs recommandent d'examiner l'intérêt et la faisabilité de développer à court et moyen terme des axes de recherche et d'enseignement donc pratique publique, risque, santé environnementale, aménagement du territoire, enjeux énergétiques donc sur ce type de renouveler le programme en fonction des défis annoncés et susceptible de reconnaître une demande croissante de formation et d'intervention dans tous les milieux côtiers. En tenant compte, comme j'ai mentionné, des commentaires des évaluateurs et les rétroactions, il y a six recommandations qui sont avancées par le Comité conjoint de planification. La première : que le baccalauréat en développement durable des zones côtières élargisse le prisme d'analyse du programme aux zones côtières de d'autres régions et adopte des stratégies de communication et de recrutement pour augmenter les effectifs étudiants. La deuxième recommandation : que le BDDZC établisse un comité conseil incluant des intervenants et intervenantes du milieu et des spécialistes externes pour faire des recommandations au décanat du campus de Shippagan sur le développement du programme. La recommandation 3 : que le BDDZC bonifie l'offre des cours de niveaux 3000 et 4000 en explorant les possibilités d'offrir des cours à partir de d'autres campus donc des cours réseaux, permettant ainsi d'augmenter la diversité du corps professoral et autres comme par exemple intégrer des orientations autochtones. La recommandation 4 : que le décanat du campus de Shippagan, le décanat du campus d'Edmundston et le décanat de la Faculté des arts et sciences sociales collaborent plus étroitement pour mettre à profit les ressources et les expertises afin de développer des programmes en aménagement des forêts en zones côtières et en géographie dans le but de développer l'axe environnemental de l'Université de Moncton. On pourrait penser, c'est un exemple, à un programme ayant deux ans de tronc commun suivi des deux années d'études plus spécialisées dans les campus. Recommandation 5 : que le BDDZC revoie les cours du programme notamment en examinant l'intérêt et la faisabilité d'un cours d'introduction dès la première session et la dernière recommandation : que le BDDZC développe des axes de recherche intégrés qui seront susceptibles d'enrichir l'enseignement. Donc voilà monsieur le président, j'en fais la recommandation.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'on a un appuieur? Appuyé par le sénateur Ashrit.

Ashrit : Est-ce que vous pouvez peut m'entendre?

Président d'assemblée : Oui.

Ashrit : J'ai une question.

Président d'assemblée : Tout de suite je vais prendre un appuieur en premier lieu.

Ashrit : Désolé.

Président d'assemblée : Est-ce que quelqu'un appuie?

Bourgeois : Moi je vais appuyer.

Président d'assemblée : Appuyé par Yves Bourgeois. En premier lieu, je vais prendre l'intervention de la sénatrice Albert qui demande un point d'ordre.

Albert : Juste pour peut-être pas compliquer le processus puis merci beaucoup monsieur le président, j'aimerais peut-être qu'on complète ce point-ci pour pas qu'il y ait de la confusion, mais je reviendrai après. Ça concerne la modification à l'amiable de l'ordre du jour.

Président d'assemblée : Merci. On a une proposition avec un appuieur donc est-ce qu'il y aurait des questions par rapport aux recommandations mises de l'avant? Sénateur Ashrit.

Ashrit : Merci monsieur le président et merci Gilles pour le rapport. Mon commentaire concerne la recommandation 4 étant donné la pertinence de l'axe environnemental et la contribution de la Faculté des sciences à cet axe, c'est surprenant de voir que cette collaboration recommandée par le CCJ n'inclut pas le décanat de la Faculté des sciences.

VRER : Je peux peut-être me permettre de répondre, sénateur Ashrit. L'idée derrière cette recommandation-là c'est qu'à la Faculté des arts et sciences sociales, il y a le programme de géographie qui est en train présentement d'être, comment je peux dire, reformulé et c'était dans cette optique-là de voir comment le programme de géographie pourrait être amené à collaborer avec les deux autres campus pour développer un programme commun donc c'était cette idée-là qui était mise sur la table. C'est certain qu'on veut pas éliminer des collaborations avec d'autres facultés, mais ici l'idée derrière ça c'était surtout par rapport au programme de géographie.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Surette.

Surette : Merci monsieur le président. Mon intervention va dans le même sens que celle du sénateur Ashrit puis merci Gilles pour ta réponse. Je peux quand même poser une question. Si l'objectif de cette recommandation-là touche les modifications qui ont besoin d'être faites dans le programme de géographie, il me semble que c'est pas la place pour avoir la recommandation alors qu'on parle d'un autre bacc dans un autre campus puis je pense que d'avoir une collaboration plus large avec les intervenants qui peuvent contribuer au bacc en développement durable des zones côtières à l'échelle du campus serait approprié dans le contexte des défis qui sont soulevés pour le bacc en développement durable des zones côtières puis à la Faculté des sciences, on a notamment une nouvelle mineure en sciences de l'environnement qui pourrait certainement être intéressant dans le cadre de collaboration. Je pense que je reviens à la charge un peu à voir peut-être qu'on devrait ajouter ou élargir cette recommandation-là pour ajouter la Faculté des sciences, peut-être même le programme de la maîtrise en études de l'environnement qui est normalement l'entité qu'on a tendance à aller quand on parle des enjeux en environnement parce que ça réunit des gens de toutes les facultés. Je sais pas comment proposer une modification à cette recommandation-là, mais c'est dans cette visée-là que je pense qu'on devrait l'élargir.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Clarisse.

Clarisse : ...croire que les sénateurs issus de la Faculté des sciences sont tous sur la même longueur d'ondes, mais je vais revenir ici là-dessus. Moi je voyais cette recommandation comme une porte ouverte pour une session plus franche, plus ouverte pour approfondir l'axe environnement et je me demandais s'il y a pas moyen aussi d'inclure tous les acteurs qui sont dans l'environnement y compris la Faculté des sciences, mais je peux penser aussi il doit y avoir le décanat du campus d'Edmundston y compris la Faculté de foresterie. Je pense qu'il y a quelque chose à faire ici. L'important n'est pas de savoir qui porte le projet, mais que le projet avance. Je vais éviter les batailles de campus qui ne mènent pas à grand-chose, mais on veut faire avancer ici et je pense qu'il y a des rapprochements à faire pour le bien de l'axe environnement et renforcer de manière mutuelle et équilibrée les différents programmes en environnement.

VRER : Merci Olivier et merci Céline aussi, je suis très sensible à cette question-là. C'est sûr que l'axe environnement de façon générale est un axe stratégique puis qu'on veut déployer tous les efforts nécessaires pour jouer notre part donc je fais un petit peu référence à ton intervention dans le point précédent Céline par rapport au rapport du bureau du VRER. Personnellement, j'ai pas d'objection qu'on ajoute le doyen de la Faculté des sciences, mais c'est comme j'ai dit, ici l'optique c'était surtout de voir comment les trois programmes pourraient collaborer pour aboutir à quelque chose d'intéressant. Mais ceci étant dit, si la volonté de rajouter le décanat de la Faculté des sciences, j'ai pas de problème.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Bourgeois.

Bourgeois : Merci beaucoup monsieur le président et merci beaucoup monsieur le vice-recteur, la présentation était fidèle à ce qui sont les défis. J'ajouterais pas grand-chose d'autre que de dire un des défis qu'on a à concilier c'est le fait que dans la chartre de l'université, il y a une spécificité de zones côtières qui est attribuée au campus de Shippagan alors ça crée une certaine tension parce qu'un sens, on peut pas trahir cette mission-là dans le libellé du programme initialement c'était gestion intégrée des zones côtières et développement durable des zones côtières était un effort d'actualisation pour essayer de rejoindre. Et donc vous voyez il y a un petit malaise d'une part, on veut pas trahir qu'est-ce qu'est la spécificité du programme en même temps on reconnaît que institutionnellement, le campus de Shippagan, mais les autres constituantes aussi, il y a un espace d'environnement qui est peut-être faiblement occupé alors les recommandations sont bien reçues, on les appuie, on en discute au sein de notre comité du BDDZC. Je dirais que l'idée d'avoir un tronc commun ou qui apparenterait un tronc commun, qui faciliterait un peu l'offre. J'ajouterais même que les membres du corps professoral ont des expertises qu'ils aimeraient mettre en commun. Ils apprécient quand ils peuvent enseigner à la maîtrise en environnement soit en co-enseignement ou lorsqu'on leur demande d'enseigner un cours. Alors cette opportunité-là de collaborer est pas manquée. Je soulignerais par contre qu'il y a eu une déception, mais je pense qu'on est sur la bonne voie. Il y a eu un projet d'école en environnement incluant le bacc qui a été déposé. Ils mentionnent spécifiquement qu'on devrait exclure le programme de foresterie et de développement durable des zones côtières à cause de, et là je cite : de complexités institutionnelles et culturelles de travailler entre campus. J'espère que c'était une erreur parce

que je peux vous affirmer qu'ayant rencontré cette semaine-même les membres de notre équipe au BDDZC, je pense qu'effectivement il y a une ouverture de collaborer. La question que je poserais simplement est est-ce que c'est dans l'évaluation du programme qu'on peut l'explorer ou qu'on peut le combler parce que j'ai un souci ou une préoccupation qu'avec le projet d'école de l'environnement qui a été déposé avec la Faculté des arts et sciences sociales et avec la Faculté des sciences, ça perturbe un peu la confiance puisqu'on y mentionne l'exclusion du programme ou c'est-à-dire de l'expertise d'Edmundston et de Shippagan. Comme le sénateur Clarisse, je veux pas m'aventurer loin dans les sensibilités inter-campus, mais cette ouverture-là est à cultiver, elle est importante, elle est essentielle, mais il reste encore du chemin à faire. Merci beaucoup.

VRER : C'est bien noté sénateur Bourgeois, merci.

Président d'assemblée : Merci sénateur Bourgeois. Sénateur Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Je pense que la recommandation 4 soulève un certain nombre d'enjeux, ça été évoqué par la Faculté des sciences. Sénateur Bourgeois vient d'évoquer un certain nombre de choses puis j'ai participé à ce projet-là puis il est absolument pas question d'exclure qui que ce soit de ça. Je pense que dans la recommandation on invite à je dirais une confusion des gens et je me demande s'il y aurait pas lieu tout simplement de l'enlever et de reprendre ce dossier-là où il est visé par cette recommandation-là dans le projet éventuel d'une école, mais aussi dans le projet beaucoup plus large qui consiste à redonner comme les priorités que vous avez développées monsieur le VRER pour la prochaine année, de renforcer l'axe environnement dans les trois composantes de l'Université de Moncton. Je me demande si ça serait dans ce contexte-là qu'il faudrait peut-être reprendre je dirais l'esprit de la recommandation 4 qui ici soulève pas mal de malentendus je dirais. Merci.

VRER : Merci sénateur Thibault. Je suis certainement prêt à le considérer, mais je crois qu'il faut vraiment pas perdre l'idée derrière cette recommandation-là. En tout cas, si c'est la volonté.

Président d'assemblée : Je vais quand même procéder à la prochaine intervention du sénateur El Adlouni.

El Adlouni : Merci monsieur le président. C'est dans le même sens que sénateur Ashrit et sénatrice Surette. Moi je trouve que la maîtrise en science de l'environnement ça peut être plus un débouché pour les étudiants du bacc donc il faut vraiment le mentionner pour attirer plus d'étudiants et aussi inclure la Faculté des sciences. Ça peut attirer aussi des étudiants de laboratoire, des départements de l'informatique, les gens qui prêtent des données et ça peut élargir la communauté étudiante qui vise travailler dans le domaine de l'environnement.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Fortin.

Fortin : Merci. J'aurais simplement une suggestion de modification de la recommandation 4. Est-ce qu'on pourrait tout simplement voir que les campus et les facultés concernés ou encore que les campus tout simplement collaborent plus étroitement pour mettre à profit les ressources humaines et les expertises?

VRER : Je pense que ça serait un bon compromis, sénatrice Fortin.

Président d'assemblée : Est-ce qu'on propose un amendement ou on discute, mais on aboutit pas à de recommandation de modification.

Thibault : Je suis d'accord à appuyer cette recommandation-là ou cet amendement-là.

VRER : Pierrette, est-ce que tu pourrais reformuler s'il-vous-plaît?

Fortin : Que les campus collaborent plus étroitement.

VRER : Puis le reste s'ensuit, plus étroitement pour mettre à profit les ressources et expertises.

Fortin : Exactement.

Président d'assemblée : Cet amendement est proposé par la sénatrice Fortin et appuyé par?

VRER : Sénateur Thibault je pense.

Président d'assemblée : Sénateur Thibault. Est-ce que les gens seraient d'accords à accepter cet amendement à l'amiable au lieu d'en faire un vote?

Surette : J'aurais une question.

Président d'assemblée : Oui.

Surette : Dans la recommandation 4 quand qu'on continue la phrase où on voit les programmes à l'aménagement des forêts en zones côtières et en géographie donc je pense que si on est en train de regarder la question de mettre tous les campus, probablement qu'il faut aussi élargir les programmes qui sont appelés à discuter. Afin de développer des programmes en environnement, en fait de développer des programmes dans le but de développer l'axe environnemental, de juste enlever les programmes peut-être réglerait et irait dans l'optique d'une collaboration des trois campus.

Président d'assemblée : Je cède la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Je fais mon commentaire non pas dans le contexte du débat qui est en cours, mais plutôt au niveau du fait que quand on fait une évaluation de programme, on évalue le programme. Ici on se retrouve avec une recommandation qui est beaucoup plus large. On est en train de presque examiner l'axe

environnement et plus on avance dans notre réflexion ici, plus je capte que c'est vraiment là qu'on veut aller, c'est d'aller examiner l'axe d'environnement puis de l'élargir. Je me dis à la fin de la journée est-ce qu'on rend justice à notre processus d'évaluation et puis je me demande si on peut certes proposer des amendements, etc. puis je peux pas empêcher ça, mais c'est juste dans la réflexion je pense qu'on est un petit large. On rentre pas mal large pour une évaluation de programme. C'est mon commentaire sur la recommandation.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Ashrit.

Ashrit : Selon le commentaire ou la suggestion donnée par la sénatrice Fortin, si je comprends au début elle a dit que toutes les facultés et le campus concernés par le volet, est-ce que j'ai mal compris?

VRER : On parlait juste de campus sénateur Ashrit je pense au lieu de parler des divers décanats.

Ashrit : Okay, merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. J'avais soulevé la main, mais c'est la même inquiétude que la secrétaire générale a évoqué. Il me semble qu'on est dans le contexte d'une évaluation d'un programme ici et on est en train d'aller très large. D'après moi, on pourrait peut-être mettre une autre recommandation qui demande une collaboration un peu plus franche de ce côté-là, mais on est en train de dévier cette proposition-là, cette recommandation-là qui d'après moi pourrait induire en erreur au processus-même de l'évaluation du programme. Moi je recommanderais que la recommandation telle que spécifiée reste là, mais qu'on ajoute une autre recommandation qui demande une collaboration dans ce cadre-là, mais qui est totalement différente de la recommandation 4.

VRER : J'allais juste préciser Étienne, est-ce que tu parles de dissocier un peu la recommandation générale du processus d'évaluation de programme? Parce que c'est certain qu'on va le faire de toute façon, c'est sur la table tout de suite.

Président d'assemblée : Tout de suite je vous rappelle qu'on a un amendement qui a été appuyé puis on discute de ça donc il faut décider en premier lieu si on veut adopter cet amendement-là ou qu'on veut le retirer. Donc occupons-nous de l'amendement. On a eu une recommandation d'amendement avec un appuieur puis moi je vous ai posé la question est-ce que vous voulez tout simplement l'adopter par vote ou est-ce qu'on veut la retirer, mais il faut faire quelque chose avec cet amendement-là.

VRER : Je vois que le sénateur Thibault aimerait d'ajouter quelque chose, monsieur le président.

Président d'assemblée : Sénateur Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. La remarque de la secrétaire générale m'apparaît très importante puis c'était un petit peu le sens ou enfin ce que je sentais dans la discussion. C'était mon sentiment donc c'est pour ça j'avais proposé au départ, j'ai appuyé l'amendement, mais j'avais proposé au départ peut-être de retirer cette recommandation-là tout simplement sachant par ailleurs que dans la planification académique du VRER, ça serait un point qui serait très important puis peut-être qu'on pourrait saisir le Sénat pour faire avancer ce dossier-là de manière prioritaire durant l'année, mais ça éviterait tous les malentendus qu'il semble y avoir aussi autour des termes et de ce dossier-là au sens plus large. Moi je serais prêt à retirer l'amendement si on pourrait retirer la recommandation elle-même sachant qu'on allait aller dans cette direction-là de toute manière.

Président d'assemblée : Donc vous proposez de retirer l'amendement si on retire la recommandation?

Thibault : Je serais prêt à retirer mon appui à l'amendement puis à retirer l'amendement de mon point de vue si on pouvait par ailleurs aussi retirer la recommandation. Ceci dit, moi je suis tout à fait confortable avec l'amendement aussi.

Président d'assemblée : Okay. Mme Albert.

Albert : Là j'allume pas ma caméra parce que j'ai comme compris qu'il fallait pas l'allumer fait que je sais si faut je l'allume ou pas, mais c'est juste par respect de cette contrainte-là. Sinon, je peux l'allumer parce que les autres le font. La question par rapport à ça que je me disais, si on veut pas perdre l'esprit de la discussion qu'on a tout de suite puis pour pas perdre de temps, moi je pense que ce que je comprends c'est que l'amendement pourrait être retiré, la recommandation pourrait être retirée, mais on pourrait traiter parce qu'on est ensemble ici aujourd'hui puis on semble s'entendre sur l'importance de l'esprit de cette recommandation-là, qu'on puisse séance tenante au terme de ceci puis après le petit point d'ordre que je vais faire tantôt, peut-être procéder justement à regarder la nouvelle proposition tel qu'on l'a formulée tantôt en gardant à l'esprit cet idée-là puis à faire une autre recommandation séparée parce que ce que je comprends de ce que la secrétaire générale a dit c'est que le lieu où on vote cette recommandation-là dans sa nouvelle forme, c'est pas bien situé. Alors si on veut respecter nos procédures d'évaluation de programme, on devrait faire des recommandations qui touchent les programmes, mais peut-être qu'au terme de cette discussion ici on pourrait en-dehors de ce point-là accepter de faire une recommandation pour vraiment éviter d'attendre au prochain Sénat en octobre pour faire quelque chose qu'on sait déjà qu'on veut faire puis ça évite des délais. C'est mon petit grain de sel pour les processus. Je pense qu'on veut passer au processus alors moi j'irais dans ce sens-là, mais voilà, sous toute réserve.

Président d'assemblée : Sénatrice Fortin, est-ce que vous aviez quelque chose à ajouter?

Fortin : Je veux tout simplement mentionner qu'à la lumière de la précision de Mme Castonguay que je serais également prête à retirer la proposition d'amendement si on retire la recommandation 4.

Président d'assemblée : Okay.

VRER : Moi je serais prêt à aller dans ce sens-là également. Donc si on pourrait retirer la recommandation 4, mais garder en tête l'idée derrière ça quitte à voir après si on veut faire une recommandation générale, mais c'est comme j'ai dit, c'est déjà sur la table.

Président d'assemblée : En lien avec l'amendement, Mme Fortin désire retirer puis M. Thibault également de retirer son appui. Si vous voulez, on peut régler ça à l'amiable dans le sens que si vous êtes en désaccord, vous pouvez le manifester dans le fil de conversation puis on reviendrait à la recommandation principale de la recommandation 4. Donc on revient à la recommandation 4 telle qu'elle est présentée. Donc d'un point de vue procédural, comment vous voulez procéder pour la suite parce que tout de suite on a une recommandation des six recommandations avec appui. Sénateur Clarisse.

Clarisse : J'attends peut-être la parole au recteur, mais j'allais proposer tout simplement de retirer la recommandation 4.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole au recteur.

Recteur et vice-chancelier : C'était également mon intention donc je peux l'appuyer.

Président d'assemblée : Okay. Une recommandation de retirer la recommandation 4 des six recommandations pour le programme en question proposé par Olivier Clarisse et appuyé par monsieur le recteur, Denis Prud'homme. Est-ce qu'il y aurait des questions à cet égard? Mme Gaudet.

Gaudet : C'est tout simplement, je ne vote pas, mais c'est tout simplement une suggestion. Je me demande pour que cette trace-là ne soit pas perdue si on devait pas circonstancier pourquoi on retire. En retirant juste ajouter une petite note comme quoi ça serait traité par le comité ou quelque chose du genre. C'est juste une suggestion.

VRER : J'imagine qu'on pourrait mettre une trace dans le procès-verbal, madame la secrétaire générale?

Secrétaire générale : Oui absolument puis si après que vous aurez traité du retrait de la recommandation 4 et du vote en bloc par la suite, on pourrait revenir sur justement ça l'esprit de la recommandation 4 et voir dans quel espace qu'on veut le traiter comme idée à retenir.

Président d'assemblée : Donc pour le retrait de la recommandation 4, est-ce que les gens seraient prêts à y aller à main levée dans le sens que si vous êtes en désaccord, vous pourriez tout simplement indiquer votre désaccord justement dans le fil de conversation. Si les gens sont confortables avec ça, on pourrait procéder ainsi au lieu d'en faire un vote Forms pour le retrait de cette recommandation-là. Est-ce qu'il y aurait des questions par rapport à ce mode de fonctionnement-là? Si tout le monde est d'accord avec ce mode de fonctionnement-là, les gens qui sont en désaccord au retrait de la recommandation 4, tout simplement l'indiquer dans le fil de conversation à ce moment-ci. Je vais vous laisser une trentaine de secondes. Je ne vois pas d'activité donc cet amendement est accepté et puis à cet instant, nous avons une recommandation d'acceptation de maintenant cinq recommandations par rapport à cette évaluation de programme-là. Donc nous avons une recommandation appuyée donc on revient à la recommandation principale. Est-ce qu'il y aurait des questions par rapport à l'ensemble de la recommandation qui inclut maintenant cinq recommandations de l'évaluation du programme en question? S'il n'y a pas de question ou d'intervention, on va procéder au vote Forms. Juste un rappel, nous avons maintenant cinq recommandations donc nous avons omis la recommandation 4 des six recommandations qui étaient originalement proposées. Donc merci à Hanane pour avoir fait la modification. Vous avez les cinq recommandations à l'écran. On va démarrer le vote.

Ghouilli : Désolée pour l'attente parce que je suis en train de modifier le vote Forms. Il est prêt donc je vais l'envoyer tout de suite.

Président d'assemblée : Merci.

Ghouilli : Et voilà, vous avez le lien.

Président d'assemblée : Donc le vote est démarré.

Ghouilli : Juste un petit rappel monsieur le président, vous avez limité le vote à une minute.

Président d'assemblée : Bien je l'avais allongé un peu, je voulais juste que les gens aient un peu plus de temps. Je voulais l'arrêter à 90 secondes donc le vote est terminé.

Ghouilli : Voici le résultat du vote.

Président d'assemblée : Donc 38 oui, 0 non donc c'est adopté. À la suggestion de la secrétaire générale maintenant que nous avons enlevé la recommandation 4, il y aurait peut-être objet de laisser une trace dans le procès-verbal dans la façon qu'on aimerait aborder de ce qui était abordé dans la recommandation 4. Donc je ne sais pas comment vous voulez procéder à ce moment ici. Il y a peut-être des gens qui aimeraient d'y réfléchir et de proposer quoi que ce soit peut-être sur l'heure du dîner, je le sais pas, je vais prendre des interventions à ce point-ci. M. Clarisse.

Clarisse : Avant de passer à cette étape-là, je pense que la sénatrice Albert avait un point d'ordre.

Président d'assemblée : Je pense que ça touchait plutôt un point de l'ordre du jour, un autre point à l'ordre du jour. On peut peut-être l'aborder par la suite si la sénatrice Albert est d'accord.

Albert : Je suis tout à fait d'accord d'attendre qu'on règle la question de traiter la recommandation 4 avant. Merci.

Président d'assemblée : Merci.

Clarisse : Est-ce qu'on devrait mandater le Sénat d'avoir un comité ad hoc ou de mandater les décanats du campus d'Edmundston, de Shippagan et les décanats des Facultés des sciences et de la FESR et des arts et sciences sociales pour se concentrer sur l'axe environnement? Je sais que c'est fait déjà indirectement, mais l'avantage ça serait de laisser une trace dans les procès-verbaux pour rendre les personnes...

VRER : Est-ce que je peux intervenir monsieur le président?

Président d'assemblée : Oui allez-y.

VRER : Je suis pas contre l'idée du tout, au contraire. Je crois que ça va prendre un petit peu de réflexion sur comment on veut procéder dans cette question-là. On a déjà un petit comité qui s'est mis sur pied comme ça été mentionné pour traiter ou se pencher sur la question d'une école éventuelle des études en environnement. Je suis pas sûr exactement où est la meilleure place et le meilleur temps, le temps c'est sûr que ça va se faire cette année, mais pour traiter de cette question-là. Je voudrais juste éviter qu'on multiplie des comités puis des...

Président d'assemblée : Mme Gaudet puis ensuite Mme Fortin.

Gaudet : Merci monsieur le président. Mon intention tout à l'heure était tout simplement de l'ajouter au procès-verbal, c'est-à-dire de ne pas perdre l'intention. Étant donné qu'il y a déjà un comité qui réfléchit, à mon avis si on ajoute ça dans le procès-verbal, il faut faire un suivi par après. Alors c'était tout simplement pour ne pas perdre l'intention derrière le retrait de cette recommandation-là. Alors je crois que je fais confiance au comité qui va prendre en compte vraiment ce que les membres du Sénat souhaitent.

Président d'assemblée : Merci. Mme Fortin.

Fortin : Je suis pas certaine de la façon que les choses doivent être faites, mais je tiens quand même à mentionner que certains joueurs clés ne sont pas présents sur ce comité-là, notamment j'y suis pas et le doyen des études du campus de Shippagan ne l'est pas non plus donc il faudrait s'assurer que toutes les parties prenantes puissent participer à cette discussion et à voir à un déploiement de programme qui permet à tous de collaborer en fonction de leurs capacités et de leurs compétences.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Peut-être la solution à ce moment-là ça serait tout simplement d'élargir, de demander au VRER d'élargir la composition du comité et d'élargir éventuellement le mandat parce que le mandat du comité était quand même relativement étroit et très restreint, de l'élargir un petit peu pour couvrir les aspects qui étaient dans l'esprit de cette recommandation-là. Et là on garderait une trace dans le procès-verbal en même temps qu'il y aurait un mandat clair adressé au VRER d'élargir le comité.

VRER : Moi ça me convient.

Président d'assemblée : Donc est-ce qu'on propose quoi que ça soit dans le procès-verbal ou tout simplement...

VRER : Moi je pense que ça suffit juste de l'indiquer. Je pense pas qu'on a besoin de voter là-dessus personnellement.

Président d'assemblée : Tout simplement l'indiquer au procès-verbal si les gens sont d'accords avec ça. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Peut-être dans le procès-verbal on pourrait capter ce qui vient d'être dit. Ce que je pourrais faire aussi c'est prendre l'extrait de ce procès-verbal et de l'envoyer au comité avec la recommandation 4 et avoir un petit document qui parle du Sénat, un petit rapport d'un procès-verbal, remettre ça au comité puis de là, voir à la composition du comité pourrait se faire par la suite. On fait confiance aux gens, mais ça pourrait peut-être aider.

Président d'assemblée : Excellent.

VRER : C'est bon.

Président d'assemblée : Okay. Donc merci. On avait une deuxième prévue à 11 h 15, on est un peu de l'arrière parce que la première pause on est en retard également donc je suggère de prendre la deuxième pause tout de suite. Il est 11 h 35 et on revient à 11 h 45 et on fera un autre bout de chemin avant la période de dîner. Donc on est de retour à 11 h 45.

Albert : On commence avec le point d'ordre?

Président d'assemblée : Oui, absolument.

Albert : Merci beaucoup.

PAUSE

Président d'assemblée : On va revenir à l'ordre du jour. On est rendu au point 10.1.2, la formation linguistique. Excusez-moi, on me rappelle on va revenir au point d'ordre que Hélène Albert avait souligné. Excusez-moi Hélène, tu vois que des fois je vais un peu trop vite.

Albert : C'est moi qui a retardé mon point d'ordre aussi.

Président d'assemblée : C'est correct.

Albert : J'ai pas rendu la tâche facile au président d'assemblée. Merci beaucoup. Je veux simplement en revenir avec l'esprit d'une des choses qu'on veut faire mieux à l'Université de Moncton à l'instar du rapport que sénateur Roy nous a faits tout à l'heure à savoir qu'on veut remettre au premier plan le projet d'amélioration des processus liés à toutes les modifications de programmes, etc. Au point 11.4 on est en plein là-dedans puis moi la lecture que je n'ai faite puis avec ce que j'en comprends, puis je comprends qu'on l'a retiré à la lumière tantôt, mais j'ai pas été assez rapide pour faire mon commentaire à ce moment-là, c'est pour ça que j'ai demandé un point d'ordre. À mon humble avis, si on veut éviter les 12 travaux d'Astérix, et je m'excuse de la comparaison, mais à mon humble avis, on est vraiment à changer une date puis faire deux petites corrections puis je peux vous les inscrire très très facilement puis peut-être que le sénateur LeBlanc pourra faire la précision si la mienne n'est pas suffisante, mais à mon avis sur les deux CPR qui se retrouvent dans le document du rapport du Comité des programmes, on a la date d'entrée en vigueur qui à place du mois de juillet devrait être le 1^{er} septembre si on veut. En tout cas, peu importe, l'idée c'est que ça soit là. On est en Sénat présentement donc ça nous permettrait de faire en sorte que ça se produise. Et les deux petites choses que moi je vois au CPR 3 que ça concerne le programme de chimie, c'est dans la section à la page 33 du rapport du Comité des programmes sous autres exigences, on a par erreur raturé chimie, mais on aurait dû raturer biochimie puis dé-raturé chimie et puis pour le CPR biochimie à la page 31 dans les objectifs du programme à la troisième ligne on aurait dû lire pas chimie, mais bien biochimie. Puis peut-être que c'est insuffisant, mais pour moi ce sont des petits changements qui sont plus de l'ordre de coquilles ou d'affaires qui se sont transmises de copier-coller puis je me demande si on devrait pas profiter du temps qu'on est en réunion ensemble pour accepter que ces changements-là vont être faits dans l'esprit de ce qui était pas prévu puis d'éviter qu'on retourne aux différentes instances pour un changement qui à mon avis est tout à fait mineur.

Président d'assemblée : Je cède quand même la parole à la secrétaire générale par rapport à ce point.

Secrétaire générale : J'ai deux commentaires, le premier c'est la modification de l'ordre du jour a été adoptée à l'unanimité puis là on est en train de discuter un point d'ordre sur une adoption à l'unanimité, je suis pas à l'aise avec ça. Au-delà de ça ce que vous êtes en train de dire ne touche pas le dossier des processus qui est beaucoup plus large et beaucoup plus imposant que les formulaires du CPR et des modifications. Sur la procédure comme telle quand on a un travail à faire au niveau des conditions d'admission et des règlements particuliers, automatiquement ça doit se rendre au Sénat et la procédure pour y arriver est longue et laborieuse, j'en conviens, mais il faut comprendre que quelque part là-dedans le Comité des programmes et tous les gens qui sont autour de la table ont pas vu les documents dont vous faites allusion tout de suite, ils ont pas vu les bonnes versions des documents et je pense que séance tenante comme ceci avec des nouveaux sénateurs autour de la table, avec des gens qui ne connaissent pas la procédure, ce n'est pas approprié à mon avis d'aller de l'avant avec des modifications même si elles sont mineures sur le principe. J'ai beaucoup beaucoup de misère au fait que le Comité des programmes a pas vu la bonne documentation et que c'est le Comité des programmes qui recommande les modifications. Je m'arrête là, mais j'ai beaucoup beaucoup de misère.

Albert : Je veux juste réitérer que j'ai pas été assez rapide tantôt pour intercepter la modification à l'amiable sur le 11.4. Si c'était à mon avis, puis je m'excuse de peut-être insister, mais en tout cas, si c'était à mon avis des changements sur le fond, mais je pense jamais que c'est des affaires de copier-coller dans les formulaires. Alors je veux juste le signifier comme ça, mais ça démontre un petit peu un des exemples de comment on peut peut-être penser les processus parce que là ça va retarder l'application qui était prévue comme pour l'automne qui serait fait au mois d'octobre à beaucoup plus loin. Alors voilà.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur LeBlanc.

LeBlanc, F. : Merci. Un peu pour éclairer la situation, c'est que le document qui est dans le rapport du CPR n'est pas celui qui a été adopté à la fois par le département et par la FESR. C'est sûr que la sénatrice Albert a mentionné deux modifications, parfois c'est la date qui est prescrite, c'était le 1^{er} septembre puis là c'était le 1^{er} juillet. Ça c'est pas grave, mais il y a d'autres petites modifications dans le CPR-9 qui sont pas là. J'ai pas eu à comparer mot-pour-mot, mais il y a une autre phrase, un libellé qui est pas le bon donc moi je suis d'accord qu'en séance tenante vouloir faire toutes ces modifications-là, ça prendrait un peu de temps à comparer exactement les documents.

Président d'assemblée : Exact, c'est pour ça que la décision a été prise et on a fait la modification à l'ordre du jour. Merci.

LeBlanc, F. : C'était pas simplement une question d'une date puis de un ou deux mots, c'est une phrase au complet qui a été changée qui est dans toute la documentation sauf dans le document officiel où est-ce qu'on dit qu'on fait les changements au répertoire, il y a une discordance.

10.1.2 Formation linguistique

Président d'assemblée : Excellent, merci pour ces remarques. On continue à l'ordre du jour au point 10.1.2, la formation linguistique. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Donc ici comme vous le savez, la formation linguistique c'est pas un programme proprement dit, par contre on désire faire périodiquement l'évaluation des cours de langue qui se font dans un cadre donc on utilise le cadre du processus d'évaluation des programmes pour le faire. Le rapport d'auto-évaluation et le rapport des évaluateurs externes va quand même présenter des informations donc pas tout à fait les mêmes informations je devrais dire, que pour les rapports et programmes d'études. Comme l'a mentionné la responsable du secteur langue, il s'agit ici de faire le point sur les cours de français offerts dans nos trois campus. On note la dernière réforme d'acte de 2010 donc ça fait au-delà d'une dizaine d'années. Notre programme actuel de formation linguistique est composé de deux cours obligatoires, soit le FRAN1500, Communication orale, et le FRAN1600, Communication écrite. Ces deux cours font partie de tous nos programmes d'études de 1^{er} cycle. Nos étudiante et étudiants comme vous le savez font un test de classement avant d'intégrer leur première session à l'université et en fonction des résultats, il se peut qu'une étudiante ou un étudiant soit dans l'obligation de suivre un ou plusieurs cours de mise à niveau donc 3 ou 6 crédits dépendamment du niveau de l'étudiant ou de l'étudiante. À l'UMCM, les membres du personnel enseignant à temps plein qui sont responsables de l'enseignement des cours de français langue maternelle donc les cours FRAN, ont le statut de chargé ou chargée d'enseignement de langue puis ça c'est couvert par l'Article 40 de la convention collective. Donc comme mentionné, la procédure pour l'évaluation a été basée sur ce qu'on fait pour l'évaluation des programmes donc on avait une équipe d'évaluation qui était composée des professeures Céline Beaudet de l'Université de Sherbrooke et Marie-Claude Boivin de l'Université de Montréal. La visite virtuelle a eu lieu les 5 et 6 novembre 2020 et l'équipe a soumis son rapport le 8 décembre de la même année. Le rapport d'évaluation se trouve à la page 31 du dossier. Suivant la réception du rapport, on a sollicité les réactions des membres de l'UARD en formation linguistique et du doyen de la Faculté des arts et sciences sociales. En tenant compte de l'évaluation et des réactions, l'avis du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche a été préparé et il se trouve à la page 65 du document donc c'est toujours les numéros dans le bas de la page. L'évaluation effectuée pour le programme est dans son ensemble positive. Les évaluatrices constatent que la formation linguistique offerte à l'Université de Moncton est très comparable à ce que l'on observe au Québec ainsi qu'au Canada et aux États-Unis. Elles mentionnent que le programme est bien conçu. La compétence, le dynamisme et l'engagement de l'équipe des professeurs et chargés d'enseignement font partie des forces de la formation. Elles constatent également que la communication entre les trois campus semble être très bonne. Elles estiment que la coordination des efforts pour l'aide en français est tout à fait remarquable donc on parle notamment ici des centres d'aide en français qu'on a sur nos trois campus. Bien entendu, les évaluatrices font un certain nombre de constats et proposent un certain nombre de recommandations afin d'améliorer notre formation linguistique. Elles affirment que la recherche démontre qu'il est plus efficace d'aborder la syntaxe, l'orthographe grammaticale et la stylistique normative à l'intérieur d'une activité de lecture ou d'écriture donc à cet effet, elles recommandent que l'équipe du secteur langue reçoive une formation sur la part de la psychologie cognitive dans la compréhension du processus d'écriture afin d'en intégrer les éléments pertinents dans son enseignement. En ce qui concerne les cours de mise à niveau, les évaluatrices recommandent que les cours décloisonnent leur approche en accentuant d'une part le lien entre grammaire et lecture par l'utilisation de textes authentiques pour travailler la grammaire et d'autre part, le lien entre grammaire et écriture pour la rédaction de textes courts. Ils serait donc intéressant d'ajouter des ateliers d'écriture au cours FRAN1500, Communication orale. Les évaluatrices soulignent également qu'il serait nécessaire de rehausser le niveau d'adéquation entre l'état de la recherche en littérature universitaire et le contenu de la formation linguistique actuelle. Elles constatent également que le rapport d'auto-évaluation ne comprend pas de données sur les taux de réussites et d'échecs dans les cours offerts par le secteur langue donc il n'y a pas de comparaison entre les performances des étudiantes et étudiants en début de formation et à la fin. Ce genre de comparaison-là permettrait d'évaluer l'effet de la formation et permettre un ajustement au besoin. Donc en tenant compte des commentaires des évaluatrices et les rétroactions que nous avons reçus, voici les quatre recommandations que le Comité conjoint recommande au Sénat académique. La première : que les membres de l'UARD formation linguistique évaluent à l'aide d'approche mixte l'impact de la formation linguistique sur la qualité du français chez les étudiants et étudiantes et fassent des ajustements au besoin dans une optique d'amélioration continue. La recommandation 2 : que les membres de l'UARD formation linguistique invitent des spécialistes à leur offrir des ateliers sur l'apport des nouvelles stratégies d'enseignement, par exemple la psychologie cognitive dans la compréhension du processus d'écriture afin d'en intégrer des éléments pertinents dans l'enseignement. La troisième recommandation : que les membres de l'UARD formation linguistique intègrent des ateliers d'écriture au cours FRAN1500, et la dernière recommandation : que les membres de l'UARD formation linguistique privilégient la spécialisation en littérature universitaire ou en rédactologie lors des prochaines embauches. Voilà monsieur le président, j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Est-ce qu'on a un appuieur?

VRER : Monsieur le président, je vois dans le fil de conversation que le sénateur Thibault appuie.

Président d'assemblée : Oui je viens juste de voir, c'est que j'ai encore des problèmes techniques avec mon ordinateur. Appuyé par le sénateur Thibault. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des interventions par rapport à cette évaluation de programme? Sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci pour ces bonnes recommandations. Je me demande si on aurait pu avoir aussi, ça va peut-être dans l'optique plus tard de l'état des lieux sur la langue française si on aurait pu avoir le ressenti des autres facultés sur la formation du français par ces cours. C'est pas forcément pour ce rapport-là, mais pour le futur, je pense que ça serait aussi important qu'il y ait une consultation vis-à-vis des autres facultés sur les succès ou les choses qui seraient à améliorer à ce niveau-là.

VRER : C'est noté, sénateur Clarisse. Je pense qu'il y aura peut-être un peu de ça dans la recommandation 1 dans le sens qu'on veut faire une évaluation de l'impact de la formation linguistique donc c'est peut-être quelque chose qu'on pourrait incorporer éventuellement dans l'application de cette recommandation-là.

Clarisse : Merci.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup. Est-ce qu'il y aurait d'autres interventions? J'en vois pas donc on va procéder au vote.

Ghouilli : Vous pouvez commencer à voter, vous avez une minute.

Président d'assemblée : Donc le vote est terminé.

Ghouilli : Résultat du vote.

Président d'assemblée : 35 oui, 0 non donc adopté. Merci.

10.1.3 Maîtrise ès arts (études littéraires) et Doctorat en études littéraires

Président d'assemblée : Le point 10.1.3, maîtrise ès arts (études littéraires) et doctorat en études littéraires, M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement, le troisième dossier à traiter ce matin c'est l'évaluation des programmes des maîtrises et doctorats en études littéraires. Les programmes en fait sont offerts par la Faculté des arts et sciences sociales. La maîtrise est un programme de recherche de 42 crédits avec une thèse de 30 crédits tandis que le doctorat c'est un programme de 108 crédits avec une thèse de 90 crédits. Dans l'exercice de planification académique de 2016, les deux programmes figuraient parmi la liste des programmes prioritaires ainsi que dans la liste de ceux nécessitant une attention particulière. La procédure habituelle a été utilisée. L'équipe d'évaluation était composée des professeures Marie-Pierre Luneau de l'Université de Sherbrooke et Joëlle Papillon de l'Université McMaster. La visite a eu lieu virtuellement les 7 et 8 décembre 2020 et l'équipe a soumis son rapport le 16 décembre. Vous pouvez consulter le rapport à la page 44 du dossier. Suivant la réception du rapport, on a sollicité les réactions des membres du secteur linguistique du Département d'études françaises, du doyen de la Faculté des arts et sciences sociales et du doyen de la FERS. L'avis du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche se trouve à la page 72 du document. L'évaluation pour ce programme est dans son ensemble très positive. Pour ce qui est des forces, on mentionne entre autres que les programmes de maîtrises et doctorats en études littéraires sont structurés de façon à offrir une excellente formation aux étudiantes et étudiants et c'est une formation qui est adaptée à leurs besoins et à ceux du milieu. Elles ajoutent que les exigences des programmes d'études supérieures correspondent aux normes attendues. Le contenu des programmes est d'une grande qualité. Les évaluatrices externes notent que les étudiantes et étudiants louent unanimement la compétence, le dévouement et la flexibilité du corps professoral en plus de souligner la multiplicité des approches qu'ils utilisent. Les évaluatrices évoquent et je cite, « nous avons trouvé que le département était un grand petit département ». Donc avec un corps professoral doué aux étudiantes et étudiants qui se démarque par l'excellence de la recherche pratiquée par chaque membres de l'équipe, l'ensemble des professeurs et professeures du département est activement engagée dans la recherche et leur réputation dépasse les frontières du Canada donc c'est très élogieux. Bien entendu, les évaluatrices font un certain nombre de recommandations pour améliorer nos programmes en linguistique. Le corpus enseigné manque de diversité donc aucune œuvre d'auteur racisé n'a été mis au programme durant la période couverte par le rapport donc on parle ici de l'automne 2014 à l'hiver 2020. Elles indiquent que le désir d'une diversité accrue des corpus a été soulevée par plusieurs étudiantes et étudiants. L'équipe d'évaluation note que le département n'a pas implémenté certaines recommandations de la dernière évaluation comme l'adoption d'intituler et de description de cours qui annoncerait mieux le contenu des séminaires. À cet effet, les évaluatrices recommandent de revoir les intitulés et les descriptions des séminaires afin qu'ils correspondent au contenu enseigné, s'il est possible de le faire, sans compromettre la souplesse dans l'offre de cours. Malgré le rayonnement exceptionnel des recherches de Benoit Doyon-Gosselin, un ou une professeure ne peut constituer à elle ou lui-même un pôle d'enseignement et de recherche en littérature acadienne. Il serait donc important de tenir compte de ceci lors des prochaines embauches. En tenant compte des commentaires et des rétroactions qu'on a reçus, vous avez les recommandations suivantes qui ont été recommandées par le Comité conjoint de la planification, c'est les recommandations qui se retrouvent à la dernière page de votre document. La première recommandation : que le secteur littérature du CES diversifie les corpus enseignés pour s'assurer que les étudiantes et étudiants soient exposés à des œuvres d'auteurs et d'auteurs racisés durant leurs études de maîtrise ou de doctorat. La recommandation 2 : que le secteur littérature du CES revoit les intitulés et les descriptions des séminaires afin qu'ils correspondent au contenu enseigné. La recommandation 3 : que le Département d'études françaises explore les stratégies pour bonifier le pôle d'enseignement et de recherche en littérature acadienne. La recommandation 4 : que le secteur littérature du CES revoit les méthodes d'évaluation utilisées dans les cours afin de remplir certaines normes pour ces programmes. Et finalement la

recommandation 5 : que le secteur littérature du CES examine les mécanismes possibles pour réduire la durée moyenne des études de maîtrise. Voilà monsieur le président, j'en fais la recommandation.

Président d'assemblée : Et je vois que le sénateur Thibault appuie. Est-ce qu'il y aurait des questions? Aucune question, aucune intervention. Nous allons procéder au vote.

Ghouilli : Vous pouvez commencer à voter.

Président d'assemblée : Le vote est terminé.

Ghouilli : Le résultat du vote.

Président d'assemblée : 37 oui, 0 non donc adopté. Merci beaucoup. Ça complète le point 10.

11. Rapport du Comité des programmes

11.1 Modifications au contingentement du programme de Baccalauréat en science infirmière

Président d'assemblée : On continue au point 11, rapport du Comité des programmes, le point 11.1., modifications au contingentement du programme de baccalauréat en science infirmière. Juste vous rappeler qu'on a quand même le dîner de prévu à 12 h 30, mais on va débiter le dossier puis on arrêtera à 12 h 30 s'il n'est pas complété à ce moment-là. Je cède la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement pour le point 11, on a trois sujets qu'on doit aborder aujourd'hui. Le premier dossier touche les modifications au contingentement du programme de baccalauréat en science infirmière. Cette demande s'inscrit, on pourrait l'inscrire à plusieurs endroits, mais essentiellement, l'École de science infirmière appuyée par la Faculté des sciences de la santé et services communautaires ont soumis un projet de modification de programme au CPR, on l'a reçu je pense à la fin du mois d'avril. Là-dedans c'est quand même un projet assez complet. Le CPR avait quelques questions, quelques interrogations par rapport à l'ensemble du programme. L'école a fait la demande qu'on traite trois points qu'ils jugent assez urgents, les trois vous les avez certainement vus dans la documentation. Ils traitaient notamment la question du contingentement. Il y avait également l'abolition d'un certain nombre de cours et le troisième sujet c'était qu'ils voulaient passer à l'annotation succès-non-succès pour les stages cliniques. La question des stages cliniques et l'abolition des cinq cours c'est de compétence du CPR donc ça ça été traité au printemps et il reste la question du contingentement qui doit être adoptée par le Sénat académique. La question ici, je vais peut-être faire un petit historique si vous me le permettez. Si je retourne 25 ans en arrière, le contingentement à l'époque était de 35, on parle de nouvelles inscriptions dans le programme, donc 35 pour l'UMCE, 80 à l'UMCM et 35 à l'UMCS donc ça faisait un total de 150 sur le réseau. Au début des années 2000 c'est cyclique j'imagine, il y avait quand même une importante pénurie d'infirmiers et d'infirmières dans notre système de santé donc l'université avait à l'époque signé une entente avec la province, c'était une entente de financement justement pour le programme de science infirmière. Cette entente-là avait deux volets, on voulait financer la composante clinique de la formation puis ça je dois vous dire que les coûts associés à l'offre du programme de science infirmière sont relativement importants notamment pour cette composante clinique de la formation. On avait reçu un engagement de financement pour ça. La province également donnait du financement pour un certain nombre de places additionnelles dans le programme et à l'époque, il y avait de la place pour disons avoir une certaine expansion dans nos inscriptions en science infirmière, c'était une question de démographie à l'époque, et le Sénat académique avait approuvé ou recommandé en 2005 que le contingentement soit augmenté à 42 places à l'UMCE, 93 places à l'UMCM et 49 places à l'UMCS. On a fonctionné avec ce contingentement-là pendant plus de 15 ans. En 2019, la province a mis fin à cette entente de financement-là puis je vais donner quelques exemples de chiffres. Ça faisait plusieurs années qu'on atteignait pas les contingentements de toute façon, même les anciens contingentements on avait de la misère à se rendre à ces chiffres-là. On a perdu le financement pour le nombre de places supplémentaires, mais on a également perdu le financement pour le volet clinique. On peut constater si vous regardez les statistiques qu'à l'exception des années 2000 comme j'ai mentionné, les nouveaux contingentements n'ont pratiquement jamais été atteints puis même qu'on a de la difficulté à atteindre les anciens. Je vais vous donner à titre d'exemple les inscriptions en 1^{re} année sur les cinq-six dernières années comme si on prend par exemple les inscriptions au 1^{er} décembre, c'est les chiffres habituels, par exemple l'UMCE le contingentement actuel est 42 puis on a par exemple en 2015-2016, 21 inscriptions, 2016-2017, 25, l'année suivante 12, 16, 26. Vous voyez, on est largement en de ça des contingentements alloués. Même chose à l'UMCE, 73, 57, 67, 68, 79 donc ça c'est en 1^{re} année. Puis l'UMCS, 25, 28, 33, 25, 25. Comme vous voyez, on atteint pas les contingentements puis à peine qu'on atteint les anciens. Pour toutes ces raisons-là, il est proposé de revenir au contingentement pré-2005, c'est-à-dire 35 aux campus d'Edmundston et Shippagan et 80 au campus de Moncton. Je vais m'arrêter là monsieur le président et je vais proposer la résolution suivante : que le Sénat académique accepte le retour au contingentement original d'inscriptions à l'école réseau de science infirmière, soit 80 au campus de Moncton, 35 au campus d'Edmundston et 35 au campus de Shippagan. Donc dans la documentation que vous avez, essentiellement c'est pour faire la modification au répertoire. Voilà.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Est-ce qu'il y a un appuieur?

Harrison : Je peux l'appuyer.

Président d'assemblée : Donc appuyé par la sénatrice Harrison. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des interventions par rapport à cette recommandation? Sénatrice Carrier.

Carrier : Est-ce qu'il serait possible d'enlever l'écran PowerPoint, non? C'est juste que je vous vois pas. Vous m'entendez et vous me voyez, c'est ça qui compte. Merci beaucoup à M. Roy pour sa présentation qui a vraiment éclairé pour certains j'imagine la situation qu'on vit en science infirmière. Ça peut sonner comme si pourquoi qu'on diminuerait le contingentement quand qu'on l'atteint pas juste de le laisser comme ça, mais je veux que vous sachiez qu'à Moncton il y a eu des années où est-ce qu'on a admis au-delà de 93 par erreur parce que la façon que le registrariat fait leurs admissions anticipées, parfois ça même dépassé. Financièrement, on ne peut même pas arriver avec un contingentement de 80 alors je voulais mettre ça sur la table. C'est pas vivable. C'est pour ça qu'ils se questionnent pourquoi qu'on diminuerait, je pense qu'il faut que les gens réalisent qu'on peut à peine si jamais qu'on atteindrait ce contingentement dans les trois campus, financièrement l'université je ne sais pas où qu'on prendrait l'argent vraiment. C'était juste pour dire que la raison est qu'on doit s'assurer qu'on atteigne pas ou qu'on dépasse pas les contingentements que l'on propose aujourd'hui à moins qu'on a du financement additionnel ou qu'on ait des idées miraculeuses comment qu'on va pouvoir offrir une formation comme ceci de qualité et aussi assurer la santé de nos employés. Je voulais juste souligner ça. Merci beaucoup.

VRER : Si vous me permettez monsieur le président. Je suis d'accord avec la sénatrice Carrier, j'aimerais quand même rajouter que les initiatives qu'on a rajoutées avec les ententes qu'on a eues avec la province, que ce soit la passerelle ou éventuellement on l'espère un programme de recrutement à l'international, donc ça ça serait des initiatives qui seraient financées avec un financement supplémentaire de la part de la province. Je vois ces initiatives-là hors contingentement aussi donc faudrait voir comment on va l'appliquer.

Président d'assemblée : Excellent. Sénateur Dako.

Dako : J'e l'ai enlevé finalement parce que j'estimais que le point...

Président d'assemblée : Excellent. Est-ce qu'il y aurait d'autres interventions? Sinon, on va procéder au vote.

Ghouilli : Vous pouvez commencer à voter.

Président d'assemblée : Le vote est terminé.

Ghouilli : Le résultat du vote.

Président d'assemblée : 35 oui, 1 non donc adopté. Merci beaucoup. Il est 12 h 24 donc au lieu d'aborder le prochain point et de commencer un exposé, on va s'arrêter là puis on va prendre notre pause pour le dîner. On a quand même une heure de prévue pour dîner donc je suggère qu'on revienne à 13 h 25 puis on pourra continuer l'ordre du jour. On a fait quand même un bon bout de chemin ce matin et on continuera avec le point 11.2 à 13 h 25 donc bon dîner tout le monde et on se revoit plus tard.

DÎNER

11.2 Abrogation du règlement 6.2.5 portant sur les exigences de français langue maternelle

Président d'assemblée : On est de retour, j'espère que tout le monde a bien mangé. On va continuer notre ordre du jour au point 11.2, abrogation du règlement 6.2.5 portant sur les exigences de français langue maternelle. Monsieur le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

VRER : Merci monsieur le président et bonjour. Effectivement, nous avons un projet qui nous a été soumis par le secteur langue et la Faculté des arts et sciences sociales. Je dois mentionner ici que ce projet a également été étudié à la RVD donc il y a eu un certain input si je peux dire des facultés et campus. Essentiellement, ce qu'on veut faire ici c'est d'enlever le point 6.2.5 du règlement universitaire 6.2 qui traite des exigences de français langue maternelle. Actuellement, il y a une possibilité pour les étudiantes et étudiants qui sont exceptionnellement forts d'être exemptés de faire le cours FRAN1600, Communication écrite donc les étudiants et les étudiantes qui reçoivent cette exemption-là doivent remplacer le cours par un cours au choix. La raison d'être de cette demande c'est que le secteur trouve que le test de classement en grammaire et la rédaction sont insuffisants pour déterminer si la personne a acquis les compétences linguistiques et textuelles nécessaires aux études universitaires. On parle ici typiquement de quatre à six étudiantes et étudiants par année sur disons mille inscriptions, mille nouvelles admissions, il y en a peut-être quatre à huit sont exemptés du cours FRAN1600, mais il y a une autre raison pour laquelle on désire le rendre obligatoire pour tout le monde, c'est-à-dire sans possibilité d'exemption c'est que ce cours-là traite également des techniques rédactionnelles afin de permettre aux étudiants de peaufiner leur rédaction dans divers types de textes qu'on peut attendre d'eux à l'université. Vraiment c'est une question de peaufiner le style d'écriture, d'autres techniques également comme l'utilisation de Antidote sont vues dans ce cours-là donc c'est toutes des notions qui sont utiles dans l'ensemble des cours universitaires. Peut-être un dernier point c'est que l'objectif du cours c'est pas de pallier les lacunes du secondaire comme des cours de rattrapage qu'on offre, c'est vraiment un cours à sa pleine valeur donc c'est pour cette raison qu'on veut abroger le règlement 6.2.5. Donc monsieur le président, j'aimerais d'apporter la proposition suivante : que le Sénat académique accepte l'abrogation du règlement 6.2.5 qui porte sur les exigences de français langue maternelle.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a un appuieur?

VRER : J'ai vu que monsieur le sénateur Thibault appuie.

Président d'assemblée : Sénateur Thibault appuie. Est-ce qu'il y aurait des questions? Sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le vice-recteur pour cette proposition, mais j'ai un certain malaise avec cette proposition et j'essaie de m'expliquer tout en voulant promulguer tout de même la qualité de la langue française au sein de notre institution et au sein de notre communauté. Effectivement, on peut alimenter le test de classement est insuffisant pour juger les compétences, mais il faut se poser la question à savoir quel est le but du cours de français 1600. Si véritablement c'est que les étudiants atteignent des techniques rédactionnelles de niveau universitaire, je pense qu'on échoue là-dessus parce que la plupart du temps, ces techniques rédactionnelles on se doit en tant que professeurs d'autres disciplines, de les perfectionner, de les améliorer de manière continue. Ce n'est pas vrai qu'à la sortie du cours de français 700, la plupart des étudiants ne maîtrisent pas des techniques rédactionnelles de niveau universitaire. Donc si on part de ce principe-là à savoir que ce cours de français est un tremplin dans un continuum de la formation universitaire vers des compétences linguistiques, on peut se demander si oui ou non les meilleurs étudiants, cinq ou six comme vous avez dit sur mille, pourraient être exemptés de ce cours-là s'ils ont le même niveau que la plupart des étudiants et à la sortie du cours de français 700. Sur l'argument du nombre limité du nombre d'étudiants que ça touche, cinq ou six, bien ça pose le problème des équivalences ou des accommodements qu'on fait également à un nombre parfois restreint d'étudiants et dans leur bien. Souvent ce que j'ai vu par expérience, on fait des accommodements toujours pour le meilleur de la formation des étudiants. De là, il est de soi aux étudiants de prendre un cours de français plus avancé si ça marche pour eux ou un autre cours de discipline de leur choix, ça reste dans mon sens à un bon compromis, mais ça doit rester au choix de l'étudiant. Je peux voir aussi un autre argument qui est sous-jacent c'est que les professeurs du secteur langue font du très bon travail, ils sont déjà submergés par des travaux de correction et effectivement de leur demander un texte de six ou huit étudiants par année qui voudraient s'exempter, c'est peut-être un petit peu un travail supplémentaire. Je suis conscient de ce travail supplémentaire que l'on fait reposer sur la charge de nos collègues, mais en soi, est-ce que ce surpoids de travail justifierait l'absence de choix des étudiants.

Président d'assemblée : Merci.

VRER : Je vais peut-être prendre les autres commentaires, monsieur le président.

Président d'assemblée : Droit de parole à la sénatrice Albert.

Albert : Merci. Mon commentaire est plus dans le sens de est-ce qu'étant donné ce qu'on veut donner comme acquis qu'on pense qui serait peut-être pas nécessairement acquis chez les étudiants qui auraient l'occasion de suivre le cours même si ils auraient été exemptés normalement, est-ce qu'on sait que ces personnes-là qui ont déjà eu l'exemption dans le passé, est-ce qu'on a démontré qu'elles n'étaient pas compétentes dans la rédaction des travaux de leurs disciplines respectives. Est-ce qu'on a je dirais des données sur la performance dans la rédaction de travaux de leurs disciplines respectives pour indiquer que finalement, le cours aurait pu pallier à ces défis-là pour ces étudiants-là qui ont été exemptés si on sait qu'ils sont juste quelques-uns par année, jusqu'à six, peut-être huit à l'occasion, je le sais pas. Alors je pose la question sous toutes réserves parce que moi si j'avais été exemptée j'aurais été bien contente puis j'aurais me semble pu mettre mon temps à d'autre chose pour ma propre trajectoire d'études si j'avais été étudiante alors je me pose la question.

VRER : C'est une bonne question, Mme Albert. J'ai pas la réponse. Je peux peut-être me tourner, je vois que Jean-François a soulevé sa main donc je vais peut-être laisser la parole au sénateur Thibault.

Thibault : Merci. Non, je pense pas Mme Albert qu'on a de données. Pour avoir des données, il aurait fallu pouvoir ensuite suivre ou faire un suivi avec ces étudiants-là qui sont dans différents programmes un peu partout et donc il n'y a pas de données en tant que telles. Je pense que l'enjeu était moins là comme exempter ces étudiants-là pour des raisons pour lequel on le fait en vertu du règlement pendant des années, à mon avis ça serait très positif, ça pose pas de problème majeur du point de vue du secteur en fait puis du UARD puisque l'argument qu'ils invoquent c'est que ces étudiants et étudiantes-là en étant exemptés, en fait se voient dans le fond un peu pénalisés parce qu'il y a d'autres compétences qui sont acquises dans le cadre de ce cours-là dont ils et elles ne pourront pas bénéficier. En matière rédactionnelle par exemple, différents types de textes, différents types d'argumentaires et ainsi de suite et je pense que c'était ça l'argument de fond dans un contexte où l'idée c'est de promouvoir la qualité de la langue française comme on en discutait ce matin. Je comprends bien les arguments du sénateur Clarisse puis je ne suis pas en désaccord avec ces arguments-là, je suis pas en train de défendre un dossier en particulier, mais on considère que pour le très très faible nombre d'étudiants, ça serait peut-être leur rendre eux-mêmes service même si actuellement ils pourraient en être exemptés puis pouvoir suivre un cours ou un autre cours à leur choix, éventuellement un cours de français aussi, on pense que ça serait peut-être une bonne idée de les obliger en fait à suivre comme tous les autres ce cours-là. Donc grosso modo c'était ça, mais on a pas de données précises sur ces questions-là en particulier.

Président d'assemblée : Merci. M. Clarisse, vous vouliez reprendre la parole?

Clarisse : Oui si vous permettez monsieur le président, c'est plus pour répondre à M. Thibault dans le sens où ça demande une démarche proactive avec des étudiants pour écrire un texte rédactionnel ici s'ils veulent être vraiment exemptés. Oui vraiment s'ils trouvent qu'il y a un manque, il y a rien qui les empêche de dire non non, je veux pas l'exemption et je veux tout de même prendre le cours de français 1600. Et puis je pense que cette réforme au règlement a été émis il y a un an ou un an et demi donc je pense que c'est un petit peu tôt

pour voir les effets bénéfiques ou néfastes dans le retrait de ce règlement. C'est juste mon point peut-être actuel. Je vous remercie de m'avoir donné un deuxième droit de parole.

Président d'assemblée : Merci. M. Thibault.

Thibault : Pour répondre à M. Clarisse, je comprends bien, mais la dissertation ou le texte qui est demandé à ces étudiants-là ne permet pas d'évaluer ce qui est vu dans le français 1600, c'est simplement leurs compétences rédactionnelles qui sont étudiées dans un pré-test qui est très très court, très encadré et ça va plus loin donc ça mesure mal l'atteinte de ces compétences-là. Je pense que c'est ça l'argument du secteur langue ou de l'UARD de langue.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. Je vais ajouter à l'argument de M. Thibault que nous n'avons pas de données effectivement, mais je réponds un peu comme usager, comme utilisateur de produit de ce cours que nous nous avons comme cours obligatoire on ne peut pas l'exempter chez-nous, il faut absolument le passer et on constate quand même qu'il y a des avantages à le passer. C'est vrai qu'il y en a qui viennent avec un niveau de français assez léger, mais comme le disait le professeur Thibault tout à l'heure, il y a d'autres compétences qu'on peut acquérir en suivant ce cours, des compétences à la rédaction en argumentation et etc. Donc nous on aurait tendance à penser que de toute manière en info-com il faut le suivre, il n'y a pas d'exemption.

Président d'assemblée : Merci. Droit de parole au sénateur El Adlouni.

El Adlouni : Merci monsieur le président. Mon avis c'est aussi le nombre de demandes que la faculté reçoit pour avoir l'exemption pour ce cours. S'il y a un grand nombre et on nous donne le droit que six personnes, je pense que c'est une lourde machine administrative aussi pour la faculté ou bien pour le département et vu qu'on peut acquérir d'autres compétences, c'est mieux de le garder pour tout le monde.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres interventions? Sénateur Thibault.

Thibault : Juste pour préciser, je ne pense pas que ce soit le grand nombre du nombre de demandes ou la lourdeur que ce soit académique ou administrative de ces demandes-là qui pose le problème, enfin qui soulève cette question-là, je pense pas que ça rien à voir avec ça, c'est des raisons plus fondamentales qui jouent ici.

Président d'assemblée : Merci. Je vois pas d'autres demandes d'intervention. Sénatrice Ungureau.

Ungureau : Merci beaucoup pour le droit de parole. Je veux juste intervenir en tant que professeure de langue, j'enseigne l'anglais et nous avons aussi des tests de placement qui peut-être ne sont pas identiques à ceux du français, mais certainement parallèles. En effet, ce que les tests évaluent c'est surtout du point de vue compréhension et grammaire et la partie rédaction est beaucoup moins regardée et beaucoup moins en détails. Je sais que ces cours dont on parle, communication écrite, se penchent beaucoup plus sur la structure des textes, la structure du paragraphe, bibliographie et références, ceux qui sont vraiment des acquis qui sont nécessaires et vraiment à la base de toute autre rédaction qui se fait dans les autres cours. Ça fait que je suis en tant que professeure de langue tout à fait d'accord qu'on garde ce cours et je pense honnêtement que c'est certainement à l'avantage des étudiants et si on ne leur donne pas cette chance-là, qu'ils savent pas même qu'elle existe, ça change pas exactement le contenu du cours qu'on le défavorise d'une manière. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci. Il n'y a pu de demandes d'intervention donc à ce point-ci, on va procéder au vote.

Ghouilli : Vous pouvez commencer à voter. Vous avez le résultat du vote.

Président d'assemblée : Donc 25 oui, 11 non donc adopté.

11.3 Mise à jour des calendriers universitaires (2021-2022 à 2024-2025)

Président d'assemblée : Le point 11.3, mise à jour des calendriers universitaires. Monsieur le VRER.

VRER : Merci monsieur le président. Ici on a une proposition d'un certain nombre de mises à jour pour le calendrier universitaire. Comme vous le savez, on a adopté il y a pas si longtemps une politique sur le calendrier universitaire qui donne quand même certaines règles pour les différentes dates qu'on inscrit au calendrier. Ce qui est proposé ici c'est d'apporter quelques correctifs pour s'engager justement sur cette politique-là. Dans votre document à la page 17, vous avez l'argumentaire qui est présenté par notre registraire, Mme Stéphanie Wheaton. Essentiellement, ce qu'on veut faire c'est typiquement on valide le calendrier un certain nombre d'années d'avance. Le calendrier on l'avait jusqu'à l'automne 2023 donc on aimerait de valider les dates jusqu'à la session printemps-été 2025, ça c'est la première chose. On a rajouté les dates qui sont conformes à la politique jusqu'à la session printemps-été 2025. On en a profité également pour clarifier certaines choses. Si vous regardez à la deuxième puce comme vous le savez typiquement à la session d'automne, on remplace toujours le dernier cours de la session. On répète les cours du lundi parce que typiquement, il y a deux lundis dans la session qui sont des congés fériés donc la façon qu'on l'écrivait au calendrier comme par exemple l'actuel dernier jour de cours, c'est la terminologie qu'on utilise, 8 décembre par exemple, puis reprise du congé de l'Action de grâce le 8 décembre. Donc ce qui est proposé c'est de clarifier

ça un peu et de mettre par exemple dernier jour de cours selon l'horaire régulier donc ça serait la journée d'avant, le 7 décembre, puis reprise du congé de l'Action de grâce le 8 décembre donc c'est beaucoup plus clair par rapport à ce qui est là maintenant. À la troisième puce donc à l'automne 2021, le changement de date limite de retrait sans échec, on passe du 31 octobre au 19 novembre. Ça c'est une décision qui a été sous la recommandation du Comité des programmes et en fait de la RVD, du Comité des programmes et l'équipe décisionnelle justement sachant qu'on allait être encore un peu dans le COVID à l'automne. La quatrième puce, je sais pas si vous avez remarqué les dernières années le semestre d'hiver donc la session d'examen finit toujours le 30 avril donc ça crée certains problèmes certaines années pour la formation continue par exemple qui donnent leur cours dès la première semaine du mois de mai donc pour les étudiantes et étudiants qui attendent d'avoir un résultat par exemple pour s'inscrire à un cours ou peu importe les raisons, ça peut poser problème. Ici ça serait de repousser d'une semaine les années 22 et 23 et les années ultérieures donc ça serait à partir de 2022. Les dates du 2 avril, 2022, 1^{er} septembre, 2023 et 15 septembre, 2023, c'est des corrections donc c'était des dates qui n'étaient pas conformes à notre politique donc les nouvelles dates sont conformes ou reflètent les consignes dans notre politique. Les dates pour les cérémonies de remise des grades en 2024-2025, juste une remarque qu'elles sont tôt, on parle du 17 mai, 2024, 16 mai, 2025 pour l'UMCS, 18 mai, 2024, 17 mai, 2025 pour l'UMCE et 25 mai, 2024 et 24 mai, 2025 à l'UMCM. Finalement à l'hiver 2025, comme vous le savez des fois le congé de Pâques la façon que ça tombe peut être problématique donc à l'hiver 2025 le congé de Pâques a un impact sur la période d'examen donc on va voir des examens les 17 et le 19 donc ça serait un exemption à la politique. Donc voilà, je peux peut-être juste demander à Mme Wheaton si j'ai bien couvert le dossier s'il manquait des éléments.

Wheaton : Je suis désolée Gilles, je pense que tu t'es peut-être référé à l'ancien document. En fait pour la dernière mention que tu as faite pour la session d'examens à l'hiver 2025, on avait proposé ces dates-là au Comité des programmes puis séance tenante, on leur avait demandé de voir s'il y aurait d'autres scénarios possibles puisque les étudiants allaient devoir venir pendant la fin de semaine de Pâques pour faire des examens le samedi donc on avait proposé trois différents scénarios puis si vous voulez, je peux indiquer les considérations selon les trois scénarios possibles. Je sais pas si les scénarios ont été placés dans la plateforme, sinon je peux les projeter à l'écran. Le premier scénario qui est proposé en orange est celui qui a été examiné par le Comité des programmes pour que la session d'examens puisse terminer le 30 avril tel que prévu par la politique, on avait intercalé des examens pendant la fin de semaine du congé de Pâques. Ça semblait pas être l'idéal donc on a deux autres scénarios qu'on peut proposer. Le scénario en vert, on conserverait les mêmes journées d'études que prévu et on aurait un premier examen le jeudi et puis là il y aurait un congé de quatre jours pendant la fin de semaine de Pâques donc le vendredi, le dimanche et le lundi est déjà prévu que ce soit des congés reconnus, mais là on aurait une journée additionnelle qui serait le samedi.

Ghouilli : Pardonnez-moi s'il-vous-plaît, est-ce que vous voulez projeter votre présentation?

Wheaton : Oui, je peux projeter le document. Juste un instant. Vous le voyez bien?

Ghouilli : Oui.

Wheaton : Donc si on va avec le scénario 2, celui en vert, et qu'on ajoute une journée de congé le samedi, ça prolongerait la période d'examens au 1^{er} mai et le défi avec ce scénario-là d'une part si on oblige les étudiants d'être sur place jusqu'au 1^{er} mai en cas d'une reprise d'examens, ça veut dire qu'il faudrait que les loyers soient confirmés jusqu'au 1^{er} mai donc ça ça pourrait déjà être un défi. Du point de vue administratif si on prolonge la session jusqu'au 1^{er} mai et qu'on veut donner un délai de 48 heures pendant une journée ouvrable aux professeurs à faire la correction les derniers examens, ça veut dire que l'évaluation des dossiers peut seulement commencer le lundi suivant qui est le 5 mai. On a déjà souligné que cette année-là, les dates pour les cérémonies de remise de grades sont déjà plus tôt qu'à l'habitude donc si on peut seulement commencer l'évaluation des dossiers finissant à partir du 5 mai, ça donne très très peu de temps pour situer tous les dossiers et surtout parfois il y a des dossiers où il faut échanger un peu avec les facultés, il y a un peu de va-et-vient, ça risque de créer des défis importants à ce niveau-là. Ce qu'on voudrait proposer comme troisième scénario alternatif, en bleu, ça serait d'avoir une première journée d'études suivie de deux journées d'examens et puis les étudiants auraient congé le vendredi de Pâques, on aurait une deuxième journée d'études le samedi donc ça respecterait le deux jours d'études que les étudiants ont besoin pour se préparer pour leurs examens et puis les examens reprendraient du mardi 22 avril au 30 avril. Donc en finissant le 30, on aurait toutes les notes remises par la fin de la journée vendredi et puis le travail administratif pourrait commencer un peu plus tôt.

VRER : Merci Stéphanie.

Wheaton : Est-ce que je laisse à l'écran?

VRER : Tu peux peut-être le laisser un peu si les gens veulent commenter. Je vois que Alain...

Recteur et vice-chancelier : Je vais prendre la relève puisque notre président a un problème technique. Alain, je te laisse le droit de parole.

Lavoie : Merci. Du côté des personnes étudiantes, nous on a vraiment été consultés pour celle-là parce que c'est quand même important le congé férié pour plusieurs puis on s'est entendu que le meilleur scénario était le scénario 2 puis je peux vous expliquer pourquoi. Nos personnes étudiantes ont dit qu'ils ont besoin de deux journées d'études dont ils préfèrent avoir les deux journées d'études en début qui est très important pour eux puis aussi le congé plusieurs personnes c'est ça, s'en aillent chez eux pour le congé donc on a pris ça en

compte puis ils préfèrent pousser la semaine d'examens jusqu'au 1^{er} mai. C'est ça un peu pour la communauté étudiante. Je sais qu'on s'est parlé avec Stéphanie aussi, je sais qu'elle met un petit ___ genre du côté du corps professoral pour la correction, on était même prêt à pousser un peu la collation des grades pour permettre un peu aux professeurs de corriger une journée de plus.

VRER : Monsieur le président si vous me permettez, Alain je serais juste curieux de savoir dans vos consultations si vous avez abordé la question des baux des logements étudiants parce que je sais qu'il y a beaucoup d'étudiants que leurs baux terminent le 30 avril.

Lavoie : Oui justement je peux mentionner là-dessus. Je ne pense pas que c'est un problème ajouter une journée au bail, c'est à vérifier avec eux autres le logement et tout, mais si ça serait une journée de plus, je pense pas que ça serait un problème. Les personnes étudiantes n'avaient pas de problème à poursuivre une journée de plus au lieu de prendre une journée de cette longue fin de semaine de congé ou de leurs journées d'études.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Landry.

Landry : J'avais deux commentaires, le premier était au sujet de la manière qu'on écrit la date limite des cours. Je comprends pourquoi on met pas juste date du dernier cours dans les deux scénarios, pour moi c'est comme si la date de dernier cours est un lundi ou est un vendredi, on a pas à donner les raisons administratives au public, ça peut être tout simplement que cette année-là parce qu'il y a une reprise de l'Action de grâce, la date du dernier cours est un lundi. Moi je trouve qu'on complique un peu l'information dans un cas comme celui-là même si au registraire on peut par exemple prendre en note que cette année-là ça finit un lundi parce qu'il y a une reprise de l'Action de grâce, mais bon, c'est juste un détail. Sinon pour les scénarios, moi je trouve en tant que professeure que la correction est souvent déjà assez serrée puis aussi depuis qu'on termine les sessions le 30 avril, il y a un temps les sessions d'examens finissaient plus tôt, maintenant on est déjà à la fin du mois d'avril. Les colloques, les projets de recherche, l'embauche des assistants de recherche je trouve ça fait beaucoup puis de finir les examens le 1^{er} avril, c'était déjà serré pour la correction alors je suis pas certaine qu'on pourrait garder les mêmes dates de collation des grades ou en tout cas faudrait vraiment qu'il y ait une flexibilité pour que les examens avec beaucoup de corrections soient au début. En tout cas, moi je trouve qu'on complique un peu si on dépasse trop le 30 avril puis la question des baux m'apparaît une question vraiment sérieuse parce que je ne pense pas que les logements privés vont extensionner des baux facilement puis j'aurais bien peur que l'université se cause des ennuis en mettant des examens le 1^{er} mai. Ça c'est mon opinion, moi je serais plutôt pour le scénario 3. Évidemment, le scénario 1 pour moi serait à exclure parce que je pense qu'il faut donner la chance aux professeurs puis aux étudiants de rendre visite à leurs familles pendant le congé de Pâques. Je pense pas qu'il y a beaucoup de professeurs ni d'étudiants qui voudront être à Moncton pour soit superviser ou écrire un examen le samedi de Pâques.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Lavoie.

Lavoie : Pour parler un peu du logement, nous on s'attendait beaucoup au logement universitaire qu'on demandait justement une journée de plus de bail. Les logements hors campus sont souvent un bail de août ou de juillet donc ça c'est un peu moins problématique. C'était juste pour faire une clarification un peu pour ça le bail.

Président d'assemblée : Merci. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Sur la question des collations des grades, peu importe le scénario je trouve que c'est extrêmement serré. À Shippagan deux semaines pour faire la correction et la gestion des dossiers et si jamais qu'il y avait des dossiers plus en difficulté, question de reprise d'examens, etc., je trouve que ça fait extrêmement serré peu importe le scénario. Donc sur ces dates-là, les trois dates du 16, 17 et 24 mai, je peux pas faire de proposition, mais j'aimerais que ce serait reporté d'au moins une semaine. C'est ça ma suggestion.

Président d'assemblée : Merci.

Thibault : Je m'excuse, j'ai très mal entendu ce que la secrétaire générale a dit.

Secrétaire générale : Je vais tenter de parler plus fort.

Ghouilli : Excusez-moi Mme Castonguay. Est-ce que les autres qui sont juste à côté de vous, est-ce qu'ils peuvent désactiver leur micro, ça va vous aider.

Secrétaire générale : Merci, est-ce que c'est mieux?

VRER : Oui.

Secrétaire générale : Très bien. Je disais peu importe le scénario au niveau des collations des grades en 2025, je trouve que c'est extrêmement serré. À Shippagan, on aurait que deux semaines pour faire la correction, faire la gestion des dossiers et si jamais qu'il y aurait des dossiers difficiles ou en difficulté ou des reprises d'examens, etc., deux semaines c'est extrêmement court alors je peux pas faire de proposition, mais si on pouvait Repousser tout ça d'une semaine, je pense qu'on serait de l'avant au niveau de notre gestion de travail au mois de mai.

VRER : Mme Castonguay, est-ce qu'on doit retourner au CPR pour ça d'après vous? Pas nécessaire.

Secrétaire générale : Je pense que si vous avez un scénario, on peut faire la modification ici pour la date, mais c'est comme vous voulez.

Président d'assemblée : Mme Albert.

Albert : Ma question c'est est-ce que le Sénat n'est pas souverain pour prendre des décisions qui en fait ont été prises dans des instances avant le Sénat, mais si on prend compte d'un avis ou de quelque chose qui est à l'intérêt de l'université, le Sénat n'a-t-il pas ce pouvoir-là, c'est une question que je pose. Puis l'autre question que je me pose, et j'ai peut-être manqué l'argumentaire, qu'est-ce qui justifierait les cérémonies de remise des diplômes dans ces dates-là qui sont comme disait Mme Castonguay, plus tôt qu'habituel et est-ce qu'il y a une raison pour laquelle ça paraît plus tôt dans le calendrier cette année-là en particulier?

Secrétaire générale : Oui la raison peut-être que Stéphanie peut ajouter, mais la raison c'est qu'on suit la politique à la lettre et au couteau et ça tombe dans ces fins de semaines-là et donc ça serait un vis à la procédure ou un accroc à la procédure ou à la politique, mais quand même, il faut que ça roule correctement au mois de mai. Et pour revenir à votre première question, oui en effet vous avez les documents sous les yeux, vous pouvez certainement faire des modifications comme Sénat académique.

Albert : À la lumière de ça en tout cas, j'ai l'impression que peut-être qu'on pourrait aussi revoir éventuellement les règlements juste pour les ouvrir à la possibilité de faire ce qu'on fait sans qu'on s'en tienne au règlement, mais qu'on puisse prendre des décisions plus en fonction de ce qui est humainement faisable et souhaitable par l'institution pour qu'on ait le temps d'évaluer et de faire l'évaluation des dossiers pour la remise des diplômes en ___ peut-être le règlement lui-même, c'est une suggestion.

Président d'assemblée : Moi j'ai manqué un bout de la conversation étant donné que j'éprouvais des problèmes techniques. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Il y a deux choses qu'on doit discuter, le premier serait le report de la collation des grades si on veut le faire, et le deuxième ça serait choisir un des trois calendriers proposés pour les examens de 2025. Est-ce que je me trompe?

VRER : Non, c'est bien ça puis il y a le reste des petites modifications évidemment qu'il faudrait adopter, mais essentiellement, c'est ça Olivier, oui.

Clarisse : La question oui on peut le faire directement maintenant ou on peut aussi renvoyer au Comité des programmes pour qu'il suggère un des trois scénarios. C'est deux volets séparés, il y a les histoires des calendriers et le calendrier de collation des grades. Moi je peux proposer, je ne pense pas que ce soit le moment de repousser le calendrier de collation des grades si c'est nécessaire d'une semaine. Je sais pas comment monsieur le président voulait procéder s'il voulait d'abord procéder par l'adoption des changements au calendrier parce que la collation des grades n'était pas sur le tapis.

Président d'assemblée : Comme j'ai mentionné, je veux juste me retrouver ici parce que là on a une proposition. Moi j'ai manqué un petit bout étant donné que j'avais des problèmes techniques donc je veux juste me retrouver un peu dans mes textes ici. Est-ce que la proposition avait été mise de l'avant et avait été appuyée?

VRER : Non, pas encore.

Président d'assemblée : Pas encore. Monsieur le VRER, qu'est-ce qu'on veut en faire avec ceci? Est-ce qu'on veut procéder à différentes propositions ou est-ce qu'on veut renvoyer au Comité des programmes, j'aimerais avoir un peu de clarification sur qu'est-ce qu'est le vœu de l'assemblée ici.

VRER : C'est une bonne question. Moi j'aurais quasiment le goût de proposer que je pense que la plupart des modifications pose pas de problème, il y a juste la question de l'hiver 2025 notamment avec les dates entourant le congé de Pâques et les dates entourant la collation des grades. Je pense que c'est là qu'est un petit peu la problématique. Je le sais pas si on pourrait adopter les autres changements puis peut-être retourner ces deux questions-là au CPR. C'est ma suggestion.

Président d'assemblée : Okay, mais donc il faut faire des propositions puis les appuyer.

VRER : Je serais prêt à proposer cette démarche.

Président d'assemblée : C'est quoi la proposition exacte? Est-ce qu'on peut avoir un texte? On a déjà des appuieurs.

VRER : La proposition est à la page 19 monsieur le président, que le Sénat académique accepte les modifications proposées. Attendez une seconde ce n'est pas la bonne, c'est à la page précédente je crois.

Secrétaire générale : Monsieur le président, on l'a mis à l'écran. Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au calendrier universitaire 21-22-23-24 et à l'amiable, on pourrait enlever et 2025.

Président d'assemblée : Donc on est d'accord avec ce changement-là? Puis essentiellement, ce qu'on est en train de dire c'est la situation pour 2025 va être rediscutée et reclarifiée au niveau du Comité des programmes.

VRER : C'est ça puis entre-temps, on pourrait peut-être avoir une bonne discussion avec les étudiants pour s'assurer que ça pose pas de problème.

Président d'assemblée : Okay. On modifie cette proposition à l'amiable donc on enlève 2025 et avec cette proposition-là j'avais je pense le sénateur Clarisse qui appuie, c'est ça?

Clarisse : Oui.

Président d'assemblée : Excellent. Est-ce qu'il y a de la discussion ou des questions autour de cette proposition? Sénateur Bourgeois.

Bourgeois : Je suis pas certain si ça fait partie de la proposition amendée en enlevant la date. J'allais faire la recommandation ou l'amendement de soit consulter le Comité d'attestation d'études puis le comité qui est responsable de la cérémonie de collation des diplômes parce qu'on commençait de parler de effectivement la secrétaire générale a bien dit que les échéanciers sont très serrés si on était pour faire ça et ce qui m'inquiète un peu la discussion soit reportée, les cérémonies de collation de diplômes ne pourrait pas être une décision que le Comité des programmes pourrait faire sans consultation avec toute la logistique vermineuse qui vient avec l'organisation de la collation des diplômes. Alors si on est pour jouer dans ces dates-là, je suggère qu'on étend le filet un peu plus large à qui on consulte. Merci, c'est tout.

Président d'assemblée : Merci. M. Bourgeois, vous en faites une proposition d'amendement, c'est ça?

Bourgeois : Si il avait pas eu déjà amendement qu'on enlève la date 2025, mais si on garde la date 2025, j'aimerais d'amender qu'on fasse consultation avec ces deux comités-là qui ne seraient pas autrement consultés.

Président d'assemblée : On a enlevé 2025 pour l'instant.

VRER : À mon avis, je pense que dans le procès-verbal on peut mettre que pour l'année 2025 que ces instances-là soient consultées avant d'aller au CPR.

Président d'assemblée : On pourrait en laisser une trace dans le procès-verbal.

VRER : Ça serait correct ça sénateur Bourgeois?

Bourgeois : Oui, absolument.

Président d'assemblée : C'est noté par la secrétaire générale. Sénateur Habermacher.

Habermacher : Bonjour. Avant de me prononcer sur les calendriers universitaires jusqu'à 2024, je veux préciser pour 2025 je suis d'accord avec la procédure qu'on vient de faire à l'amiable. Je voulais peut-être poser une question sur un élément qui est mentionné dans le document, mais qui a pas été repris dans la conversation ici c'est les réflexions qui sont peut-être en cours concernant faire un jour congé du 30 septembre pour la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, si vous pouviez peut-être nous donner quelques informations sur l'état de vos réflexions à ce niveau-là et éventuellement si ça serait pas du tout pour faire ça cette année je comprends les délais, mais s'il y a un soutien dans ce sens-là est-ce que c'est quelque chose qu'il faudrait attendre jusqu'à la fin du calendrier qu'on a approuvé aujourd'hui? Voilà, quelques précisions seraient appréciées, merci.

VRER : C'est un bon point sénateur Habermacher. On avait ce point à l'ordre du jour de l'équipe de direction cette semaine puis faute de temps, on a pas pu se rendre là, mais c'est quelque chose qu'on va certainement discuter à savoir comment on veut souligner cette journée-là, mais c'est certainement dans les plans.

Président d'assemblée : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention donc si l'assemblée est prête, on pourrait procéder au vote.

Ghouilli : Vous pouvez commencer à voter s'il-vous-plaît.

Président d'assemblée : Le vote est terminé.

Ghouilli : Le résultat du vote.

Président d'assemblée : 35 oui, 0 non donc adopté.

11.4 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Le point 11.4 a été remis donc on procède au point 11.5, résolutions transmises pour information, vous retrouvez ça dans le document. Est-ce qu'il y a quelque chose de particulier monsieur le VRER?

VRER : Non. Les résolutions sont à la page 35 du document donc pour information.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup.

12. Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques

N.B. Le texte de cette section n'est pas disponible en raison de la confidentialité du dossier.

13. Rapport du Comité sur la rédaction épïcène (suivi du SAC-190308)

Président d'assemblée : Donc on va continuer au point 13, rapport du Comité sur la rédaction épïcène, il y a un suivi du Sénat académique du 8 mars 2019. Je vais céder la parole à Mme Elizabeth Dawes.

Dawes : Merci. Alors cette question remonte comme on vient d'entendre, au Sénat de 2019, le 8 mars cette question a été discutée. Ça été traité par un sous-comité de la RVD. Il s'agit de la politique sur la féminisation des titres et des textes qui date de 1987. Donc les années 80 c'était une période charnière en ce qui concerne l'équité pour les femmes en matière d'emploi. On est aujourd'hui dans une autre période charnière par rapport à l'équité, diversité et inclusion. On a déjà évoqué aujourd'hui avec la sénatrice Suzanne Harrison la question de la diversité des genres et notamment les personnes de genre non-binaire. Donc dans ce contexte, il n'est pas étonnant qu'on pense à proposer des révisions à la politique sur la féminisation parce que cette question est maintenant un sujet d'actualité. Donc le terme personne étudiante à l'emploi du féminin et du masculin avec étudiante et étudiant, ce sont des questions que ce comité a examiné. La proposition c'était de mandater le Conseil de la langue française ou tout autre comité, ça pourrait être un comité élargi avec d'autres personnes compétentes dans ces questions pour examiner la question de la rédaction épïcène et des pratiques qui seraient utilisées par la communauté universitaire. Vous avez le rapport et cette proposition c'était essentiellement de faire la révision avec un comité donc c'est au Sénat de juger si le Conseil de la langue française c'est le comité qui devrait entreprendre ce travail ou bien peut-être avec l'ajout de certains membres. Alors c'est ça la question.

Président d'assemblée : Sénateur Lavoie.

Lavoie : Merci monsieur le président. Je dois mentionner que je suis vraiment déçu de ce rapport-là surtout qu'on ne vote pas de personne étudiante là-dedans, ça me décourage un peu je dois dire puis on s'attend peut-être que les personnes étudiantes ne sont pas assez compétentes pour peut-être rédiger. Il y a vraiment un aspect linguistique dans tout ça, mais je pense qu'ils pourraient quand même apporter une perspective puis guider la rédaction. On voit vraiment que le rapport c'est un rapport qui mise beaucoup sur la féminisation qui est encore un enjeu à ce jour, mais comme Mme Dawes l'a mentionné, on a d'autres enjeux à ce jour dont l'inclusion de la communauté LGBTQ2+ puis on y fait pas assez référence d'après moi dans ce rapport-là. On a oublié que c'est peut-être une réalité que nos personnes étudiantes font face. On mentionne dans le rapport que personne étudiante n'est pas un bon terme que malheureusement j'utilise encore puis je vais continuer de l'utiliser parce qu'il existe des personnes étudiantes, il existe non seulement des étudiantes et des étudiants, on se l'est fait dire à la FÉÉCUM donc c'est la FÉÉCUM un peu qui a semé peut-être cette discussion-là parce qu'on le mentionne beaucoup dans nos communiqués. C'est un peu pour ça que je voulais juste faire ce point ici. Je pense vraiment qu'on doit réfléchir à la façon qu'on va travailler cette politique-là, qu'on va travailler l'ancienne politique aussi de féminisation. Je trouve à mon avis que c'est encore très important, c'est encore très pertinent la féminisation, c'est un enjeu qui reste, mais d'autres enjeux qui sont encore plus importants. Moi j'aimerais vraiment voir de plus dans cette politique-là, dans ce rapport-là quelque chose qui est beaucoup plus inclusif puis là je vais juste faire un petit témoignage, j'ai pas l'habitude de faire ça. Je parlais à une personne étudiante puis ça m'a vraiment fait réfléchir. Cette personne-là est vraiment impliquée dans la communauté universitaire puis elle m'a dit Alain, il manque quand même un sens d'appartenance parce qu'il y a pas un membre de la communauté universitaire qui est capable de m'identifier comme une personne étudiante et non une étudiante ou un étudiant puis ça m'a vraiment fait réfléchir parce que elle cette personne-là ne s'identifie pas comme étudiante ou étudiant. Cette personne-là n'est pas la seule donc on doit vraiment prendre en considération ça donc peut-être dans ce sous-comité-là inclure des personnes étudiantes, mais inclure des personnes de la communauté LGBTQ2+ pour l'aspect inclusif. Puis aussi j'aimerais peut-être proposer un amendement à cette proposition que non seulement on consulte, je vais sortir un peu les propositions devant moi, qu'on ajoute peut-être...

Président d'assemblée : Est-ce que je peux vous arrêter une minute M. Lavoie? Tout de suite on est ici pour prendre une décision sur ce dossier, mais on a pas de proposition formelle et on a pas d'appuyeur. Donc avant de s'en aller dans une discussion et de discuter d'amendement, ça me prend quand même une proposition et un appuyeur de la proposition.

Lavoie : Surtout je voulais vous dire que moi j'apportais une modification une fois voté, que l'université consulte...

Président d'assemblée : C'est parce que je vois quand même qu'il y a plusieurs personnes qui veulent intervenir, mais on est en train de discuter sans avoir de proposition et d'appuyeur actuellement.

Lavoie : Je vais faire pousser un peu ma discussion aussi, c'est surtout qu'on inclut des personnes expertes en matière de rédaction inclusive donc ça fait partie de mon commentaire et à la suite...

Président d'assemblée : Ça me prendrait quand même une proposition, j'aimerais ça qu'on aurait une proposition et un appui à une proposition avant de poursuivre la discussion. C'est quoi la proposition, qu'est-ce qu'on cherche ici? Mme Dawes, est-ce que vous voulez prendre la parole ou est-ce qu'il y a quelqu'un parce qu'on a un rapport, mais c'est quoi. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Comme vous voyez à la fin du texte il y a une proposition, mais j'aimerais avant d'aller là-dedans expliquer quelque chose. Techniquement, la réunion des vice-doyens, la RVD, n'a pas un pouvoir de recommandation au Sénat, mais ici, on a donné un mandat à ce sous-comité-là à la RVD d'examiner la chose. Donc quand j'ai lu la proposition en tant que telle, je pense qu'on est dans l'espace du paragraphe a), le Sénat académique soit saisi des principaux constats du comité de la RVD en matière de rédaction épïcène,

je pense c'est ça qui a été fait. Je pense que le paragraphe b) devient essentiellement la recommandation et c'est ce qu'on a préparé pour vous comme proposition. Pour le paragraphe c), l'université adopte des pratiques cohérentes en matière de féminisation lexicale et de rédaction épïcène ainsi que le paragraphe d), de faire disparaître complètement les formes féminines telles que étudiante et étudiant, il faudrait éviter ça. Je pense que c) et d) pourraient s'intégrer dans b) si on mandate le Conseil de la langue française et ils auraient alors la possibilité d'examiner ces éléments-là de la proposition. En préparant ceci, on a fait cette réflexion-là et ce que vous allez voir à l'écran c'est le paragraphe b).

Président d'assemblée : Donc on va attendre de voir la recommandation.

Secrétaire générale : On m'a dit que c'était un vote à main levée qui était prévu alors dans votre document c'est à la page 9 au paragraphe b).

Président d'assemblée : Donc voilà la proposition à la page 9 le paragraphe b). Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie?

Secrétaire générale : Monsieur le président je peux pas proposer, j'ai pas compris qui a proposé.

VRER : Je peux le proposer monsieur le président.

Président d'assemblée : Donc M. Gilles Roy propose et j'aimerais ça d'avoir un appuieur. Il y a plusieurs mains levées.

Dako : Je peux appuyer pour discussion.

Thibault : Je peux appuyer aussi.

Président d'assemblée : Donc M. Dako, appuyé par Étienne Dako. Donc là on va procéder à la discussion. M. Clarisse.

Clarisse : Merci. Je suis allé un petit peu dans le sens du sénateur Lavoie. Je pense qu'il y a matière à élargir la mission de ce comité pour inclure l'écriture inclusive, ça c'est le premier aspect, l'écriture inclusive vis-à-vis de toutes les communautés et de toutes les minorités pour être respectueuse. Donc ça serait bien que ce comité ait cette mission-là et aussi de rédiger un guide pour les professeurs et professeures parce que si j'entends bien, on ne peut pas utiliser le terme « personne étudiante » donc il faudrait peut-être éviter aussi d'utiliser le terme « corps professoral » puisque c'est lié de la même façon que la moitié de nos collègues sont féminines ici. Donc j'avoue que suite à la lecture de ce constat c'est un petit peu perdu dans les habitudes rédactionnelles et c'est très bien ainsi, mais j'aimerais avoir un petit guide pour me permettre de me perfectionner et de faciliter. Donc j'aimerais bien que le Comité de la langue française puisque c'est cela qui est proposé, nous rédige au meilleur de ses connaissances un tel guide.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Savoie.

Savoie : Je vais dans le même sens un peu que le sénateur Lavoie sur la question de l'écriture inclusive, je suis en faveur de l'écriture épïcène, je l'exige même à mes étudiants dans la rédaction de leurs travaux, mais ce que je remarque c'est que les étudiants et les étudiantes demandent de plus en plus d'inclure l'écriture inclusive dans la rédaction par exemple de leur mémoire de maîtrise ou leur thèse de maîtrise. Alors moi je vais aller me former à cette écriture-là pour mieux répondre aux demandes de mes étudiantes et de mes étudiants, mais si on pouvait trouver une façon de s'éloigner d'une écriture qui est très binaire tout en conservant la question de la féminisation bien entendu, ça serait vraiment intéressant.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Ungureau.

Ungureau : Merci beaucoup, merci pour le droit de parole et merci beaucoup au sénateur Lavoie pour avoir amené un point très important et merci aussi à la sénatrice Savoie pour avoir donné des suggestions. Je suis tout à fait d'accord avec les personnes précédentes qui ont pris la parole du point de vue que c'est nécessaire d'avoir un langage plus inclusif et cela est pour tous nos étudiants et étudiantes, personnes étudiantes, là je vais le dire. De toute façon, il faut pas s'en faire. Quand on l'utilise la langue change. On peut mettre toutes les règles qu'on veut si ça va être utilisé, personne étudiante risque de poigner puis ça va rester. Mme Dawes le sait parce qu'elle est linguiste. Alors ce que je propose aussi c'est de s'il-vous-plaît ouvrir des voies de communication avec Kaléidoscope, Prisme, Nuance, ce sont trois organismes ou associations LGBTQ2+ sur les trois campus, Edmundston y participe aussi. Dans ces associations, il y a eu déjà des discussions du point de vue écriture inclusive. Il y a déjà des professeurs, il y a des personnes qui sont bien investies dedans. Ça serait je pense primordial que l'université prenne une position que ça soit imposé pas juste dans les salles de classe, mais aussi dans la manière que l'administration contacte les étudiants. Faut penser que l'administration va faire le premier contact avec les futurs étudiants et ça serait merveilleux si tous les étudiants de sentent inclus. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Lavoie.

Lavoie : Merci monsieur le président. Maintenant qu'une proposition a un appuieur, je vais juste peut-être faire un amendement, demander un amendement qu'on puisse ajouter par exemple que l'université consulte des personnes expertes en rédaction inclusive aux différentes propositions mentionnées.

Président d'assemblée : Mais tout de suite il y a une proposition puis en principe c'est le paragraphe b) donc vous aimeriez d'inclure dans ce paragraphe-là l'idée de consultation de fait auprès d'experts au niveau de la rédaction inclusive. C'est ça l'esprit?

Lavoie : C'est bien ça.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie cet amendement-là? On pourrait le rédiger, mais est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie l'esprit de cet amendement-là?

Clarisse : Céline Surette vient de l'appuyer dans la voie de dialogue.

Président d'assemblée : Céline Surette appuie cet amendement donc là on va discuter de l'amendement. Donc l'esprit c'est d'inclure dans la rédaction l'idée de consulter des experts en rédaction inclusive. On va le formuler, mais est-ce qu'il y a des gens qui auraient des questions par rapport à cet amendement-là. Je sais qu'il y a des mains levées, mais est-ce que c'est en lien avec l'amendement?

Lavoie : Moi j'irais en lien avec l'amendement juste pour une question de précision. On a pas trois ou quatre proposition sur la table parce que moi dans le rapport c'est ça, il est ainsi proposé par le comité de la RVD sur la rédaction épïcène que le Sénat académique soit a), b), c), et d), est-ce qu'on peut juste clarifier ça s'il-vous-plaît?

Président d'assemblée : Mais la secrétaire générale l'a présenté tantôt. Essentiellement, le cœur de la recommandation serait le paragraphe b).

Lavoie : Okay.

Président d'assemblée : Les autres demandes une intervention est-ce que c'est pour l'amendement sénateur Mbarga?

Mbarga : Non, c'est pour un commentaire général et des questions générales.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président pour l'amendement, on a écrit : et qu'une consultation auprès des experts en rédaction inclusive soit entamée.

Président d'assemblée : Ça c'est un ajout au paragraphe b).

Secrétaire générale : C'est l'amendement et ___ après le mot épïcène à la fin de la proposition principale.

Président d'assemblée : À la fin de la proposition, okay. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions au niveau de l'amendement?

Thibault : Moi je sais pas si ça concerne l'amendement ou non.

Président d'assemblée : Vas-y.

Thibault : J'ai évidemment pas de problème avec l'amendement, ça va de soit à mon avis, mais ces experts-là est-ce qu'ils vont faire partie du comité ou c'est le Conseil de la langue française qui va ensuite être responsable de ça parce que dans la proposition principale, c'est pas clair non plus est-ce que c'est le Conseil de la langue française ou un autre comité constitué. Je pense que l'amendement va découler un peu de la réponse qu'on va d'abord donner à cette première question-là d'où mon hésitation à savoir si ça concerne l'amendement ou non. Merci.

Président d'assemblée : Ma compréhension de la recommandation ou la proposition c'est que c'est le Conseil de la langue française qui est mandaté puis le conseil va consulter tout groupe. Est-ce que c'est bien ça?

Secrétaire générale : Si on retourne vraiment à la page 9 du document au paragraphe b), on dit le Sénat académique mandate le Conseil de la langue française ou tout autre comité qu'il pourrait constituer de réviser la politique sur la féminisation des titres et des textes de l'Université de Moncton à la lumière des pratiques actuelles en matière de rédaction épïcène. Et puis on ajouterai à cette possibilité-là et qu'une consultation auprès des experts en rédaction inclusive soit entamée.

Thibault : Mais le « il » concerne qui, c'est le Sénat ou le Conseil de la langue française? ...comité qu'il pourrait, le « qu'il » c'est qui? C'est pas clair dans mon esprit, excusez-moi.

Secrétaire générale : « Il » ça serait le Sénat.

Albert : J'ai pas la main levée, mais je suis sous l'impression qu'il faut juste qu'on clarifie la proposition principale.

Président d'assemblée : Oui, mais tout de suite c'est qu'on a ajouté un amendement puis on est en train de discuter de l'amendement. Lynne, est-ce que tu pourrais lire de nouveau la proposition avec l'amendement?

Secrétaire générale : La proposition : le Sénat académique mandate le Conseil de la langue française ou tout autre comité qu'il pourrait constituer de réviser la politique sur la féminisation des titres et des textes de l'Université de Moncton à la lumière des pratiques actuelles en matière de rédaction épïcène. Ça c'est la proposition principale. L'amendement est ceci : et qu'une consultation auprès des experts en rédaction inclusive soit entamée. Alors si je peux faire un commentaire, je pense peu importe le choix, Conseil de la langue française ou un autre comité, il y aura une consultation auprès des experts d'une façon ou d'une autre si l'amendement est adopté.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des gens qui ont des questions ou une intervention en lien avec l'amendement?

Gaudet : J'ai ma main levée Jean-François, monsieur le président. Moi j'ai une question. En tout cas je félicite parce que je trouve que c'est une question tellement importante et je crois que l'université se doit d'être modèle dans la communauté universitaire pour ce genre de politique. Est-ce que la politique c'est une politique de rédaction seulement ou est-ce qu'on envisage aussi que cette politique-là devienne une politique universitaire et qu'elle soit appliquée aussi dans les communications parce que c'est tellement souvent qu'on se sent pas inclus parce que lorsque les gens prennent la parole des conférences ou peu importe l'occasion, souvent on oublie puis c'est sûr qu'il faut s'habituer à ça, ça prend un certain temps, mais c'est souvent le masculin qui est utilisé pour exprimer tout au long de la conférence ou tout au long de l'intervention. Je me demandais est-ce que c'est seulement dans la rédaction, dans l'écriture épïcène ou est-ce que c'est plus large que ça?

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut répondre à la question, moi mon impression c'est au niveau de l'écriture.

Mbarga : Est-ce que je peux tenter de répondre la question?

Président d'assemblée : Mme Dawes, est-ce que vous vouliez répondre à cette question-là?

Mbarga : Est-ce que je peux tenter de répondre à la question?

Président d'assemblée : Si vous voulez.

Mbarga : Normalement, si le travail aboutit à des aspects sur la politique linguistique, il y a tout un chapitre dans la politique linguistique qui concerne les communications donc ça s'applique automatiquement aux communications de l'université si c'est inclus dans la politique linguistique de l'université.

Président d'assemblée : Merci. Mme Surette, je pense que vous aviez levé votre main par rapport à l'amendement.

Surette : Étant donné l'esprit d'un amendement qui est pour favoriser une culture inclusive, je pense que le bout de l'amendement devrait être rédigé en consultant des personnes expertes en inclusion au lieu de dire des experts en inclusion.

Secrétaire générale : C'est noté.

Président d'assemblée : Est-ce qu'on pourrait procéder au vote de l'amendement puis on pourrait procéder à main levée dans le sens que si vous êtes en désaccord, tout simplement l'indiquer dans le fil de conversation puis ensuite on reviendra à la proposition principale. Je ne vois aucune personne se manifester par rapport à son désaccord donc l'amendement est adopté et puis on revient à la proposition principale. Je vais prendre des interventions au niveau de la proposition principale. M. Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. Je suis très heureux, très content que ce débat ait enfin lieu puis qu'on puisse constituer un comité pour examiner la féminisation des noms parce qu'au Conseil de la langue française, c'est l'un des dossiers que nous tenons depuis un certain temps et nous recevons beaucoup de correspondance soit de la communauté ou soit de la communauté universitaire j'entends soit hors de la communauté universitaire pour nous faire des remarques sur la féminisation des titres et des noms à commencer par l'étude des noms à l'université donc je suis très content que cela arrive. Cependant, je voudrais mentionner que si le mandat est donné au Conseil de la langue française, il faudrait qu'on se souvienne que le Conseil de la langue française ne dispose pas de ressources, il n'a aucune ressource ni humaine ni logistique ni autre donc il faudrait à chaque fois que cela soit clair et que les membres du Conseil de la langue française ont d'autres attributions et d'autres travaux et qu'ils fonctionnent comme cela. Si on ajoute à cela l'intervention des personnes expertes qu'on devra solliciter, la question de ressources se pose avec encore plus d'acuité. Alors je voulais mentionner cela en disant que le Conseil de la langue française pourrait participer, serait heureux de participer, mais il faut toujours se souvenir qu'il n'a même pas de ressources du tout. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur le recteur, est-ce que vous vouliez intervenir à ce niveau-là?

Recteur et vice-chancelier : Oui, monsieur le président. C'est pour faire suite à l'intervention précédente. Tel qu'on a déjà discuté, ça va être important que le comité sur la qualité de la langue française lorsqu'il va élaborer ou mettre en œuvre le comité, d'identifier évidemment les ressources humaines ou les ressources financières qu'ils auront besoin pour réaliser le mandat et ça s'applique également à la discussion qu'on a eue ce matin par rapport à l'initiative pour l'amélioration de la qualité du français. Donc ce sont des dossiers qui sont importants pour l'université et donc on devra mettre les ressources nécessaires pour faire avancer ces dossiers-là dans la mesure du possible.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. En tout cas moi j'apprécie la discussion que nous avons présentement, mais j'avoue que je suis de la vieille école alors je me sens un peu perdu dans tout ce langage-là. Concernant la rédaction inclusive, je pense que je rejoins à ce niveau-là le sénateur Clarisse pour le corps professoral. Il nous faudrait un guide parce que je me sens personnellement perdu dans ça un peu le type de langage qu'il faut utiliser parce que si on peut pu dire étudiant étudiante, personne étudiante, moi je suis vraiment mêlé, sérieusement mêlé et je pense qu'on a besoin d'aide à ce niveau-là pour éviter toutes sortes de frustrations et pour qu'on puisse s'entendre correctement. Alors ça va prendre véritablement un guide.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Albert.

Albert : À la lumière de la remarque qu'on a faite avant de discuter de l'amendement, je prends juste la proposition principale, est-ce que le Sénat académique veut mandater le Conseil de la langue française, est-ce que c'est ça notre proposition puis on retirerait du paragraphe b) ou tout autre comité qu'il pourrait constituer ou est-ce qu'on veut penser à un autre comité. Je pense qu'il faudrait juste être clair sur la proposition principale pour s'assurer qu'on attribue bien clairement à une instance ce mandat-là. Parce que sinon ça reste flou à moins que je lise mal le français, c'est possible.

Président d'assemblée : Dans ma compréhension, je pense que ça débute avec le Conseil de la langue française, c'est ma compréhension.

Albert : Mais ça dit ou tout autre comité alors est-ce que c'est que le Comité de la langue française pourrait constituer ou que le Sénat pourrait constituer parce que j'ai compris tantôt que la lecture c'était que le Sénat pouvait constituer fait que c'est pour ça qu'il y a une confusion pour moi. Je veux juste m'assurer qu'on s'entende sur la même chose.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Je peux pas proposer, mais je vous suggérerais fortement d'utiliser les comités que nous avons au Sénat académique; le Conseil de la langue française est quand même, vous allez voir dans vos documents plus tard, composé de gens qui tiennent vraiment à la promotion de la langue française, etc. Je pense que c'est un comité qui travaille extrêmement bien comme vous avez pu voir dans le rapport. Je peux pas faire de proposition, mais je pense que vous avez là déjà un comité qui est en place puis vraiment qui semble de travailler ensemble très favorablement. Alors je vais dire ça comme ça et je vais m'arrêter là.

Président d'assemblée : Sénateur Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Je proposerais que le Conseil de la langue française effectivement soit mandaté, mais qu'il s'adjoigne aussi des personnes compétentes dont les personnes expertes dont tu parlais tout à l'heure pour traiter la question. Donc j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Moi j'ai juste une question, est-ce que c'est pas capté dans la proposition principale ça?

Thibault : Pas quand moi je la lis, non.

Président d'assemblée : Non, okay. Donc finalement on enlève un bout de phrase. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Je sais pas si on peut procéder à l'amiable pour ceci, mais je pense que capter l'esprit de la proposition Jean-François c'est de tout simplement enlever les mots « ou tout autre comité qu'il pourrait constituer » si on peut enlever ça et vous avez voté pour l'amendement donc la question des experts arrive en bout de ligne.

Président d'assemblée : Donc ça serait tout simplement d'enlever « ou tout autre comité qu'il pourrait constituer », c'est tout. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie?

Dako : J'appuie.

Président d'assemblée : Appuyé par Étienne Dako. On est d'accord à l'amiable, c'est ça? Ça va, Sénateur Clarisse.

Clarisse : Ça ne serait pas la même proposition que le sénateur Thibault et puis ce qui est rassurant d'entendre c'est que le recteur va donner l'appui nécessaire au Conseil de la langue française pour mener à bien cette mission parce que effectivement, c'est du bénévolat de la part des membres et rien n'empêche aussi le Conseil de la langue française d'aller chercher d'autres expertises, d'aller chercher le pouls des étudiants, d'aller chercher des autres et ils le font déjà sur différents niveaux. Moi ce qui me rassure vraiment c'est l'appui de l'université pour mener à bien cette mission sans être une surcharge de travail énorme pour le Conseil de la langue française. C'est ce que j'allais proposer aussi.

Président d'assemblée : Excellent. Donc on va procéder au vote et je vais demander à la secrétaire générale de la relire d'un bout à l'autre pour qu'on soit clair sur qu'est-ce qu'on vote.

Secrétaire générale : Proposé par Gilles Roy et appuyé par Étienne Dako : que le Sénat académique mandate le Conseil de la langue française de réviser la politique sur la féminisation des titres et des textes de l'Université de Moncton à la lumière des pratiques actuelles en matière de rédaction épicienne et qu'une consultation auprès des personnes expertes en rédaction inclusive soit entamée.

Président d'assemblée : Excellent. Une dernière intervention, sénatrice Ungureau.

Ungureau : Juste vite faite, j'aimerais juste vous dire que l'Association Prisme de Moncton a déjà entamé des démarches pour écrire un guide sur le langage inclusif en juin. Ils ont déjà commencé le travail ça fait que si vous voulez bien les contacter, je sais qu'il y a des personnes qui ont déjà commencé le travail et je pense aussi qu'il y a une certaine expertise à l'Université de Moncton déjà, possiblement la professeure Isabelle LeBlanc. Merci.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Donc on va procéder au vote à main levée. En principe il y a pas de formulaire Forms donc ceux et celles qui ne sont pas d'accords avec la proposition, vous avez tout simplement besoin d'exprimer votre désaccord dans le fil de conversation, le fil de discussion. Il n'y a pas de

manifestation contre la proposition donc elle a été appuyée. Il est 15 h 03, on avait une pause de prévue donc on va prendre un dix minutes puis on revient à 15 h 13 pour continuer la réunion. Merci.

PAUSE

Président d'assemblée : Le résultat du rapport du Comité de sélection des grades honorifiques, essentiellement le résultat c'est que chaque candidature qui a été mise de l'avant a été appuyée au niveau ciblé soit deux-tiers des voix. Donc essentiellement toutes les candidatures ont passé au niveau du nombre de voix ou le nombre de votes requis. Encore une fois, c'est un dossier qui est quand même confidentiel donc c'est pas de l'information publique à ce niveau donc on vous demande de rester discret à cet égard.

14. Nominations

14.1 Bureau de direction du Sénat académique

Président d'assemblée : Le point 14, nominations. Le premier point c'est le point 14.1, bureau de direction du Sénat académique. Donc ici, on doit nommer un membre du Sénat au sein du bureau de direction. Sénatrice Surette.

Surette : J'aimerais proposer la candidature de la sénatrice Hélène Albert.

Président d'assemblée : On a une candidature de la sénatrice Hélène Albert. Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? On a un appui de M. Roussel, on a pas besoin d'appui pour ces nominations ici. Est-ce qu'il y aurait quand même d'autres nominations, c'est ma deuxième fois que je demande s'il y a d'autres nominations. Et une troisième fois, est-ce qu'il y a d'autres nominations? Point d'ordre, M. Clarisse.

Clarisse : Monsieur le président, est-ce que vous auriez pas dû demander à Mme Albert si elle acceptait d'abord?

Président d'assemblée : Oui, c'est vrai. C'est très pertinent comme point d'ordre. Merci de l'avoir souligné.

Clarisse : Je suppose que oui, mais ça serait bien.

Albert : Oui bien sûr.

Président d'assemblée : Merci et merci pour la clarification. On sait que la journée avance puis on veut quand même compléter l'ordre du jour, mais c'est un très bon point. Il n'y a pas d'autres mises en nomination et Mme Albert vous acceptez quand même la mise en candidature. Donc étant donné qu'il n'y a pas d'autres mises en nomination, Mme Albert est élue par acclamation donc merci beaucoup.

14.2 Comité des programmes du Sénat académique

14.2.1 Membres du Sénat (M. Cormier et M. Levesque)

Président d'assemblée : Le point 14.2, Comité des programmes du Sénat académique et point 14.2.1, les membres du Sénat qu'on doit combler, il y a Mme Marianne Cormier et M. Robert Levesque. Est-ce que c'est ça? Non. Monique Levesque, excusez. Donc Marianne Cormier et Monique Levesque. Dans ce cas-là, les deux personnes en question leurs mandats peuvent être renouvelés donc est-ce qu'on a des nominations pour ces deux postes? Mme Auger.

Auger : J'aimerais nommer ma collègue de Shippagan, Mona Luiza Ungureanu.

Président d'assemblée : Mona Luiza Ungureanu, est-ce que vous acceptez la nomination ou la mise en candidature?

Ungureanu : Oui, merci.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature? M. Lavoie.

Lavoie : J'aimerais proposer la candidature de la sénatrice Marianne Cormier.

Président d'assemblée : Marianne Cormier, merci. M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président, j'aimerais proposer la candidature...

Président d'assemblée : Excusez. Mme Cormier, est-ce que vous acceptez?

Cormier, M. : Oui, j'accepte la nomination.

Président d'assemblée : Okay. M. Dako, excusez-moi.

Dako : Merci, il n'y a pas de problème. J'aimerais proposer la candidature de la sénatrice Monique Levesque.

Président d'assemblée : Monique Levesque. Monique, est-ce que vous acceptez?

Levesque, M. : Oui, j'accepte avec plaisir.

Président d'assemblée : Okay. M. Deschênes.

Deschênes : C'était pour proposer Monique Levesque. Merci.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Mme Savoie.

Savoie : Merci monsieur le président. J'aimerais proposer la candidature du sénateur Olivier Clarisse.

Président d'assemblée : M. Clarisse, est-ce que vous acceptez?

Clarisse : Oui, j'accepte.

Président d'assemblée : Excellent. Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Troisième fois, est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Ça va prendre un peu de temps pour organiser le formulaire, entre-temps est-ce que vous voulez qu'on aborde un point madame la secrétaire générale? En attendant qu'on prépare le formulaire pour le vote en ce qui a trait au point 14.2.1, on va procéder au point 14.3.

14.3 Comité d'appel du Sénat académique

14.3.1 Professeure, professeur (C. Auger)

Président d'assemblée : On va procéder au point 14.3 et 14.3.1 ici on parle du Comité d'appel du Sénat académique, 14.3.1 au niveau d'un poste de professeur. Avec toute la discussion qu'on a eue, je sais pu comment adresser ça professeur ou professeure, on a pas réglé la situation donc on a besoin d'une personne qui occupe le poste de professeur. M. Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. Moi j'avais juste une question en ce qui concerne le Comité des programmes. Il y a deux places mises au concours et il y a un certain nombre de candidatures. Comment on procède au vote, comment on va procéder au vote, est-ce qu'on choisit deux personnes ou une seule personne à la fois?

Président d'assemblée : Je pense que ça va être deux personnes, les deux personnes qui ont plus de voix. C'est ça.

Mbarga : Merci.

Président d'assemblée : C'est la procédure habituelle. Donc en ce qui a trait au 14.3.1, je voulais prendre des mises en nomination pour le Comité d'appel du Sénat académique pour le poste de professeur. Sénatrice Ungureanu.

Ungureanu : Merci, j'aimerais proposer ma collègue, Claudine Auger.

Président d'assemblée : Son mandat est renouvelable. Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Il n'est pas renouvelable donc elle n'a pas le droit? Parce que ici sur mon document c'est Mme Auger étant au poste, c'est ça? Donc ce n'est pas un poste renouvelable donc on peut pas procéder à la mise en candidature de Mme Auger. Excusez, on va clarifier la situation. C'est ça, on voulait clarifier, justement le mandat de Mme Auger dans son cas n'est pas renouvelable parce qu'elle a déjà complété deux mandats. Donc on va prendre d'autres mises en nomination. M. Dako.

Dako : J'ai deux points. Mon premier point j'aimerais proposer la candidature de la sénatrice Suzanne Harrison.

Président d'assemblée : Suzanne Harrison. Mme Harrison, est-ce que vous acceptez?

Harrison : Oui.

Président d'assemblée : Excellent.

Dako : Mon deuxième point c'est je ne sais pas si je devrais dire un point d'ordre. Il y avait trois candidats, on devrait tu pas déjà voter sur les deux candidats avant de procéder?

Président d'assemblée : Vous voulez dire le point 14.2.1?

Dako : Oui.

? : Si je peux me permettre, le danger actuellement c'est que peut-être que deux personnes sur quatre qui ne seront pas élues à l'autre comité voudraient peut-être se présenter à ce comité ici.

Président d'assemblée : C'est vrai, c'est un bon point. On est en train d'organiser le formulaire, je sais pas si le formulaire est prêt. C'est un très bon point. Madame la secrétaire générale juste avant de lancer le vote, allez-y.

Secrétaire générale : En attendant on pourrait peut-être faire le point 14.3.4.

Président d'assemblée : On est prêt à lancer le vote. On va lancer le vote pour le point 14.2.1 donc on a quatre candidatures.

Ghouilli : Oui monsieur le président, on a quatre candidatures donc comme ça été mentionné tout à l'heure, si vous ne cochez pas la case qui est devant le nom de la personne, c'est-à-dire que vous ne votez pas pour lui, c'est pour ça.

Président d'assemblée : Juste pour clarifier.

Ghouilli : Oui c'est pour clarification.

Président d'assemblée : Mais il faut voter pour deux personnes parce qu'il y a deux postes.

Clarisse : Comment on va faire pour savoir si les personnes n'ont pas coché quatre noms?

Dako : D'après moi un bulletin qui est coché quatre noms c'est un bulletin nul. Il faut deux personnes.

Président d'assemblée : Il faut voter pour deux personnes essentiellement. Ça va? On lance le vote. Le vote est terminé.

Ghouilli : Je crois que je ne suis pas censée d'afficher les résultats de vote à ce niveau donc les deux premiers noms ici c'est Mme Monique Levesque et M. Olivier Clarisse.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Ces deux personnes-là sont élues.

?: J'ai une question. Est-ce qu'on a des scrutatrices et scrutateurs, je me rappelle pas qu'on ait fait ça en début de réunion et j'ai passé par-dessus. Merci beaucoup, très bien.

Président d'assemblée : Donc ce sont les deux personnes nommées au niveau du Comité des programmes au niveau de la représentation du corps professoral. Là on était rendu au point 14.3.1 par rapport à la représentation professorale au sein du Comité d'appel du Sénat académique. On a une mise en candidature dans la personne de Suzanne Harrison. Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Mme Albert.

Albert : C'était une vieille main, excusez.

Président d'assemblée : Une mauvaise main, okay. Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature? Est-ce qu'il y a d'autres mises en candidature? Mme Harrison est élue par nomination.

?: Ça pas de l'air d'être un comité populaire.

Président d'assemblée : Mais intéressant.

?: Okay.

Thibault : Félicitations.

Président d'assemblée : Félicitations.

14.3.2 Professeure suppléante, professeur suppléant (J. Massicotte)

Président d'assemblée : Le point 14.3.2, professeure suppléante, professeur suppléant au niveau du Comité d'appel du Sénat académique. Est-ce qu'il y aurait des mises en nomination?

Ungureanu : J'aimerais nommer ma collègue, Claudine Auger. Merci.

Président d'assemblée : Mme Auger, est-ce que vous acceptez?

Auger : Oui si je peux en tant que suppléante cette fois-ci.

Président d'assemblée : Oui. Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature? M. Levesque.

Levesque, R. : J'aimerais nommer M. Massicotte s'il est en mesure de renouveler son poste.

Président d'assemblée : Oui il l'est donc M. Massicotte, est-ce que vous acceptez?

Massicotte : Oui.

Président d'assemblée : Excellent. Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature? Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature? Une troisième fois, est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature? On a deux candidatures pour le poste de professeure suppléante-suppléant au sein du Sénat académique donc Mme Claudine Auger et M. Julien Massicotte. On va procéder à organiser le formulaire.

Ghouilli : Je lance le vote.

Président d'assemblée : Le vote est lancé. Le vote est terminé.

Ghouilli : Le résultat du vote est pour M. Massicotte.

Président d'assemblée : Donc M. Julien Massicotte, félicitations.

14.3.3 Doyenne suppléante, doyen suppléant (D. Roy)

Président d'assemblée : Le point 14.3.3, doyenne ou doyen suppléant au Comité d'appel du Sénat académique. Est-ce qu'on a une mise en candidature? C'est un poste de suppléant. Mme Carrier.

Carrier : J'aimerais nommer Marianne Cormier comme doyenne suppléante.

Président d'assemblée : Mme Cormier, est-ce que vous acceptez?

Cormier, M. : Oui j'accepte.

Président d'assemblée : Excellent. Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature? Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature? Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature? Merci Mme Cormier élue par acclamation.

14.3.4 Président, présidente – Personne de l'extérieur de l'Université (T. Rétfalvi)

Président d'assemblée : Le point 14.3.4, président ou présidente du Comité d'appel du Sénat académique. Cette personne doit être de l'extérieur de l'université. Est-ce qu'on a une mise en candidature? M. Roy.

Roy : J'aimerais nommer Jacques-Paul Couturier.

Président d'assemblée : J'assume qu'il accepte d'être mis en nomination. Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature? Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature? Troisième fois, est-ce qu'il y aurait d'autres candidatures? Élu par acclamation, félicitations à M. Couturier.

14.4 Comité d'attestation des études

14.4.1 Professeure, professeur (C. Auger et A. Kaouche)

Président d'assemblée : Le point 14.4, comité d'attestation des études, le point 14.4.1 le poste de deux professeurs. Dans ce cas ici, est-ce que les personnes en poste ont le droit d'être renouvelé? Oui. Donc les personnes qui ont occupé le poste peuvent être de nouveau mises en nomination. Est-ce qu'il y aurait des mises en candidature? Mme Surette.

Surette : J'aimerais proposer la candidature du sénateur Salah Eddine El Adlouni.

Président d'assemblée : Est-ce que vous acceptez monsieur?

El Adlouni : Oui j'accepte, monsieur le président.

Président d'assemblée : D'autres mises en nomination? Mme Auger.

Auger : J'aimerais nommer la sénatrice Mona Luiza Ungureanu.

Président d'assemblée : Est-ce que vous acceptez Mme Ungureanu?

Ungureanu : Oui.

Président d'assemblée : Excellent. Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature? M. Massicotte.

Massicotte : J'aimerais proposer la nomination de la sénatrice Amel Kaouche.

Président d'assemblée : Amel Kaouche. Est-ce que vous acceptez madame?

Kaouche : Oui, j'accepte.

Président d'assemblée : Excellent. Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature? Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature?

Ungureanu : Excusez-moi, j'aimerais retirer mon acceptation. Merci.

Président d'assemblée : Okay. Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature? On a deux candidats, M. El Adlouni et Mme Kaouche donc on a deux postes qui sont élus par acclamation donc merci beaucoup et félicitations.

14.5 Comité conjoint de la planification

14.5.1 Professeure, professeur (M. Lang)

Président d'assemblée : Le point 14.5, Comité conjoint de la planification, un poste de professeur. Est-ce qu'il y aurait des mises en nomination? M. Clarisse.

Clarisse : J'aimerais proposer ma collègue, la sénatrice Surette.

Président d'assemblée : Donc Mme Céline Surette. Est-ce que vous acceptez Mme Surette?

Surette : Oui, j'accepte.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres mises en candidature? Une deuxième fois, est-ce qu'il y a d'autres mises en candidature? Et une troisième fois, est-ce qu'il y aurait d'autres mises en candidature? Merci beaucoup, Mme Surette est élue par acclamation et félicitations.

14.6 Conseil de la langue française

14.6.1 Personne chargée de la promotion de la langue française au campus de Shippagan, élue par le Sénat (C. Boucher)

Président d'assemblée : Le point 14.6, le Conseil de la langue française, le point 14.6.1, personne chargée de la promotion de la langue française au campus de Shippagan. Est-ce qu'on a une mise en candidature? M. Dako.

Dako : Au campus de Shippagan?

Président d'assemblée : Oui. Madame la secrétaire générale va prendre la parole.

Secrétaire générale : Ici c'est un comité qui est un peu différent au terme de nominations. Il y a des gens qui ont déjà été nommés dans les différents campus comme personne chargée de la promotion de la langue française. Ici c'est le cas de Carole Boucher et essentiellement, on reconnaît au Sénat académique que cette personne-là est membre du Conseil de la langue française. Au lieu de dire automatiquement, on aime y procéder par proposition et poseur-appuyeur puis ça confirme essentiellement qu'on a reconnu sa présence sur le conseil. La proposition serait que le Sénat académique nomme Carole Boucher comme membre du Conseil de la langue française à titre de personne chargée de la promotion de la langue française au campus de Shippagan.

Président d'assemblée : Qui en fait la proposition?

Secrétaire générale : Ça prend un proposeur.

Président d'assemblée : Ça prend un proposeur et un appuyeur.

Mbarga : Je propose.

Président d'assemblée : M. Mbarga propose et est appuyé par M. Bourgeois. À main levée donc les gens qui sont contre cette proposition-là vous pouvez le manifester dans le fil de conversation.

? Du côté procédural quand ça concerne des personnes puis ça enlève rien à la personne, c'est juste la procédure, je me demande juste si on est mieux de pas faire des votes à main levée dans ce temps-là. Je pose juste la question sous toutes réserves, mais je suis complètement d'accord avec la candidature, ça rien à voir. Je pose juste la question parce que certains pourraient être inconfortables, mais de la même manière qu'on élue les gens par acclamation, dans ce cas-ci c'est pas une élection par acclamation, c'est un espèce de vote si on veut. Je le dis comme ça sous toutes réserves, c'est une question et j'insiste pas.

Président d'assemblée : Faudrait peut-être avoir quelque sorte de consistance par rapport à quelque chose à discuter, à clarifier pour les prochaines réunions. Il y a personne qui s'est manifesté donc le vote est pour la nomination.

14.6.2 Membre du Sénat, élu par le Sénat (G. Mbarga)

Président d'assemblée : Le point 14.6.2, membre du Sénat élu par le Sénat. Est-ce qu'il y aurait une nomination? M. Dako.

Dako : Monsieur le président, je proposerais la nomination du sénateur Gervais Mbarga.

Président d'assemblée : On peut renouveler. M. Mbarga, vous acceptez?

Mbarga : Oui j'accepte.

Président d'assemblée : Excellent. Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en nomination? Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en nomination? Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en nomination? Donc élu par acclamation, félicitations M. Mbarga.

14.6.3 Présidence du Conseil de la langue française (G. Mbarga)

Président d'assemblée : Le point 14.6.3, présidence du Conseil de la langue française. Est-ce qu'il y aurait des nominations?

Secrétaire générale : Encore une fois, ce comité ici est particulier. Le sénateur habituellement membre du Sénat, cette personne-là est choisie par le Sénat et automatiquement assume la présidence du Sénat alors que les autres personnes sont des personnes qui sont chargées par leur campus et qu'on reconnaît ou on valide leur position. C'était peut-être pas indiqué dans le document.

Président d'assemblée : Dans ce cas-ci en étant élu de nouveau, M. Mbarga accède à la présidence. Excellent, merci beaucoup.

15. Destruction du fichier Excel pour le vote

Président d'assemblée : Le point 15, destruction du fichier Excel pour le vote. On a besoin de prendre une décision à cet égard. Est-ce que quelqu'un propose la destruction du fichier Excel pour le vote? Proposé par

M. Clarisse et appuyé par le sénateur Rousselle. Ici on va procéder à main levée donc les gens qui sont contre la proposition, tout simplement le manifester dans le fil de conversation, fil de discussion. Ça va, aucune manifestation, merci beaucoup.

16. Rapport du recteur et vice-chancelier

16.1 COVID-19

Président d'assemblée : Le point 16, rapport du recteur et vice-chancelier. Le point 16.1, COVID-19 avait été ramené plus tôt dans la réunion.

16.2 Planification stratégique (invité : Mathieu Lang)

Président d'assemblée : Le point 16.2, planification stratégique et pour ce point, nous aurons un invité donc je vais laisser Janice s'occuper de...

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Tel que vous avez mentionné, on a seulement deux points au rapport, le point sur la COVID a traité ce matin. Concernant la planification stratégique, je vais inviter notre collègue Mathieu Lang qui a accepté d'agir à titre de leader dans ce dossier-là pour l'exercice de la planification stratégique. Nous allons travailler étroitement avec tous les membres de l'équipe de direction de même qu'avec des présentations aussi régulières au Conseil consultatif du rectorat et aussi des mises à jour au Conseil des gouverneurs. Donc je vais laisser à Mathieu le soin de faire nos ajouts où on est rendu au niveau de l'organisation de la planification stratégique.

Président d'assemblée : On attend que M. Lang rentre dans la réunion.

Lang : Bonjour.

Président d'assemblée : Bonjour. Donc Mathieu, la parole est à toi.

Lang : Aussi vite que ça.

Président d'assemblée : Aussi vite que ça.

Lang : Sans autre introduction, je partage mon écran, ça sera pas long.

Recteur et vice-chancelier : On a fait ton introduction avant que t'arrives.

Lang : C'est ça. Aujourd'hui c'est pour vous parler plus de la planification de la planification ou où on est rendu dans la préparation de la planification stratégique. Arrêtez-vous pas sur la vision dix ans une stratégie de cinq ans, l'idée c'est le long terme puis une stratégie pour au moins les cinq prochaines années. Aujourd'hui je vous parle du but de la planification, la méthodologie qu'on va utiliser, en fait je vais vous parler de l'organigramme et après ça des étapes, les différentes tâches des différents groupes et surtout le rôle du Sénat académique. L'objectif de la planification stratégique à partir de où on est rendu en 2021 à la suite d'une planification stratégique 2013-2020, on propose un processus qui vise un engagement, une mobilisation dès aujourd'hui dès les différentes étapes qu'on a entreprises depuis le 15 mai. On veut proposer un outil de gestion pour la transformation de l'université. Je pense qu'il y a comme un consensus dans toutes les personnes ou les groupes qu'on a rencontrés jusqu'à présent. Le recteur a aussi rencontré presque tout le monde de la communauté universitaire depuis son arrivée et il y a des changements, il y a des transformations et la COVID aussi a un impact sur où on est rendu et exerce une pression pour que l'université se transforme comme elle l'a toujours fait en fait depuis 1963 et aussi cette fois-ci, on veut accompagner la planification stratégique d'un plan d'action et aussi on veut que ça soit un outil d'orientation pour toute la communauté universitaire pour qu'on puisse se situer où on peut maintenant puis qu'on puisse se projeter dans l'avenir et des moyens qu'on va prendre pour s'y rendre. Pour réaliser la planification stratégique, il y a bien sûr une structure ou des étapes à suivre et un organigramme de la gestion si on peut dire, de la planification stratégique. Évidemment, la planification stratégique sera adoptée au Conseil des gouverneurs et précédemment au Conseil exécutif et précédemment ça bien c'est l'équipe de direction qui chapeaute la planification stratégique. Moi j'ai été mandaté de piloter la stratégie et je suis accompagné d'une équipe de neuf personnes, trois personnes par campus, une personne qui provient du secteur académique, une personne étudiante. Donc ce qui est en vert c'est la structure décisionnelle. Ce qui est en rose-rouge-saumon, c'est le travail de bras si on peut dire. On va être accompagné d'un comité consultatif interne et un comité consultatif externe et pour l'exécution bien il y aura pour le support technique il y aura l'équipe de direction, de communication plutôt, puis l'équipe la direction des partenariats qui va nous appuyer dans la planification. Comme méthodologie, maintenant on est à l'étape de la planification donc la création des équipes. L'équipe de la stratégie c'est sur le point d'être finalisé. Les comités consultatifs, il reste les personnes à identifier et sans doute que vous entendrez parler d'une consultation auprès des membres du corps professoral, entre autres. Il restait à définir les tâches de chacune des équipes, de chacune des personnes qui sont impliquées. Analyser les données préalables avec l'équipe de direction on a fait ce qu'on appelle un ___ en français, forces, faiblesses, menaces, occasions et on a commencé aussi, moi j'ai commencé avec l'équipe du cabinet du recteur à préparer les consultations. On est au début puis c'est sûr qu'avec la pandémie les restrictions de regroupement jusqu'au 15 octobre ça nous limite un peu, mais ça nous donne le temps de bien se préparer pour les consultations puis évidemment, fallait établir les échéances et les délais et je pourrai vous en parler à la diapo suivante. Parmi les approches, ça fait pas mal consensus dans

toutes les exercices stratégiques que j'ai pu voir depuis que je suis leader de la stratégie, beaucoup de consultations sur la forme de groupes focus, des consultations publiques via un site web. Il y aura les sondages et il y aura évidemment des rencontres individuelles aussi. Il y aura peut-être aussi des exercices de simulation des fois pour s'imaginer à quoi ça pourrait ressembler les idées qui sont avancées et les solutions qui sont avancées. En terme d'étape, jusqu'à présent on s'est attelé à organiser donc la première colonne, le premier rectangle. Cet été on a fait un peu d'analyse avec l'équipe de direction. Les consultations on souhaiterait qu'elles commencent, septembre c'est plus au niveau des réflexions par le biais de présentateurs experts puis visionnaires et les consultations en tant que telles pourront commencer plus après le 15 octobre pour le campus de Moncton après qu'on pourra plus facilement se regrouper en personne sur le campus. Puis évidemment, les comités consultatifs, l'équipe de direction puis le Conseil des gouverneurs de septembre seront impliqués dans les consultations. On pense avoir toutes les données, analyse et rédaction par l'équipe de la stratégie et validation, c'est là que le Sénat pourrait intervenir aussi pour entendre où on est rendu puis évidemment, il y aura probablement une mise à jour qui sera faite aux deux prochains Sénats d'ici là, soit celui de fin octobre début novembre et celui de fin février début mars pour une adoption en août au comité exécutif puis en septembre 2022 puis après ça ça sera la mise en œuvre du plan stratégique puis du plan d'action. Au centre du processus de consultation de la planification stratégique, c'est important que ça se fasse dans la transparence donc vous allez être tenus informés. La communauté universitaire, la communauté externe à l'université, nos partenaires vont être informés régulièrement. Collégialité, horizontalité, je pourrai vous en parler dans la prochaine diapo donc je garde ça pour tantôt. Collaboration et diversité, équité et inclusion et tout ça sont des valeurs au cœur de l'exercice. Je vous parlais d'horizontalité, on veut proposer une façon un peu différente. Je regardais dans la dernière planification stratégique, on mentionnait qu'on avait rencontré plus de 600 personnes, ont fait à peu près 45 exercices de consultation. Cette fois-ci c'est peut-être plus concentré, mais de briser un peu les silos et de faire une représentation mixte lors de rencontres de consultations où il sera question plus de thématique et où seront présentes des personnes étudiantes, des gens des trois campus de toutes les facultés, du personnel non-académique puis des personnes de l'externe. Donc mettons si on prenait une consultation genre café du monde, bien ça serait de mélanger toutes les perspectives autour de différentes thématiques que vous pouvez voir. La mission Vision valeurs actuelles date de 2003. On arrive à 20 ans d'existence, ce sera l'occasion de réfléchir à ces missions ou cette mission Vision valeurs, peut-être la restaurer, la rénover, la mettre au bout du jour pour déterminer qui on est, qui est l'Université de Moncton, quel est son devenir puis quelles sont nos valeurs en 2021 et comment on va y arriver dans un plan d'action. Donc ça ça serait les différentes thématiques qu'il pourrait y avoir évidemment l'expérience étudiante, l'enseignement et apprentissage. On va probablement regrouper ces thématiques-là autour de cinq, peut-être six activités de consultation. Comme je vous disais tantôt, une adoption visée c'est pas mai-juin 2022, mais c'est plus août-septembre 2022 et dans le cycle de consultations et rôle du Sénat académique, aujourd'hui je vous rencontre. État de la situation à la prochaine rencontre en octobre 2021 où on est rendu. Peut-être un exercice de validation de la mission Vision valeurs parce qu'on doit consulter le Sénat académique pour cette question-là et à la fin une validation de où on est rendu en mai 2022 au dernier Sénat de l'année académique actuelle. Donc c'est à peu près ça le rôle du Sénat c'est de conseiller, questionner, guider l'équipe de la stratégie et aussi les membres de l'équipe de direction qui sont présents au Sénat. C'est ça la présentation, monsieur le président. Je sais pas s'il y avait des questions ou des commentaires de la part des sénateurs et sénatrices.

Président d'assemblée : C'est clair que c'est un point d'information, mais on peut prendre quelques questions s'il y a des personnes qui auraient des éléments qu'ils aimeraient aborder. On peut se garder une couple de minutes pour une couple de questions à M. Lang. M. Dako.

Dako : Merci infiniment monsieur le président. Je voudrais d'abord féliciter Mathieu pour l'objectif avec lequel il embrasse ce dossier très important. Malgré qu'il a fait partie des ___ de consultations donc comme personne invitée, je crois que c'était la personne très impliquée puis le cheminement qu'il veut adopter, j'adore vraiment cela. J'ai juste une petite question. Dans la présentation, Mathieu a mentionné que la rencontre va avec la date buttoir du 15 octobre. Si jamais le 15 octobre la situation s'améliore pas, est-ce qu'il y a un plan B qui est proposé à ce volet-là pour des rencontres en présentiel. Est-ce qu'il y a un plan qu'il propose, ça c'est le premier aspect. Le deuxième aspect, est-ce qu'il y aura un forum si jamais la situation s'améliore après le 15 octobre, est-ce qu'il y aura un forum général qui regrouperait la communauté universitaire ou l'approche ___ telle que proposée dans la présentation?

Lang : On est à une phase très préliminaire donc tous les détails sont pas pleinement arrêtés puis il y a l'équipe de la stratégie qui serait mise en place et l'équipe de la stratégie c'est son rôle de réfléchir à ces aspects-là. On peut entrevoir ou prévoir ce qu'on voudra, mais ça dépend toujours de la santé publique et tout ça. L'idée aussi de ces rencontres-là c'est mixte puis tenir compte de façon réaliste, on veut briser des silos, on veut initier aussi des façons de travailler et c'était le souhait de la dernière planification stratégique de travailler plus en réseau de façon plus interdisciplinaire. On pense souvent de briser des silos bien on pourrait peut-être essayer avec la technologie. On souhaite de le faire en présentiel, on souhaite de le faire en présentiel aussi pour l'instant puis les choses peuvent changer, on est très provisoire, mais de le faire sur les trois campus en simultané puis faire peut-être une plénière à distance. Donc si on devait rester isolé ou avec distanciation, dépendamment si on parle de retarder jusqu'au 1^{er} janvier, bien là faudra revoir la stratégie, mais si on parle de retarder une semaine ou deux ça serait pas catastrophique puis on pourrait procéder au mois de novembre puis peut-être au plus tard la première semaine de décembre. Mais en présentiel, on veut éviter janvier, février, mars quand c'est l'hiver.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions? Sinon merci bien M. Lang, c'est certainement un projet d'envergure puis on va certainement le suivre de près étant donné son importance à l'université donc merci beaucoup.

Lang : Merci beaucoup, à la prochaine.

Président d'assemblée : À la prochaine.

16.3 Autres

Président d'assemblée : Le point 16.3, autres. Est-ce qu'il y a autre chose monsieur le recteur?

Recteur et vice-chancelier : Pas de mon côté.

Président d'assemblée : Excellent.

17. Statistiques d'admission et statistiques préliminaires des inscriptions

Président d'assemblée : Le point 17, statistiques d'admission et statistiques préliminaires des inscriptions, je vais céder la parole à la registraire, Mme Wheaton.

Wheaton : Merci monsieur le président. Donc aujourd'hui comme on l'a mentionné, je vais vous présenter les statistiques d'admissions pour l'automne 2021 ainsi que les statistiques préliminaires d'inscriptions pour la session d'automne. Dans le premier tableau que vous avez à l'écran, on a le cumulatif des statistiques d'admissions. Le tableau fourni fait état du nombre de demandes d'admissions reçues dans les trois campus puis ça inclut à la fois les nouvelles demandes d'admissions donc les types N, les demandes de retour aux études donc les types R et les demandes d'admissions dans un deuxième programme à la suite de l'obtention d'un diplôme de l'Université de Moncton donc les types P les postules. Comme point d'information, je préciserais que le service de l'admission accepte toujours des demandes d'admissions issues du Canada et ce jusqu'à la date limite d'inscriptions sans pénalité qui est vendredi prochain. Et puis pour les dossiers de l'international, la plupart des dossiers ont été reçus par la fin mai et puis pendant le reste de l'été, on s'est acquitté du traitement de ces demandes. Donc la réception des demandes de l'international s'enlignait avec les dates d'immigration réfugiés et citoyenneté Canada qui avait annoncé ce printemps qu'ils s'engageaient envers tous les étudiants internationaux qui allaient déposer une nouvelle demande de permis d'études avant le 15 mai de fournir une réponse par le 6 août. Si on commence avec la section en haut du tableau donc la section des demandes d'admissions reçues, si on commence avec les demandes canadiennes, on remarque qu'il y a une diminution généralisée du nombre de demandes d'admissions donc dans les trois campus on remarque que les demandes issues du Canada sont à la baisse. Ce qui pourrait expliquer cette baisse, on la remarque surtout au niveau des candidatures provenant des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick. Ceci peut en partie être attribué au fait qu'on avait une diminution au niveau de l'effectif donc au niveau du bassin de finissantes et de finissants dans les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick donc il y avait déjà une baisse de 3 % au niveau du bassin potentiel et puis il faut ajouter aussi, et ce fut mentionné dans le rapport du vice-recteur Roy, qu'il s'agissait de la première année depuis neuf ans où les recruteurs n'ont pas pu se déplacer dans les écoles pour effectuer l'admission en milieu scolaire. Donc c'est un exercice normalement qui est très attendu et très convoité par les futurs candidats donc il se peut que ça ça eu un impact aussi au niveau des demandes. Si on regarde les demandes issues de l'international, l'an dernier on affichait une baisse de 33 % du nombre de demandes d'admissions au programme international en comparaison avec l'année précédente donc en comparaison avec 2019. À ce moment-là, on avait attribué la baisse à la fois à la COVID-19. On avait fermé la demande d'admissions beaucoup plus tôt dans l'année et puis il y avait aussi l'augmentation du frais d'admission qui avait été mise en place cette année-là qui pouvait peut-être expliquer aussi une partie de la baisse du nombre de demandes d'admissions. Cette année on voit qu'on revient dans les proportions habituelles donc les proportions pré-COVID. On voit que malgré les défis de traitement reliés avec être à distance et malgré l'augmentation du frais, on a repris les mêmes chiffres qu'à l'avant. Maintenant si on poursuit dans la prochaine section, la section qui illustre les offres d'admissions, on voit qu'au niveau des offres faites à des candidats canadiens ça suit la tendance du nombre de candidatures dont le nombre d'offres est plus faible que l'an dernier et ce, dans les trois campus. Par contre il faut remarquer, puis ça c'est pas ajouté dans le tableau, le taux d'acceptation de 70.9 % est stable et est le même que l'année dernière. Donc depuis les trois dernières années, le taux d'acceptation dans les candidatures canadiennes est très semblable. Au niveau des offres d'admissions en provenance de l'international, on voit que le nombre d'offres a presque doublé versus l'an dernier puis que c'est quand même une augmentation assez importante d'environ 13 % en comparaison avec 2019. Le taux d'acceptation pour l'apport des étudiants internationaux est à la hausse donc cette année le taux d'acceptation est de 58 % alors qu'en 2019 il était de 48 % et que l'an dernier c'était 46 %. La prochaine section ce sont les demandes d'admissions rejetées. Ça inclut à la fois les refus de l'établissement donc les demandes qui n'étaient pas admissibles. Ça inclut également les offres refusées par les candidats. Et puis la dernière section traite des demandes d'admissions en traitement donc c'est les demandes qui ne sont pas encore résolues, ça peut être parce qu'elles sont encore à l'étude auprès des divers comités, mais ça peut également être que les candidats n'ont jamais complété leur dossier donc ils demeurent en suspens. Ce chiffre heureusement est à la baisse donc c'est un signe que le service de l'admission travaille très fort pour quand même ficeler les dossiers. En guide de sommaire, je vous présente un petit graphique donc les colonnes en bleu représentent les demandes

depuis les trois dernières années. Vous pouvez voir comment ça se convertit en offres d'admissions et puis j'ai pensé intéressant de vous inclure également le nombre d'inscriptions issues de ces candidatures-là. C'est pas les inscriptions totales évidemment pour l'automne, mais ce sont les demandes d'inscriptions qui se sont concrétisées suite aux demandes traitées. Comme vous voyez, les tendances se suivent quand même d'une année à l'autre. Si on veut discuter de taux de conversion des offres d'admissions en inscriptions, on est environ à 79 % de conversion chez les candidatures canadiennes qui est à un taux légèrement plus faible que celui de l'an dernier à la même date qui était de 81 %. Maintenant si on regarde le même graphique pour les admissions de l'international, vous allez voir que le taux de conversion des demandes jusqu'aux inscriptions est beaucoup plus faible donc l'écart est beaucoup plus drastique, on peut voir que les totaux de demandes sont assez impressionnants donc cette année au-delà de 3 000 demandes d'admissions traitées. Ça c'est converti en 1 860 offres et heureusement, 352 inscriptions jusqu'à présent. À l'international, ça veut dire que toute conversion jusqu'à maintenant est de 19 %. L'an dernier, le taux de conversion à même date était de 5 % et il était de 14 % en 2019. Ici, on voit le bilan des inscriptions ventilé par campus, par citoyenneté et par cycle depuis les trois dernières années. En date du 26 août donc en date d'hier, les inscriptions à temps complet se chiffrent à 4 388 et à ce temps-ci de l'année ça bouge énormément donc déjà depuis hier, les chiffres ont augmenté. On peut comparer par contre le 4 388 inscriptions avec les chiffres de l'an dernier donc l'an dernier on était à 4 123 à même date. Il s'agit d'une augmentation de 256 inscriptions en comparaison avec l'an dernier. Si on s'attarde plus spécifiquement sur l'écart entre cette année et l'année dernière, on constate que jusqu'à présent au campus d'Edmundston, il y a une diminution de 46 inscriptions. La diminution s'effectue majoritairement chez les candidats ou les étudiants canadiens donc ça représente une baisse d'environ 14 % de l'effectif. À l'UMCM, on voit des augmentations un peu partout à l'exception des cycles supérieurs où on voit qu'au 2^{ième} et 3^{ième} cycle, il y a une légère baisse au niveau des inscriptions de l'international. À l'UMCS, on voit qu'il y a une augmentation importante donc une augmentation de 172 inscriptions et on voit qu'il y a quand même une baisse assez importante au niveau des inscriptions canadiennes donc ça ressemble un peu aux chiffres d'Edmundston, mais ceci est repris par l'augmentation des inscriptions additionnelles venant de l'international. En tout et partout, l'établissement affiche une augmentation de 256 inscriptions. Je vous rappelle que les étudiants ont quand même jusqu'au 17 septembre pour finaliser leur inscription et c'est à ce moment-là qu'on produira la première série de statistiques d'inscriptions officielles pour l'établissement. Je vous rappellerais aussi que l'an dernier entre la présentation des statistiques au Sénat et la publication de la première série de données officielles, les inscriptions avaient quand même augmenté de 398 puis ça ça été le pattern depuis plusieurs années que dans les deux dernières semaines on voit vraiment une augmentation assez importante puisqu'on sait bien que les étudiants internationaux jusqu'à maintenant avaient tendance à s'inscrire à leur arrivée ici au Canada. Cette année, c'est pas tout à fait le cas donc je prévois que l'augmentation d'ici les deux prochaines semaines soit certainement pas aussi importante que ce qu'on a vu par le passé puis la raison pour laquelle je vous mentionne ça c'est que cette année en raison de la COVID pour que les étudiants puissent se déplacer au Canada, ils ont dû faire approuver un plan d'arrivée ou d'auto-isolement par l'établissement et puis ils devaient être en mesure de produire une documentation qu'ils étaient inscrits à l'établissement avant de se déplacer au Canada. Donc on a une très grande proportion d'étudiants internationaux en fait qui sont déjà inscrits aux cours donc les augmentations dans les jours à venir vont être un peu moins importantes. Ici le tableau évoque que les tendances au niveau des inscriptions des trois dernières années, vous avez les inscriptions canadiennes en bleu, internationales en rouge et puis le total est en vert donc vous voyez une augmentation assez importante des inscriptions internationales cette année. Dans le prochain tableau, on liste les inscriptions par faculté. Ce n'est pas ventilé par campus donc ça donne le cumulatif des inscriptions au niveau du réseau. Ici si on veut souligner les changements importants, on remarque évidemment la Faculté d'administration une augmentation de 38 % de l'effectif donc la plupart de ces inscriptions-là sont en provenance du campus de Shippagan et puis on remarque aussi que la Faculté d'éducation affiche une augmentation de 49 inscriptions puis ça ça s'ajoute aux 45 inscriptions additionnelles qu'ils avaient eu l'année dernière donc on voit une très belle progression au niveau de la Faculté d'éducation. En tout et partout, on voit que dans la plupart des facultés il y a un peu de mouvement, mais les chiffres sont assez stables. Maintenant si on creuse au niveau des types étudiants, les écarts à l'extrême droite indiquent une augmentation importante chez les types N donc on voit qu'on a 179 nouvelles inscriptions de plus que l'an dernier. Comme je vous mentionnais, on a une diminution au niveau des Canadiens donc ça veut dire que cette augmentation-là est reprise par les internationaux. On a aussi une belle augmentation chez les étudiants continus donc c'est positif au niveau de la rétention. La dernière diapositive c'est tout simplement pour ventiler selon la provenance des étudiants. Comme vous voyez, la très grande majorité de nos étudiants proviennent toujours du Nouveau-Brunswick donc 67 % de l'effectif et puis le prochain groupe d'importance évidemment, ce sont les étudiants internationaux qui représentent 21.2 % des inscriptions. On ajoute les résidents permanents, M. Roy en a fait allusion dans sa présentation également. Parce qu'ici on parle de provenance, on aime d'identifier d'où les étudiants nous sont arrivés la première fois qu'ils sont venus à l'université. Les résidents permanents ce sont des gens qui au moment d'arriver à l'Université de Moncton venaient de l'international donc leur origine est de l'international, mais qui depuis auraient obtenu la résidence permanente. Ça complète ma présentation. Est-ce qu'il y aurait des questions?

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y aurait des questions pour la registraire? Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci Stéphanie puis encore une fois, félicitations pour la présentation. J'en profite aussi pour féliciter nos équipes de recrutement qui ont fait un travail exceptionnel cette année considérant les conditions associées à la COVID qu'a été illustré. J'ai une question par rapport à une des

statistiques lorsque tu combines les demandes rejetées ou combinées à la fois les refus versus les candidatures qui ne rencontrent pas les critères d'admission. As-tu une idée du pourcentage, est-ce qu'effectivement on a un nombre important de candidates ou candidats qui refusent notre offre?

Wheaton : La très grande majorité des chiffres dans ce tableau-là ce sont des offres qui ont été refusées parce qu'elles n'étaient pas des candidatures admissibles. L'année dernière, on avait fait ressortir les offres d'admissions dans le tableau, on l'a pas refait cette année parce qu'on avait un intérêt particulier à voir s'il allait y avoir une tendance de refuser l'offre. Cette année, on a remarqué un très faible taux de refus de l'offre, c'est probablement un 5 à 10 % des chiffres qui sont évoqués dans cette section-là.

Recteur et vice-chancelier : Ça représente à peu près quoi 20 étudiants? Dix pour-cent de 200 ou 300, une trentaine d'étudiants.

Wheaton : Si je regarde mes dossiers rejetés, on avait 1 262 cette année donc c'est environ 120 sur le réseau les gens qui refusent l'offre d'admission. Souvent ce sont des gens qui par exemple auraient eu une bourse et choisissent de nous informer qu'ils viennent pas donc ils communiquent avec nous pour refuser l'offre d'admission, mais souvent les gens qui ne viennent pas ne vont pas prendre cette démarche additionnelle de nous informer du refus d'offre.

Recteur et vice-chancelier : Donc ça peut arriver que des étudiants refusent notre offre parce qu'ils ont une bourse à l'Université d'Ottawa par exemple et lorsque ces gens-là nous informent, est-ce qu'on a une stratégie institutionnelle pour tenter de les retenir à l'université?

Wheaton : Oui. Depuis quelques années, il y a certainement des stratégies de relance donc lorsqu'il y a des offres refusées, les agents de recrutement sont mis au courant selon le marché qui est le cours et puis les recruteurs essaient de relancer puis creuser un peu pourquoi les gens refusent l'offre. Donc c'est intéressant parce qu'au moins ça nous fournit cette information-là à mieux comprendre la motivation du refus, que ce soit une bourse, que ce soit que la personne a été admise dans un programme qui est seulement offert dans une autre université, etc.

Recteur et vice-chancelier : Merci.

Président d'assemblée : Merci. M. Clarisse.

Clarisse : Merci Mme Wheaton pour cette très belle présentation. Si j'ai bien compris, pour une deuxième année successive on a une hausse du nombre d'inscriptions à l'Université de Moncton et on s'attend à une hausse considérable notamment au campus de Shippagan donc félicitations à tous les recruteurs en cette période difficile. J'ai vu aussi qu'il y avait une proportion très importante d'étudiants internationaux qui étaient refusés entre l'admission et l'inscription. Ma question est de savoir est-ce qu'il y a une distinction qui est faite entre le 1^{er} cycle et les cycles supérieurs pour ces étudiants internationaux parce que c'est peut-être qu'on dépense beaucoup d'énergie ou vous dépensez beaucoup d'énergie pour des admissions qui ne se font pas ou est-ce qu'il y a lieu de resserrer un petit peu les critères d'admission à l'international à ce niveau-là?

Wheaton : Justement, ce ne sont pas des chiffres qu'on a ventilés pour la présentation d'aujourd'hui, mais ce sont des chiffres qui sont partagés avec les gens de la FESR, le recrutement et l'admission et puis justement au niveau des cycles supérieurs les dernières années, il y a eu beaucoup d'analyses à savoir comment mieux encadrer le processus d'admission pour que le rendement en bout de ligne soit plus positif puis je pense que ça porté fruit cette année. Il y a déjà des changements au niveau des processus d'affaires qui ont un impact.

Clarisse : Oui, puis ça peut être aussi les stratégies qu'on a augmenté un petit peu les frais d'admission puisqu'ils sont ___ ensuite des frais d'inscription, tout ce qui peut soulager un petit peu le système pour se concentrer sur les admissions qui aboutiront sur des inscriptions.

Wheaton : Oui. C'était un peu ça une des raisons pourquoi on avait rétabli le frais et même augmenté le frais auprès des candidats de l'international, mais on voit cette année que le volume a repris. Honnêtement, ce sont des chiffres qui sont un peu difficiles à gérer au service de l'admission.

Clarisse : Merci et bon courage encore.

Président d'assemblée : Merci. Je vous rappelle qu'il nous reste huit minutes officiellement à la réunion puis il nous reste un autre point à l'ordre du jour donc je cède la parole à Mme Surette.

Surette : Je vais faire ça rapidement. Merci Stéphanie pour la présentation, c'est des chiffres qui sont encourageants. Qu'est-ce qui se passe à Shippagan que Moncton et Edmundston pourraient apprendre, le nombre d'acceptation des admissions à l'international, le pourcentage semble beaucoup plus élevé qu'à Moncton puis à Edmundston, qu'est-ce qui explique ça?

Wheaton : Je pense qu'il y a des stratégies de recrutement qui ont été mises en place au cours des dernières années au campus de Shippagan qui commencent à porter fruit. Je sais pas si le sénateur Bourgeois est ici pour peut-être ajouter à mes propos.

Bourgeois : Effectivement, c'est de longue haleine puis ça porte fruit maintenant. Ce sont des stratégies je dirais ciblées qui misent sur des réseaux; nos meilleurs recruteurs sont souvent nos étudiants alors ils sont réseautés. On a des marchés ciblés, mais on a aussi une stratégie de diversification. On voit ça comme pour l'étudiant comme un package total quand ils viennent à l'université parce qu'ils ont pas des économies de quatre ans alors on leur offre un accompagnement attentionné sur le marché de l'emploi pour ceux qui le veulent, pour le marché du logement tant les résidences que sur le marché privé. Alors il y a une douzaine de

plaques si vous voulez dans la stratégie, mais écoute, ça nous a toujours faits plaisir de partager dans le bon forum, c'est peut-être pas maintenant, mais on est prêt à mettre les choses en commun, bien sûr.

Président d'assemblée : Merci. On va s'arrêter là, merci beaucoup Mme Wheaton puis les chiffres sont encourageants. Malgré les circonstances on s'en va dans la bonne direction donc merci encore pour cette présentation.

18. Réunion du Conseil des gouverneurs du 5 juin 2021

Président d'assemblée : Le point 18, réunion du Conseil des gouverneurs du 5 juin 2021. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : À moins qu'il y ait des questions, ça été un conseil qui est relativement je dirais technique. Il y avait pas de décisions majeures qui pourraient affecter soit le volet académique ou le volet recherche. Il y a eu une présentation au niveau des fonds de dotation pour réajuster un peu l'équation pour s'assurer qu'on dépense pas au-delà des revenus générés par nos fonds donc ça été une adaptation à ce niveau-là, mais je suis ici pour répondre à des questions si jamais les sénateurs ont des points d'interrogation.

Président d'assemblée : Sénatrice Albert.

Albert : Je voudrais simplement en profiter pour souligner qu'à moins que je me trompe, c'était aussi la première occasion où on avait une représentante des communautés autochtones qui siégeait au Conseil des gouverneurs et qui a pris la parole et qui va ouvrir un petit peu si on veut avec une période d'ouverture puis fermer la rencontre du Conseil des gouverneurs donc c'est un peu un changement de culture de fonctionnement. Je m'en réjouis profondément puis je vous remercie vraiment vraiment d'avoir permis à cette évolution notre Conseil des gouverneurs puis de notre université d'arriver. C'est vraiment de bonne augure puis je vous en remercie beaucoup. Voilà.

Recteur et vice-chancelier : Merci Hélène de l'avoir souligné.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions pour le recteur? Ça va, merci beaucoup monsieur le recteur.

19. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Le point 19, affaires nouvelles. Des remerciements aujourd'hui, c'est la dernière réunion de Mme Hanane Ghouilli donc on veut la remercier pour tout son travail qu'elle a accompli dans son poste actuel et de l'accompagnement qu'elle a fait au sein du Sénat académique. Hanane s'en va à la coordination de l'encadrement au niveau de la formation continue donc elle quitte pas l'université, elle va juste changer de bureau et d'édifice donc on va lui souhaiter, je pense pas que tu changes d'édifice, est-ce que c'est ça le cas? Tu changes d'édifice aussi.

Ghouilli : Oui.

Président d'assemblée : Donc on va souhaiter le meilleur succès à Hanane dans ses nouvelles fonctions puis je prends l'occasion aussi de remercier bien sûr Michel également au niveau de l'appui technique ici pendant ces réunions virtuelles.

20. Prochaine réunion régulière : le vendredi 29 octobre à 8 h 30

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 20, la prochaine réunion aura lieu le 29 octobre 2021. Le format de réunion était de terminer, mais on souhaite qu'on pourra être présentiel, on verra.

21. Clôture

Président d'assemblée : Le point 21, la séance est levée. Merci beaucoup. Passez une bonne année universitaire, espérons qu'on aura un peu plus de normalité et souhaitons de se voir en face-à-face le 29 octobre. Bonne fin de journée.

Recteur et vice-chancelier : Merci et bonne fin de semaine tout le monde.